

ANNEXES

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Tours
métropole
Val de Loire

RPQS **2024**

www.tours-metropole.fr



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE

Table des matières

Chapitre 1	Eau Potable	3
1.	Relations usagers.....	3
2.	Patrimoine	4
2.1	Les usines.....	4
2.2	Les réservoirs	5
2.3	Branchements.....	6
2.4	Compteurs abonnés.....	6
2.5	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale.....	7
3.	Volumes prélevés	10
4.	Évolution des prélèvements au Cénomanien.....	11
5.	Interconnexions.....	12
6.	Indicateurs de performance du réseau	13
6.1	Rendement du réseau de distribution.....	14
6.2	Indice linéaire des volumes non comptés.....	15
6.3	Indice linéaire de consommation	15
6.4	Indice linéaire de perte en réseau	17
7.	Travaux de renouvellement.....	19
8.	Travaux d'extension.....	20
9.	Taux de renouvellement réseaux	20
10.	Protection des ressources en eau.....	20
11.	Interventions.....	22
12.	Qualité de l'eau : contrôle sanitaire ARS	23
12.1	Ressource	23
12.2	Eau produite.....	23
12.3	Eau distribuée	23
13.	Notes de synthèse de l'Agence Régionale de Santé : quelle eau buvez-vous ?.....	24
Chapitre 2	Assainissement collectif	41
1.	Relations usagers.....	42
2	Les usagers industriels.....	42
3	Patrimoine des stations d'épuration	43
4	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	43
5	Suivi des volumes	43
6	Suivi des boues	44
7	Travaux	45
8	Interventions	45
9	Conformités	46
Chapitre 3	Assainissement non collectif.....	49
1.	Les contrôles.....	49
2.	Nombre d'installations et taux de conformité	49
Chapitre 4	Partie financière.....	50

1.	Prix de l'eau	50
2.	Facture 120 m3.....	51
3.	Tarifs eau potable au 1 ^{er} janvier 2025	53
4.	Tarifs assainissement collectif au 1 ^{er} janvier 2025	63
5.	Tarifs assainissement non collectif au 1er janvier 2024	77
6.	Note de l'Agence de l'Eau sur les redevances	82

Chapitre 1 Eau Potable

1. Relations usagers

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

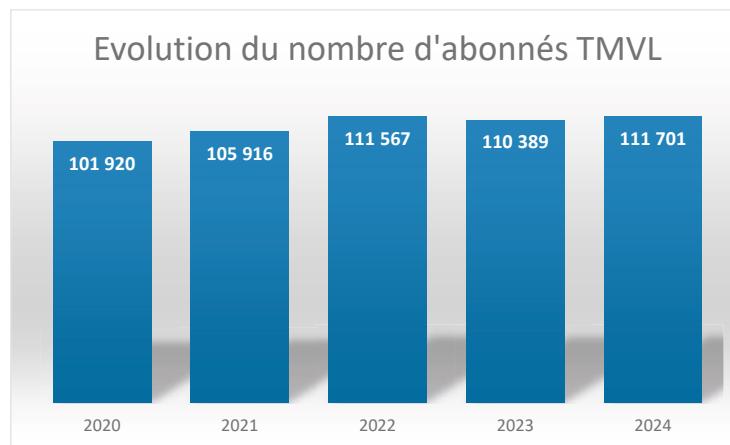
Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE



Communes	Habitants Chiffre 2022 INSEE	Abonnés 2024
Ballan-Miré	8 519	4 181
Berthenay	711	300
Chambray-lès-Tours	12 087	5 261
Chanceaux-sur-Choisille	3 573	1 592
Druye	1 015	481
Fondettes	11 372	5 186
Joué-lès-Tours	38 842	15 971
La Membrolle-sur-Choisille	3 330	1 452
La Riche	10 452	3 732
Luynes	5 226	2 279
Mettray	2 148	1 008
Notre-Dame-d'Oé	4 439	2 070
Parçay-Meslay	2 608	1 392
Rochecorbon	3 301	1 681
Saint-Avertin	15 418	6 727
Saint-Cyr-sur-Loire	17 083	9 616
Saint-Etienne-de-Chigny	1 617	731
Saint-Genouph	1 034	481
Saint-Pierre-des-Corps	15 933	7 211
Savonnières	3 407	1 569
Tours	141 133	38 195
Villandry	1 173	585
TOTAL	304 421	111 701

Le nombre d'abonnés en 2024 a peu évolué par rapport à 2023 (+1%). L'évolution du nombre d'abonnés sur 5 ans est illustrée sur le graphe suivant :



2. Patrimoine

2.1 Les usines

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE

Unité de Distribution	Périmètre desservi	Usines	Nature de l'installation	Type de traitement	Capacité de production	Taux de production (capacité usine)	Volume autorisé*	Taux de production (volume autorisée)
UDI de Ballan-Miré (Chevalerie)	Ballan-Miré (Centre) Ballan-Miré (Ouest)	Miré La Chevalerie	Station de reprise, de traitement et de surpression	Déferrisation Filtration sur sable Décarbonatation Chloration	2 400 m ³ /j	43%	2 400 m ³ /j	43%
		Bonnetière	Station de reprise	Filtration sur charbon actif Chloration	500 m ³ /j	16%	360 m ³ /j	22%
UDI de Chambray-lès-Tours (Branchoire)	Chambray-lès-Tours (Nord) Chambray-lès-Tours (Est)	Le Bois Cormier	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	4 000 m ³ /j	46%	4 000 m ³ /j	46%
UDI de Chanceaux-sur-Choisille (Buisson)	Chanceaux-sur-Choisille (Nord) Cérélie	Le Buisson	Station de reprise et de surpression	Filtration sur charbon actif Chloration	500 m ³ /j	61%	700 m ³ /j	44%
UDI de Fondettes (Bourdonnière)	Fondettes (Nord) Fondettes (Est) Luynes (Nord)	La Bourdonnière	Station de reprise et de surpression	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	3 000 m ³ /j	33%	3 000 m ³ /j	33%
UDI de Fondettes (Bois Fauvert)	Fondettes (Est) Fondettes (Sud)	Port Foucault	Station de reprise	Chloration	2 400 m ³ /j	35%	4 600 m ³ /j	18%
UDI de Joué-lès-Tours	Joué-lès-Tours Ballan-Miré (Est) Chambray-lès-Tours (Sud) Chambray-lès-Tours (Centre)	La Mignonne 1	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	4 000 m ³ /j	40%	4 000 m ³ /j	36%
		La Mignonne 2	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	3 200 m ³ /j		4 000 m ³ /j	
		Pont Cher eau de surface	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Filtration sur sable Filtration sur charbon actif Ozonation	10 000 m ³ /j	25%	10 000 m ³ /j *	24%
		Pont Cher 1	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	1 000 m ³ /j		1 400 m ³ /j *	
		Pont Cher 2	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	4 000 m ³ /j		4 000 m ³ /j *	
UDI de La Riche (Grand Carroi) UDI de La Riche/Saint Genouph	La Riche (Nord) La Riche (Sud) Saint Genouph	Grand Carroi	Station de reprise	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	4 000 m ³ /j	9%	4 000 m ³ /j	9%
UDI de Luynes (Les Pins) UDI de Saint Etienne de Chigny (Queue de Merluce)	Luynes Saint-Etienne-de-Chigny	Les Pins	Station de reprise et de surpression	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	3 200 m ³ /j	43%	3 200 m ³ /j	43%
UDI de Mettray	Mettray	Les Bourgetteries	Station de reprise	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	1 100 m ³ /j	31%	1 100 m ³ /j	31%
UDI de Notre-Dame-d'Oé (Ganoire)	Notre-Dame-d'Oé (Centre) Notre-Dame-d'Oé (Nord) Chanceaux-sur-Choisille (Centre) Chanceaux-sur-Choisille (Sud)	La Ganoire 1	Station de reprise et de surpression	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	360 m ³ /j	55%	360 m ³ /j	55%
		La Ganoire 2	Station de reprise et de surpression	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	800 m ³ /j	62%	1 600 m ³ /j	31%
UDI de Parçay-Meslay/Rochecorbon	Parçay-Meslay (Centre) Parçay-Meslay (Est) Rochecorbon	La Thibaudière	Station de reprise et de surpression	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	1 500 m ³ /j	31%	3 000 m ³ /j	15%
UDI de Saint-Avertin	Saint-Avertin	Ecorcheveau	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Chloration	6 000 m ³ /j	14%	10 000 m ³ /j	9%
		Rosnay	Station de surpression et de traitement	Déferrisation Chloration	4 000 m ³ /j	2%	4 000 m ³ /j	2%
UDI de Saint-Cyr-sur-Loire/La Membrolle-sur-Choisille	Saint-Cyr-sur-Loire Tours Nord (St Sympho - St Radegonde) La Membrolle-sur-Choisille	Usine Portillon filière 1	Station de reprise et de traitement	Aération (pulvérisation) Filtration sur sable Chloration	7 250 m ³ /j	48%	12 000 m ³ /j	29%
		Usine Portillon filière 2	Station de reprise et de traitement	Aération (pulvérisation) Filtration sur sable Chloration	7 250 m ³ /j		12 000 m ³ /j	
UDI de Saint-Pierre-des-Corps Les Sablons	Saint-Pierre-des-Corps (Nord)	Les Sablons	Station de reprise et de traitement	Déferrisation Chloration	4 000 m ³ /j	54%	4 800 m ³ /j	45%
UDI de Saint-Pierre-des-Corps Colombier	Saint-Pierre-des-Corps (Sud)	Le Colombier	Station de surpression et de traitement	Déferrisation Chloration	4 000 m ³ /j	12%	773 m ³ /j *	63%
UDI de Savonnières	Savonnières (Sud) Drury Villandry (Sud)	L'Audeverdière	Station de reprise et de surpression	Déferrisation Filtration sur sable Chloration	1 800 m ³ /j	26%	1 600 m ³ /j	29%
UDI de Tours	Tours	Île Aucard	Station de reprise et de traitement	Ozonation Filtration sur charbon actif Chloration	35 000 m ³ /j	53%	46 000 m ³ /j	40%
		Gare du Canal	Station de reprise et de traitement	Ozonation Filtration sur charbon actif Chloration	20 000 m ³ /j	42%	20 000 m ³ /j	42%
UDI de Villandry	Villandry (Nord) Savonnières (Nord) Berthenay	Les Caves Gouttières	Station de reprise	Chloration	800 m ³ /j	72%	1 200 m ³ /j	48%
Capacité totale de production					136 060 m ³ /j	39%	164 093 m ³ /j	33%

*Les volumes indiqués dans la colonne "Volume autorisé" correspondent aux plafonds journaliers réglementaires. En l'absence de mention explicite d'un volume journalier autorisé dans la DUP, le volume annuel autorisé a été utilisé comme référence et converti en moyenne journalière à titre indicatif (indiqué m³/j *). Dans ces cas, le volume journalier affiché ne constitue pas une valeur limitative, mais une estimation destinée à faciliter la lecture comparative des données.

2.2 Les réservoirs

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE

Unité de Distribution	Périmètre desservi	Réservoirs	Volume Stockage	Autonomie moyenne en jours	Unité de Distribution	Périmètre desservi	Réservoirs	Volume Stockage	Autonomie moyenne en jours				
UDI de Ballan-Miré (Chevalerie)	Ballan-Miré (Centre) Ballan-Miré (Ouest)	Miré La Chevalerie	1 500 m ³	1,5 j	UDI de Saint-Avertin	Saint-Avertin	Rue de Cangé	3 000 m ³	3,5 j				
		Bonnetière	500 m ³	6,4 j			Rosnay	2 000 m ³	30,8 j				
UDI de Chambray-lès-Tours (Branchoire)	Chambray-lès-Tours (Nord) Chambray-lès-Tours (Est)	Le Bois Cormier	1 000 m ³	1,6 j	UDI de Saint-Cyr-sur-Loire/ Tours Nord (St Sympho. - St Radegonde) La Membrolle-sur-Choisille	Saint-Cyr-sur-Loire/ Tours Nord (St Sympho. - St Radegonde) La Membrolle-sur-Choisille	Ménardièvre 1	3 000 m ³	1,2 j				
		Le Bois Cormier	2 000 m ³				Ménardièvre 2	2 000 m ³					
UDI de Chanceaux-sur-Choisille (Buisson)	Chanceaux-sur-Choisille (Nord) Cérelles	Le Buisson 1	150 m ³	3,1 j			Ménardièvre 3	3 500 m ³					
		Le Buisson 2	800 m ³				Les Sablons 1	2 000 m ³					
UDI de Fondettes (Bourdonnière)	Fondettes (Nord) Fondettes (Est) Luyens (Nord)	La Bourdonnière	1 300 m ³	1,6 j	UDI de Saint-Pierre-des-Corps Les Sablons	Saint-Pierre-des-Corps (Nord)	Les Sablons 2	1 000 m ³	2,3 j				
		La Limouge	300 m ³				La Rabaterie	2 100 m ³					
UDI de Fondettes (Bois Farrault)	Fondettes (Est) Fondettes (Sud)	Bois Farrault	750 m ³	0,9 j	UDI de Saint-Pierre-des-Corps Colombier	Saint-Pierre-des-Corps (Sud)	Le Colombier	1 000 m ³	2,0 j				
UDI de Joué-lès-Tours	Joué-lès-Tours Ballan-Miré (Est) Chambray-lès-Tours (Sud) Chambray-lès-Tours (Centre)	La Mignonne 1	6 800 m ³	3,7 j	UDI de Savonnières	Savonnières (Sud) Drury Villandry (Sud)	L'Audeverdière	300 m ³	1,3 j				
		La Mignonne 2	4 000 m ³				La Croix Robert	300 m ³					
UDI de La Riche (Grand Carroi) UDI de La Riche/Saint Genouph	La Riche (Nord) La Riche (Sud) Saint Genouph	Grand Carroi	3 000 m ³	8,1 j	UDI de Tours	Tours	Île Aucard	2 000 m ³	2,3 j				
		Les Pins	500 m ³				Petit Arche	3 000 m ³					
UDI de Luyens (Les Pins) UDI de Saint-Etienne-de-Chigny (Queue de Merluche)	Luyens Saint-Etienne-de-Chigny	La Borde	800 m ³	0,9 j			La Tranchée	30 000 m ³					
		Pont Cher	2 300 m ³				Gare du Canal	2 000 m ³					
UDI de Mettray	Mettray	Les Bourgetteries	300 m ³	0,9 j			Rives du Cher	2 000 m ³					
UDI de Notre-Dame-d'Oé (Ganoire)	Notre-Dame-d'Oé (Centre) Notre-Dame-d'Oé (Nord) Chanceaux-sur-Choisille (Centre) Chanceaux-sur-Choisille (Sud)	La Ganoire	500 m ³	1,2 j			Rives du Cher	6 000 m ³	2,3 j				
		Le Coteau	300 m ³				Montjoyeux	15 000 m ³					
UDI de Parçay-Meslay/Rochecorbon	Parçay-Meslay (Centre) Parçay-Meslay (Est) Rochecorbon	La Thibaudière	1 500 m ³	5,0 j	UDI de Villandry	Villandry (Nord) Savonnières (Nord) Berthenay	Grandmont	1 500 m ³	0,5 j				
		Frasnes	200 m ³				Bords de Loire	160 m ³					
		Bois Soleil	600 m ³				La Bretonnière	300 m ³					
Autonomie moyenne globale sur la Métropole								V stockage 111 260 m ³	2,1 j				
								V produit 53 490 m ³ /j					

Le territoire est équipé de différents types de réservoirs d'eau potable, qui assurent le stockage et la régulation de la distribution. On distingue principalement :

- **Les châteaux d'eau** : structures en hauteur permettant une distribution par gravité,
- **Les bâches au sol**, réservoirs de stockage de faible hauteur, généralement utilisés en complément d'un système de pompage,
- **Les réservoirs enterrés ou semi-enterrés**, enfouis ou partiellement enfouis pour des raisons d'intégration paysagère.



Réservoirs semi-enterrés - La Ménardièvre à Saint-Cyr-sur-Loire



Bâches au sol - La Bourdonnière à Fondettes



Château d'eau - Les Bourgetteries à Mettray

2.3 Branchements

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE

Communes	Nombre de branchements	Nombre de création de branchements	Nombre de branchements renouvelés	Nombre de branchements Plomb connus	Nombre de branchements Plomb supprimés
Ballan-Miré	3 171	10	0	2	0
Berthenay	269	1	0	0	0
Chambray-lès-Tours	3 787	7	27	0	0
Chanceaux-sur-Choisille	1 465	4	1	0	0
Druye	491	0	0	0	0
Fondettes	4 386	11	39	1	0
Joué-lès-Tours	9 397	31	106	0	0
La Membrolle-sur-Choisille	1 480	5	1	0	0
La Riche	2 254	5	65	1	0
Luynes	1 952	3	4	0	0
Mettray	906	3	0	0	0
Notre-Dame-d'Oé	1 836	2	23	0	0
Parçay-Meslay	1 246	10	0	0	0
Rochecorbon	1 512	5	42	0	0
Saint-Avertin	6 688	11	8	0	0
Saint-Cyr-sur-Loire	9 962	8	4	0	0
Saint-Etienne-de-Chigny	707	1	0	0	0
Saint-Genouph	467	0	0	0	0
Saint-Pierre-des-Corps	4 158	9	10	0	0
Savonnières	1 583	1	0	39	0
Tours	37 078	71	39	100	1
Villandry	635	2	0	12	0
TOTAL	95 430	200	369	155	1

Les branchements en plomb sont majoritairement remplacés à l'occasion des opérations de renouvellement des canalisations. Parallèlement, des campagnes régulières d'autocontrôle sont menées afin de vérifier la conformité de la qualité de l'eau distribuée dans les secteurs concernés.

2.4 Compteurs abonnés

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE



Communes	Nombre compteurs	Nombre nouveaux compteurs	Nombre compteurs remplacés
Ballan-Miré	4 360	0	405
Berthenay	320	1	137
Chambray-lès-Tours	5 419	35	679
Chanceaux-sur-Choisille	1 654	0	45
Druye	515	0	11
Fondettes	5 413	0	1 210
Joué-lès-Tours	17 098	33	583
La Membrolle-sur-Choisille	1 512	3	296
La Riche	4 095	0	231
Luynes	2 367	0	309
Mettray	1 054	7	20
Notre-Dame-d'Oé	2 128	0	22
Parçay-Meslay	1 456	0	114
Rochecorbon	1 788	0	131
Saint-Avertin	7 070	39	177
Saint-Cyr-sur-Loire	10 384	109	116
Saint-Etienne-de-Chigny	774	0	50
Saint-Genouph	496	0	1
Saint-Pierre-des-Corps	7 196	10	347
Savonnières	1 648	0	400
Tours	40 411	408	751
Villandry	634	0	201
TOTAL	117 792	645	6 236

L'évolution apparente du nombre de compteurs entre 2023 et 2024 résulte d'une erreur de données sur l'année 2023. Les valeurs présentées pour 2024 sont correctes et peuvent être considérées comme références.

Partie A	Plan des réseaux (15 points)	Note
VP236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10
VP237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5
TOTAL Partie A		15
Partie B	Inventaire des réseaux (30 points)	Note
VP238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10 pts: VP239 > 50% 11 pts: VP239 > 60% 12 pts: VP239 > 70% 13 pts: VP239 > 80 % 14 pts: VP239 > 90% 15 pts: VP239 > 95 %
VP240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon: linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	
VP239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres	10 pts: VP241 > 50% 11 pts: VP241 > 60% 12 pts: VP241 > 70% 13 pts: VP241 > 80 % 14 pts: VP241 > 90% 15 pts: VP241 > 95 %
TOTAL Partie B	<i>30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A</i>	30
Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau (75 points)	Note
VP242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10
VP243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10
VP244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10
VP245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10
VP246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations faites	10
VP247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc)	10
VP248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10
VP249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5
TOTAL Partie C	<i>75 points qui ne sont comptabilisés que si au moins 40 points ont été obtenus en partie A et B</i>	75
	Valeur de l'indice retenu	120

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE

L'indice moyen à l'échelle de la Métropole est de 116 points.

Un détail par secteur a été établi :

- Suivant les communes en régie pour Saint-Avertin et Saint-Pierre-des-Corps,
- Suivant l'unité de distribution pour le secteur Saint Cyr-sur-Loire, La Membrolle-sur-Choisille et Tours,
- Suivant le périmètre contractuel sur les secteurs en délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE



Communes	Unité de Distribution	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale
Ballan-Miré	UDI de Ballan-Miré UDI de Joué-lès-Tours	120 points
Berthenay	UDI de Savonnières	120 points
Chambray-lès-Tours	UDI de Chambray-lès-Tours UDI de Joué-lès-Tours	120 points
Chanceaux-sur-Choisille Notre-Dame-d'Oé	UDI de Chanceaux-sur-Choisille UDI de Notre-Dame-d'Oé	120 points
Fondettes Luynes Saint-Etienne-de-Chigny	UDI de Fondettes La Bourdonnière UDI de Fondettes Port Foucault UDI de Luynes	120 points
Joué-lès-Tours	UDI de Joué-lès-Tours	120 points
La Riche Saint-Genouph	UDI La Riche UDI de Tours	120 points
Mettray	UDI de Mettray	120 points
Parçay-Meslay Rochecorbon	UDI de Parçay-Meslay/ Rochecorbon	120 points
Saint-Avertin	UDI de Saint-Avertin Ecorcheveau UDI de Saint-Avertin Rosnay	106 points
Saint-Cyr-sur-Loire La Membrolle-sur-Choisille Tours	UDI de Saint-Cyr-sur-Loire/ La Membrolle-sur-Choisille	96 points
Saint-Pierre-des-Corps	UDI de Saint-Pierre-des-Corps Les Sablons UDI de Saint-Pierre-des-Corps Colombier	120 points
Tours	UDI de Tours	96 points
Savonnières Villandry Druye	UDI Savonnières UDI Villandry	120 points
TOTAL		116 points

Le bon niveau obtenu sur cet indice et son augmentation constante depuis 5 ans sont la conséquence de la mise en œuvre du Schéma Directeur sur l'Eau Potable qui a été lancé en 2019 (augmentation de 19 points sur cette période). Les levés topographiques de l'ensemble du réseau des 22 communes liés à cette étude ont permis d'améliorer la connaissance patrimoniale sur l'ensemble du territoire Métropolitain.

3. Volumes prélevés

Unité de Distribution	Périmètre desservi	Sites	Ressources	Communes	Volumes annuels	Evolution % N/N-1
UDI de Ballan-Miré (Chevalerie)	Ballan-Miré (Centre) Ballan-Miré (Ouest)	Miré - La Chevalerie Bonnetière	Cénomanien Turonien	Ballan-Miré	382 305 m ³ 28 651 m ³	2% 15%
UDI de Chambray-lès-Tours (Brachoiré)	Chambray-lès-Tours (Nord) Chambray-lès-Tours (Est)	Le Bois Cormier	Cénomanien	Chambray-lès-Tours	674 815 m ³	-9%
UDI de Chanceaux-sur-Choisille (Buisson)	Chanceaux-sur-Choisille (Nord) Céréelles	Le Buisson	Turonien	Chanceaux-sur-Choisille	111 963 m ³	4%
UDI de Fondettes (Bourdonnière)	Fondettes(Nord) Fondettes (Est) Luynes (Nord)	La Bourdonnière	Cénomanien	Fondettes	366 797 m ³	-3%
UDI de Fondettes (Bois Farrault)	Fondettes (Est) Fondettes (Sud)	Port Foucault	Alluviale	Fondettes	302 602 m ³	1%
UDI de Joué-lès-Tours	Joué-lès-Tours Ballan-Miré (Est) Chambray-lès-Tours (Sud) Chambray-lès-Tours (Centre)	La Mignonne 1	Cénomanien	Joué-lès-Tours	568 531 m ³	41%
		La Mignonne 2	Cénomanien	Joué-lès-Tours	510 680 m ³	77%
		Pont Cher 1	Cénomanien	Joué-lès-Tours	123 442 m ³	38%
		Pont Cher 2	Cénomanien	Joué-lès-Tours	414 261 m ³	35%
		Pont Cher	Eau de Surface	Joué-lès-Tours	1 266 625 m ³	-23%
UDI de La Riche (Grand Carroi)	La Riche (Nord) La Riche (Sud)	Grand Carroi	Cénomanien	La Riche	136 991 m ³	-63%
UDI de La Riche/Saint Genouph	Saint Genouph					
UDI de Luynes (Les Pins)	Luynes	Les Pins	Cénomanien	Luynes	509 318 m ³	7%
UDI de Saint-Etienne-de-Chigny	Saint-Etienne-de-Chigny					
UDI de Mettray	Mettray	Le Gué Andreau Les Bourgetteries	Turonien	Mettray	126 856 m ³	9%
UDI de Notre-Dame-d'Oé (Ganoire)	Notre-Dame-d'Oé (Centre) Notre-Dame-d'Oé (Nord) Chanceaux-sur-Choisille (Centre) Chanceaux-sur-Choisille (Sud)	La Ganoire 2	Cénomanien	Notre-Dame-d'Oé	181 016 m ³	-24%
		La Ganoire 1	Turonien	Notre-Dame-d'Oé	71 968 m ³	-21%
UDI de Parçay-Meslay/Rochecorbon	Parçay-Meslay (Centre) Parçay-Meslay (Est) Rochecorbon	La Thibaudière	Cénomanien	Parçay-Meslay	172 386 m ³	10%
UDI de Saint-Avertin	Saint-Avertin	Ecorcheveau Les Graviers Prairie de Cangé Rosnay	Cénomanien	Saint-Avertin	208 139 m ³ 76 312 m ³ 32 251 m ³ 23 665 m ³	-1% -8% 8% -50%
		Ille Simon	Cénomanien	Saint-Avertin	190 m ³	-51%
		Ille Simon	Alluviale	Saint-Cyr-sur-Loire	2 544 971 m ³	18%
		Les Sablons Bord de Loire	Cénomanien	Saint-Pierre-des-Corps	796 571 m ³ 0 m ³	22%
UDI de Saint-Pierre-des-Corps Colombier	Saint-Pierre-des-Corps (Sud)	Le Colombier	Cénomanien	Saint-Pierre-des-Corps	181 101 m ³	-36%
UDI de Savonnières	Savonnières (Sud) Druye Villandry (Sud)	L'Audeverdière	Cénomanien	Savonnières	171 780 m ³	0%
UDI de Tours	Tours	Ille Aucard	Cénomanien	Tours	7 325 m ³	32%
		Ille Aucard	Alluviale	Tours	10 066 642 m ³	-2%
		Ille aux vaches	Alluviale	Tours		
UDI de Villandry	Villandry (Nord) Savonnières (Nord) Berthenay	Les Caves Gouttières	Alluviale	Villandry	210 189 m ³	1%
TOTAL PAR RESSOURCE					TOTAL TOUTE RESSOURCES	20 268 343 m³
					Cénomanien	5 505 625 m ³
					Turonien	339 438 m ³
					Alluviale	13 156 655 m ³
					Eau de Surface	1 266 625 m ³
						-22,7%

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

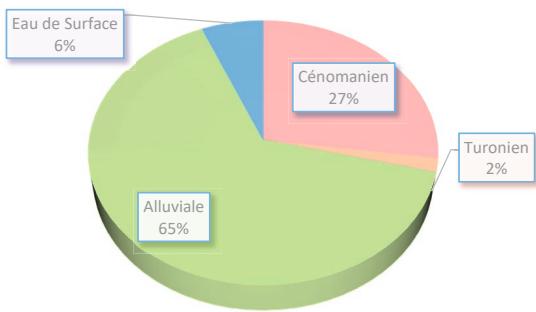
Reçu en préfecture le 15/12/2025



Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE

RÉPARTITION DES VOLUMES PRÉLEVÉS



65 % des volumes prélevés proviennent des prélèvements en nappe alluviale et plus particulièrement dans la nappe alluviale de la Loire.

27 % proviennent des prélèvements dans la nappe du Cénomanien.

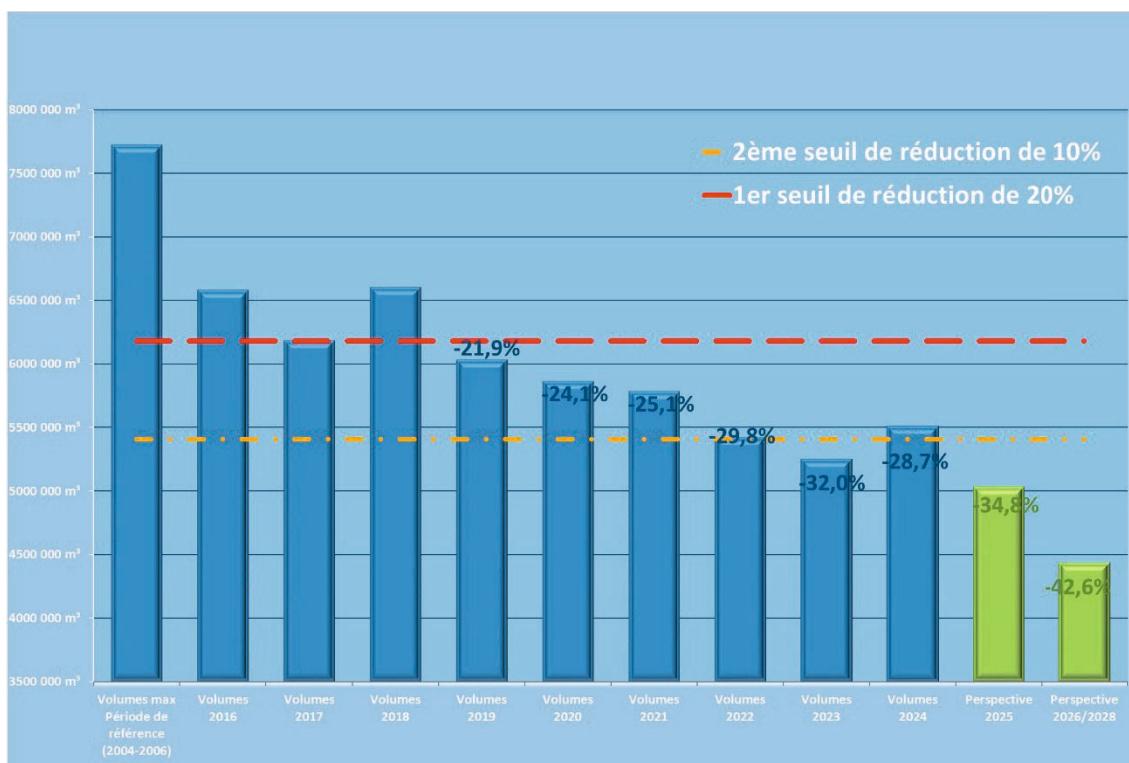
Les prélèvements dans la nappe du Turonien et dans les eaux de surface ne représentent quant à eux que 8% des volumes prélevés.

4. Évolution des prélèvements au Cénomanien

La nappe du Cénomanien couvre 25000 km² du bassin Loire-Bretagne. Elle constitue un aquifère stratégique pour le bassin, notamment pour l'alimentation en eau potable. Néanmoins, son exploitation intensive durant de nombreuses années a provoqué la baisse importante du niveau de la nappe, notamment en région Tourangelle.

Afin de préserver cette ressource, des mesures de gestion ont été introduites par le SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2016-2021 avec la réduction des prélèvements sur cette nappe de 20% par rapport à la période 2004-2006, puis renforcées de 10% supplémentaires par le SDAGE 2022-2027.

En 2024, sur le territoire de la Métropole, la baisse des prélèvements dans la nappe du Cénomanien est de 29% par rapport à la période de référence. Cette baisse reste proche de l'objectif 2027 et dépend des aléas climatiques et techniques.



- Sur l'année 2024, les travaux d'ampleur sur les interconnexions entre Tours et Saint-Pierre-des-Corps et Tours et Parçay-Meslay ont continué.
- En 2025 est prévue la mise en service de la jonction entre Tours et Saint-Pierre-des-Corps (gain de 300 000 à 600 000 m³/an) et l'utilisation de l'interconnexion de Tours et Parçay-Meslay dans les nouvelles conditions (gain de 120 000 m³/an).
- La mise en service du puits de l'Île Godineau sur le secteur Fondettes, Luynes et Saint Etienne de Chigny est planifiée sur la période 2026 à 2028 (gain de 420 000 à 800 000 m³/an).

5. Interconnexions

Les périmètres des unités de distribution peuvent évoluer en cas de besoins (contraintes, opportunités...) par le biais d'interconnexions. Ces dispositifs existants entre les territoires des communes de Tours Métropole Val de Loire et avec les communes limitrophes contribuent à la sécurisation de la distribution en eau potable. Les interconnexions entre les communes fonctionnent en permanence, régulièrement ou en secours. La liste des interconnexions par unité de distribution est la suivante :

Unité de Distribution	Périmètre desservi	Interconnexion	Usage	Interne/Externe TMVL
UDI de Ballan-Miré_Chevalerie	Ballan-Miré (Centre) Ballan-Miré (Ouest)	Savonnières_Route de Beauvais	secours	Interne
		Joué Les Tours _ Les Touches	secours	Interne
		Savonnières_Les Touches	secours	Interne
		Joué Les Tours_Rue du puits Tessier	secours	Interne
		Joué Les Tours_Rue Jules Renard	secours (import)	Interne
		UDI Joué Les Tours	secours	Interne
UDI de Chambray-lès-Tours_Branchoire	Chambray-lès-Tours (Nord) Chambray-lès-Tours (Est)	Tours_Grandmont/Saint Vincent de Paul	secours	Interne
		Tours_Rue Mansard	secours	Interne
		Saint Avertin_Rue des Cicottés	secours	Interne
		Saint Avertin_Rue Jean Perrin	secours	Interne
		Saint Avertin_Ecole d'Infirmière	secours	Interne
		UDI Joué Les Tours	secours	Interne
		Esvres_Allée de la chesnaie	secours	Externe
		Veigné_Rue des Giraudières	secours	Externe
UDI de Chanceaux-sur-Choisille_Buisson	Chanceaux-sur-Choisille (Nord) (Cérelles)	Cérelles_Plessis	permanent (export)	Externe
		Cérelles_Langennerie	permanent (export)	Externe
		UDI Notre-Dame-D'Oé_Ganoire	secours	Interne
UDI de Fondues Bourdonnière	Fondettes(Nord) Fondettes (Est) Luynes (Nord)	Fondettes_Réervoir Bois Farrault	permanent (import)	Interne
		Saint Roch_Les Brosses	secours	Externe
		Saint Roch_Tourtellerie	secours	Externe
		La Membrolle sur Choisille_Allée de l'abreuvoir	secours	Interne
		Saint Cyr sur Loire_Quai des Maisons Blanches	secours	Interne
		Pernay_Hallier	secours	Externe
UDI de Fondues Bois Farrault	Fondettes (Est) Fondettes (Sud)	UDI Fondettes_Bois Farrault	secours	Interne
		UDI Luynes	secours	Interne
		Fondettes_Ustine Bourdonnière	permanent (export)	Interne
UDI de Joué-lès-Tours	Joué-lès-Tours Ballan-Miré (Est) Chambray-lès-Tours (Sud) Chambray-lès-Tours (Centre)	UDI Fondettes_Bourdonnière	secours	Interne
		UDI Luynes	secours	Interne
		Tours_Rue de la Bergeonnerie	secours	Interne
		Tours_Pont Cher/Les 2 Lions	secours	Interne
		Savonnières_Les Touches	secours	Interne
		Ballan-Miré_Les Touches	secours	Interne
UDI de La Riche_Grand Carroi	La Riche (Nord)	Ballan-Miré_Rue du puits Tessier	secours	Interne
		Ballan-Miré_Rue Jules Renard	secours (export)	Interne
		UDI Ballan-Miré_Chevalerie	secours	Interne
UDI de La Riche/Saint Genouph	La Riche (Sud) Saint Genouph	UDI Chambray Les Tours_Branchoire	secours	Interne
		Tours_Saint Anne/Lamartine	secours	Interne
		UDI La Riche-Saint Genouph	secours	Interne
UDI de Luynes_Les Pins	Luynes Saint-Etienne-de-Chigny	Tours_Rue d'Entraigues	permanent (import)	Interne
		Tours_Chapelle	secours	Interne
		Tours_Avenue du prieuré	permanent (import)	Interne
		Berthenay_Rue de Toucheronde	secours	Interne
UDI de Saint Etienne de Chigny_Queue de Merluche	Saint Etienne de Chigny (Nord)	UDI La Riche_Grand Carroi	secours	Interne
		Cinq Mars La Pile_Quai de la Loire	secours	Externe
		UDI Fondettes_Bourdonnière	secours	Interne
UDI de Mettray	Mettray	UDI Fondettes_Bois Farrault	secours	Interne
		Pernay_Queue de Merluche	permanent (import)	Externe
UDI de Notre-Dame-d'Oé_Ganoire	Notre-Dame-d'Oé (Centre) Notre-Dame-d'Oé (Nord) Chanceaux-sur-Choisille (Centre) Chanceaux-sur-Choisille (Sud)	La Membrolle sur Choisille_Route de Mettray	secours	Interne
		Chanceaux sur Choisille_Les Grands Champs	secours	Interne
UDI de Notre-Dame-d'Oé_Ganoire	Notre-Dame-d'Oé (Centre) Notre-Dame-d'Oé (Nord) Chanceaux-sur-Choisille (Centre) Chanceaux-sur-Choisille (Sud)	Tours_Avenue Gustave Eiffel	permanent (import)/secours (export)	Interne
		Tours_Turpenay	secours	Interne
		Parcay-Meslay_Couleur	secours	Interne
		Mettray_Les Grands Champs	secours	Interne
		UDI Chanceaux sur Choisille_Buisson	secours	Interne

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE

Unité de Distribution	Périmètre desservi	Interconnexion	Usage	Interne/Externe TMVL
UDI de Parçay-Meslay/ Rochecorbon	Parçay-Meslay (Centre) Parçay-Meslay (Est) Rochecorbon	Tours_Rue de l'Aviation	permanent (import)	Interne
		Chanceaux sur Choisille_Couleur	secours	Interne
		Vouvray_Les Patys	secours	Externe
		Vouvray_Rue de Sens	secours	Externe
UDI de Saint-Avertin	Saint Avertin	Tours_La Petite Alouette	permanent (import)	Interne
		Tours_Charles de Foucault	permanent (import)	Interne
		Larcay_Graviers	permanent (import)	Externe
		Larcay_Cave à Goûter	permanent (export)	Externe
		Larcay_Rue du Placier	permanent (export)	Externe
		Chambray les Tours_Ecole d'Infirmière	secours	Interne
		Chambray les Tours_Rue des Cicottés	secours	Interne
		Chambray les Tours_Rue Jean Perrin	secours	Interne
UDI de Saint-Cyr-sur-Loire/ La Membrolle-sur-Choisille	Saint-Cyr-sur-Loire Tours Nord (St Sympho. - St Radegonde) La Membrolle-sur-Choisille	Tours_Carrefour de la Marne	permanent (import)/secours (export)	Interne
		Tours_Rue Marguerite Yourcenar	secours	Interne
		Tours_Rue Mayer/Jemmapes	secours	Interne
		Tours_Rue Delaroche	secours	Interne
		Tours_Rue Delacroix	secours	Interne
		Fondettes_Quai des Maisons blanches	secours	Interne
		Mettray_Route de Mettray	secours	Interne
		Fondettes_Allée de l'Abreuvoir	secours	Interne
UDI de Saint Pierre des Corps_ Les Sablons	Saint-Pierre-des-Corps (Nord)	Saint Pierre des Corps_Ustine Colombier	permanent (export)	Interne
		UDI Saint Pierre des Corps_Colombier	secours	Interne
		La Ville aux Dames_Rue des Levées	secours	Externe
UDI de Saint-Pierre-des-Corps_ Colombier	Saint-Pierre-des-Corps (Sud)	Saint Pierre des Corps_Ustine Sablons	permanent (import)	Interne
		Tours_Les Atlantes	secours	Interne
		La Ville aux Dames_Avenue Marie Curie	secours	Externe
		La Ville aux Dames_Bois des Plantes	secours	Externe
UDI de Savonnières - Audeverdière	Savonnières (Sud) Druye Villandry (Sud)	UDI Saint Pierre des Corps_Sablons	secours	Interne
		Ballan-Miré_Route de Beauvais	secours	Interne
UDI de Tours	Tours	UDI de Villandry - Ile aux Brions	secours	Interne
		Saint Avertin_La Petite Alouette	permanent (export)/secours (import)	Interne
		Saint Avertin_Charles de Foucault	permanent (export)/secours (import)	Interne
		Chambray Les Tours_Rue Mansard	secours	Interne
		Chambray Les Tours_Grandmont/Saint Vincent de Paul	secours	Interne
		Joue Les Tours_Pont Cher/Les 2 Lions	secours	Interne
		Joue Les Tours_Rue de la Bergeonnnerie	secours	Interne
		La Riche_Saint Anne	secours	Interne
		La Riche_Rue d'Entraigues	permanent (export)/secours (import)	Interne
		La Riche_Chapelle	secours	Interne
		La Riche_Avenue du Prieuré	permanent (export)/secours (import)	Interne
		Notre Dame d'Oé_Avenue Gustave Eiffel	permanent (export)/secours (import)	Interne
		Notre Dame d'Oé_Turpenay	secours	Interne
		Parcay Meslay_Rue de l'aviation	permanent (export)/secours (import)	Interne
		Saint Cyr sur Loire_Carrefour de la Marne	permanent (export)/secours (import)	Interne
		Saint Cyr sur Loire_Rue Marguerite Yourcenar	secours	Interne
		Saint Cyr sur Loire_Rue Mayer/Jemmapes	secours	Interne
UDI de Villandry - Ile aux Brions	Villandry (Nord) Savonnières (Nord) Berthenay	Saint Cyr sur Loire_Rue Delaroche	secours	Interne
		Saint Cyr sur Loire_Rue Delacroix	secours	Interne
		Saint Pierre des Corps_Les Atlantes	secours	Interne
		Ballan_Miré_Les Touches	secours	Interne

6. Indicateurs de performance du réseau

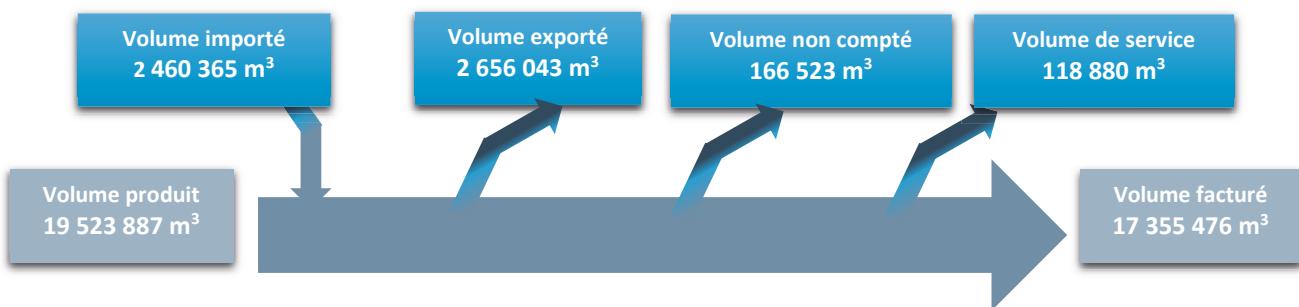
Un détail par secteur a été établi :

- Suivant l'unité de distribution pour le secteur Saint- Cyr-sur-Loire, La Membrolle-sur-Choisille et Tours,
- Suivant le périmètre contractuel sur les secteurs en délégation de service public.

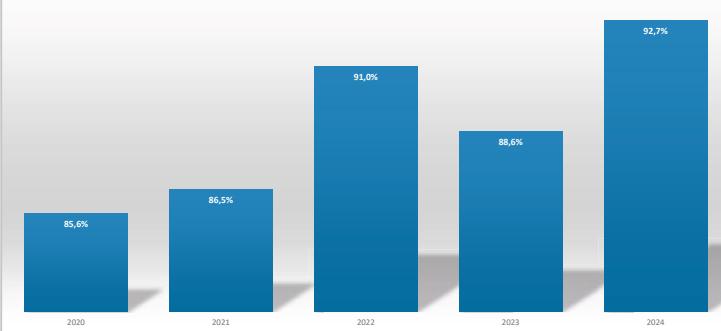
6.1 Rendement du réseau de distribution

En 2024, le rendement moyen Métropolitain est de 92,3 %.

Communes	Volumes Produits	Volumes importés	Volumes exportés	Volumes non comptés	Volumes de service	Volumes facturés	Rendements
Ballan-Miré	403 200 m ³	96 793 m ³	0 m ³	4 521 m ³	7 839 m ³	415 017 m ³	85,5%
Berthenay	0 m ³	36 768 m ³	0 m ³	580 m ³	66 m ³	35 075 m ³	97,2%
Chambray-lès-Tours	669 313 m ³	300 537 m ³	0 m ³	13 034 m ³	2 988 m ³	818 330 m ³	86,0%
Chanceaux-sur-Choisille Notre-Dame-d'Oé	364 127 m ³	119 471 m ³	72 905 m ³	4 002 m ³	3 684 m ³	328 613 m ³	84,6%
Fondettes Luynes Saint-Etienne-de-Chigny	1 169 136 m ³	14 134 m ³	3 487 m ³	20 352 m ³	20 352 m ³	880 889 m ³	78,2%
Joué-lès-Tours	2 403 799 m ³	0 m ³	397 330 m ³	26 778 m ³	8 064 m ³	1 787 796 m ³	92,4%
La Riche Saint-Genouph	135 454 m ³	473 366 m ³	0 m ³	5 252 m ³	5 280 m ³	539 683 m ³	90,4%
Mettray	125 639 m ³	8 337 m ³	0 m ³	1 161 m ³	793 m ³	118 495 m ³	89,9%
Parçay-Meslay Rochecorbon	168 151 m ³	261 904 m ³	3 273 m ³	10 681 m ³	7 707 m ³	336 702 m ³	83,3%
Saint-Avertin	335 458 m ³	544 442 m ³	138 110 m ³	300 m ³	6 200 m ³	686 097 m ³	94,4%
Saint-Cyr-sur-Loire La Membrolle-sur-Choisille Tours Nord	2 532 532 m ³	604 613 m ³	0 m ³	1 430 m ³	2 400 m ³	2 712 513 m ³	86,6%
Saint-Pierre-des-Corps	972 532 m ³	0 m ³	374 m ³	10 631 m ³	4 118 m ³	917 180 m ³	95,9%
Tours	9 864 093 m ³	0 m ³	2 003 796 m ³	63 555 m ³	46 000 m ³	7 517 859 m ³	97,6%
Savonnières Villandry Druye	380 453 m ³	0 m ³	36 768 m ³	4 246 m ³	3 389 m ³	261 227 m ³	80,3%
TOTAL	19 523 887 m³	2 460 365 m³	2 656 043 m³	166 523 m³	118 880 m³	17 355 476 m³	92,3%



Evolution du rendement métropolitain sur 5 ans



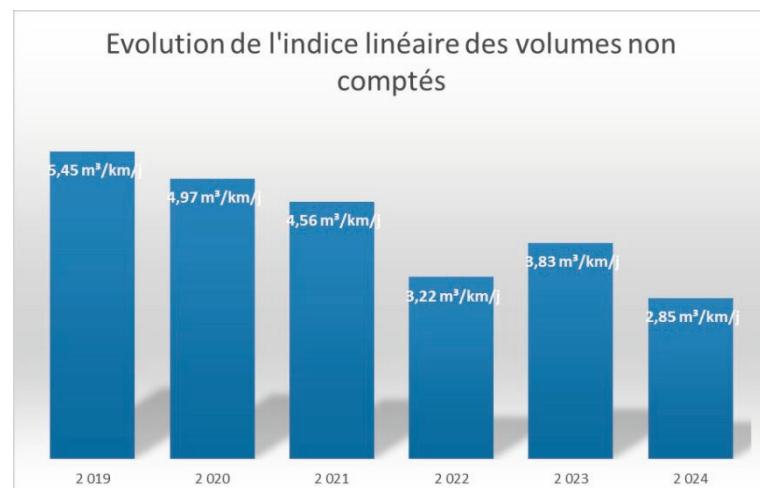
Depuis 2020, le rendement reste supérieur à 85 %. Après une diminution sensible observée en 2023, suite aux conditions de sécheresse sur la période 2022-2023 (augmentation de 10% des fuites et casse sur le réseau d'eau potable), le rendement obtenu en 2024 est très bon avec un taux supérieur à 92%.

6.2 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur évalue l'**ensemble des volumes non comptabilisés** : pertes en réseau, volumes de service et volumes non comptabilisés.

En 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés à l'échelle de la Métropole est de 2,85 m³/km/jour. Le détail par secteur est le suivant :

Communes	Indice linéaire non compté en m ³ /km/jour
Ballan-Miré	2,71
Berthenay	0,33
Chambray-lès-Tours	3,77
Chanceaux-sur-Choisille Notre-Dame-d'Oé	2,45
Fondettes Luynes Saint-Etienne-de-Chigny	3,24
Joué-lès-Tours	2,83
La Riche Saint-Genouph	2,94
Mettray	1,46
Parçay-Meslay Rocheboron	2,63
Saint-Avertin	1,33
Saint-Cyr-sur-Loire La Membrolle-sur- Choisille Tours Nord	4,72
Saint-Pierre-des-Corps	1,78
Tours	2,73
Savonnières Villandry Druye	1,85
TOTAL	2,85 m³/km/j



En lien avec l'évolution du rendement du réseau de distribution, l'indice linéaire des volumes non comptés observe une baisse significative en 2024.

6.3 Indice linéaire de consommation

Cet indicateur rapporte le **volume d'eau potable consommé** au linéaire du réseau de distribution. Il permet de qualifier le type de réseau selon la classification suivante :

Type de réseau	ILC ($m^3/j/km$)
Rural	ILC < 10
Semi-Urbain	10 < ILC < 30
Urbain	ILC > 30

En 2024, l'indice linéaire de consommation à l'échelle de la Métropole est de $29,55 m^3/km/jour$, qualifiant le réseau de « Semi-Urbain ». Le détail par secteur est le suivant :

Communes	Indice linéaire de consommation $m^3/km/jour$	Type de Réseau
Ballan-Miré	13,65	Semi-Urbain
Berthenay	6,89	Rural
Chambray-lès-Tours	20,75	Semi-Urbain
Chanceaux-sur-Choisille Notre-Dame-d'Oé	12,24	Semi-Urbain
Fondettes Luynes Saint-Etienne-de-Chigny	10,01	Semi-Urbain
Joué-lès-Tours	28,77	Semi-Urbain
La Riche Saint-Genouph	29,71	Semi-Urbain
Mettray	11,33	Semi-Urbain
Parçay-Meslay Rochecorbon	10,48	Semi-Urbain
Saint-Avertin	19,18	Semi-Urbain
Saint-Cyr-sur-Loire La Membrolle-sur-Choisille Tours Nord	29,37	Semi-Urbain
Saint Pierre des Corps	30,21	Urbain
Tours	72,59	Urbain
Savonnières Villandry Druye	6,86	Rural
TOTAL	$29,55 m^3/km/j$	Semi-Urbain

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE

6.4 Indice linéaire de perte en réseau

Cet indicateur évalue l'ensemble des **pertes en eau liées aux fuites sur le réseau de distribution**.

Suivant le type de réseau, qualifié par la valeur de l'indice linéaire de consommation, la valeur de l'indice linéaire de perte en réseau permet de juger de la qualité du réseau de distribution suivant la classification suivante :

Catégorie de réseau	Rural	Semi-Urbain	Urbain
Bon	ILP < 1,5	ILP < 4	ILP < 9
Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	4 < ILP < 6,5	9 < ILP < 13
Médiocre	2,5 < ILP < 4,5	6,5 < ILP < 10	13 < ILP < 19
Mauvais	ILP > 4,5	ILP > 10	ILP > 19

En 2024, l'indice linéaire de perte en réseau à l'échelle de la Métropole est de **2,44 m³/km/jour**. Qualifié de « Semi-Urbain », le réseau de distribution est alors catégorisé en « **bon** ». Le détail par secteur est le suivant :

Communes	Indice linéaire perte en m ³ /km/jour	Catégorie de réseau
Ballan-Miré	2,32	Bon
Berthenay	0,20	Bon
Chambray-lès-Tours	3,37	Bon
Chanceaux-sur-Choisille Notre-Dame-d'Oé	2,23	Bon
Fondettes Luynes Saint-Etienne-de-Chigny	2,79	Bon
Joué-lès-Tours	2,38	Bon
La Riche Saint-Genouph	2,49	Bon
Mettray	1,27	Bon
Parçay-Meslay Rochebon	2,10	Bon
Saint-Avertin	1,18	Bon
Saint-Cyr-sur-Loire La Membrolle-sur-Choisille Tours Nord	4,68	Acceptable
Saint-Pierre-des-Corps	1,30	Bon
Tours	1,86	Bon
Savonnières Villandry Druye	1,68	Acceptable
TOTAL	2,44 m³/km/j	Bon

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

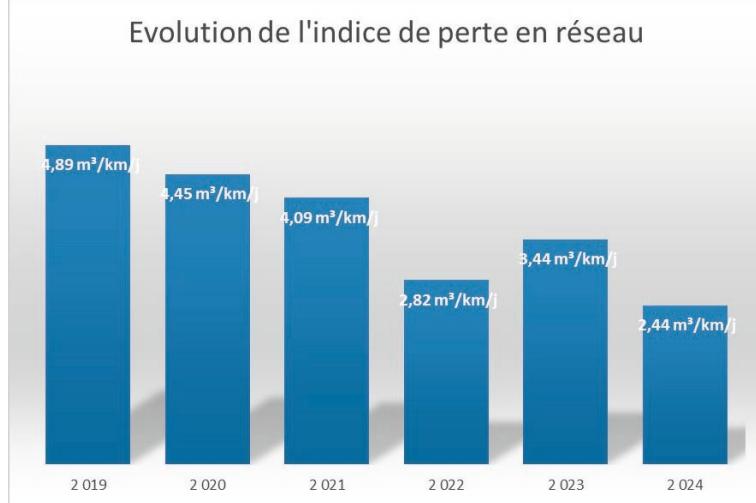
Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



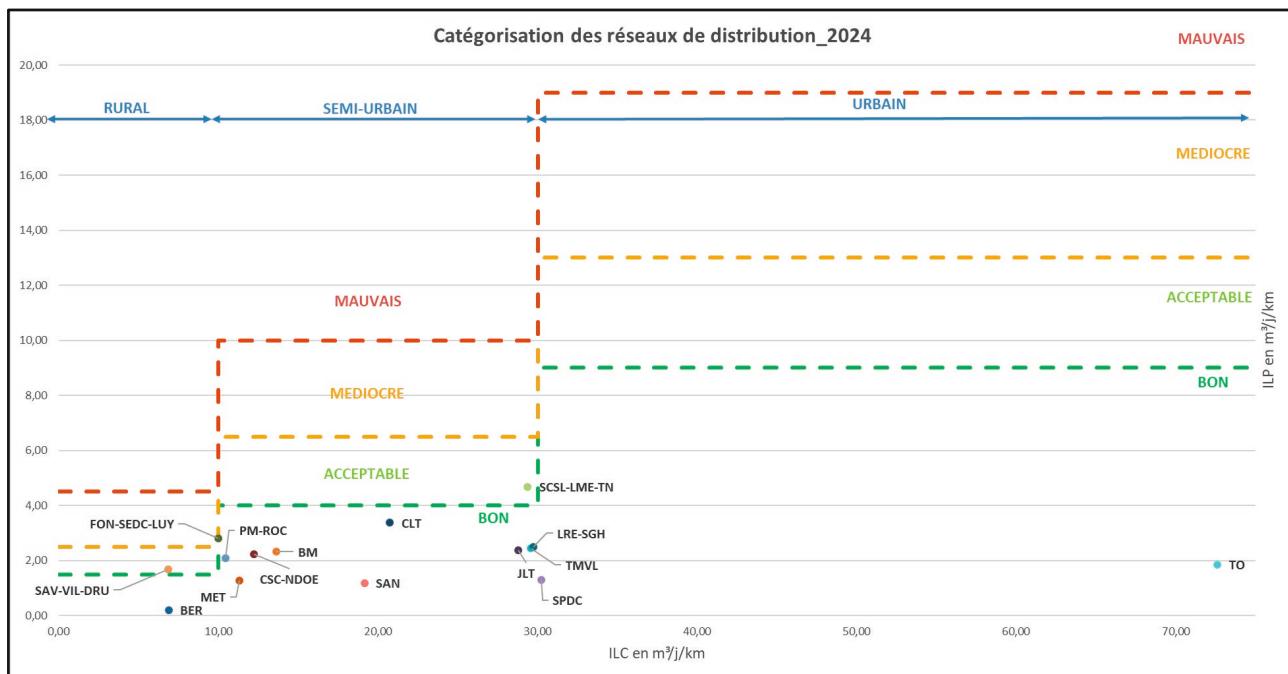
ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE

Evolution de l'indice de perte en réseau



En lien avec l'évolution du rendement du réseau de distribution, l'indice linéaire de perte en eau observe une baisse significative en 2024.

Le graphique suivant illustre les catégories de réseau par secteur :



Avec de gauche à droite :

- SAV-VIL-DRU : Savonnières, Villandry et Druye
- BER : Berthenay
- FOND-SEDC-LUY : Fondettes, Saint-Etienne-de-Chigny et Luynes
- PM-ROC : Parçay-Meslay et Rochecorbon
- MET : Mettray
- CSC-NDOE : Chanceaux-sur-Choisille et Notre-Dame-d'Oé
- BM : Ballan-Miré
- SAN : Saint-Avertin
- CLT : Chambray-lès-Tours
- JLT : Joué-lès-Tours
- TMVL : moyenne Tours Métropole Val de Loire
- SCSL-LME-TN : Saint-Cyr-sur-Loire, La Membrolle-sur-Choisille et Tours nord
- LRE-SGH : La Riche et Saint-Genouph
- SPDC : Saint-Pierre-de-Corps
- TO : le reste de Tours

7. Travaux de renouvellement

Communes	Adresse des travaux	Linéaire de réseaux en ml	Nombre Branchements Neufs	Montant pour les travaux Tours Métropole Val de Loire
Chambray-lès-Tours	Rue Laennec	100	1	Cf Rapport Annuel Délégataire
	Rue des Buissons / Allée des Mésanges	203	25	Cf Rapport Annuel Délégataire
	TOTAL	303	26	
Chanceaux-sur-Choisille	Pierre Couverte	45	1	Cf Rapport Annuel Délégataire
	TOTAL	45	1	
Fondettes	Rue de la Maison d'Ardoise	210	22	131 646,34 € H.T.
	Rue des Grilles	565	17	179 773,42 € H.T.
	Rue Jean Inglessi (Phase 2)	135	0	Cf Rapport Annuel Délégataire
	TOTAL	910	39	311 419,76 € H.T.
Joué-lès-Tours	Rue de l'Epan	758	45	321 536,46 € H.T.
	Rue du Cap Soleil phase 3	180	10	69 441,71 € H.T.
	Rue des Martyrs	159	24	208 958,64 € H.T.
	Rue de la Fourbissière	73	4	19 586,38 € H.T.
	Boulevard Jean Jaurès (phase 2)	310	14	Cf Rapport Annuel Délégataire
	Route de la Vieille Carte	565	4	Cf Rapport Annuel Délégataire
	Rue de la Jonchère	160	4	Cf Rapport Annuel Délégataire
	TOTAL	2205	105	619 523,19 € H.T.
La Membrolle-sur-Choisille	Route de Saint Roch	0	8	32 924,92 € H.T.
	Rue Mermoz	0	25	27 205,30 € H.T.
	Rue du Clairs Logis	125	14	64 534,67 € H.T.
	TOTAL	125	47	124 664,89 € H.T.
La Riche	rue Louis XI	120	7	70 302,32 € H.T.
	rue Chesneau	360	22	204 411,21 € H.T.
	Route de Saint Genouph	375	8	Cf Rapport Annuel Délégataire
	Rue des Amours d'Hélène	270	28	Cf Rapport Annuel Délégataire
	TOTAL	1125	65	204 411,21 € H.T.
Luynes	Le Turbais	1476	4	368 410,32 € H.T.
	TOTAL	1476	4	368 410,32 € H.T.
Notre-Dame-d'Oé	Rue Cassin	72	0	49 703,30 € H.T.
	Rue de la Bretonnière	333	14	Cf Rapport Annuel Délégataire
	TOTAL	405	14	49 703,30 € H.T.
Rochebon	La Millardièvre	825	8	204 849,65 € H.T.
	quai de Loire - Centre ville	417	34	229 653,73 € H.T.
	Rue de l'Eglise	66	0	92 626,42 € H.T.
	TOTAL	1308	42	527 129,80 € H.T.
Saint-Avertin	Rue Grand Cour	229	0	Travaux en Régie
	Lotissement Grand Cèdre	704	43	469 228,33 € H.T.
	TOTAL	933	43	469 228,33 € H.T.
Saint-Cyr-sur-Loire	Rue Georges Guérard	6	0	Travaux en Régie
	Rue Mireille Brochier	50	0	Travaux en Régie
	Rue Capitaine Lepage	325	7	107 091,20 € H.T.
	TOTAL	381	7	107 091,20 € H.T.
Saint-Pierre-des-Corps	Rue des Yvaudières	300	9	215 570,63 € H.T.
	Place des Cosmonautes	279	1	119 530,26 € H.T.
	TOTAL	579	10	335 100,89 € H.T.
Tours	Rue des Douets/Suède	294	25	51 277,28 € H.T.
	rue de la Serpe	2	8	55 858,90 € H.T.
	Rue de la Scellerie	161	30	121 320,78 € H.T.
	Rue du Sanitas	185	9	72 624,10 € H.T.
	Square Mendelssohn	229	5	110 571,61 € H.T.
	BD Preuilly	151	1	93 445,19 € H.T.
	Bd Tonnelle	183	4	247 953,19 € H.T.
	Rue Edouard Vaillant	197	19	145 936,94 € H.T.
	rue d'Amsterdam	351	32	183 550,14 € H.T.
	Rue des Douets	142	1	51 000,00 € H.T.
	Rue du Maine	500	11	221 206,23 € H.T.
	Rue Fontaine les Blanches	352	31	136 459,03 € H.T.
	Maeterlinck	267	12	128 767,16 € H.T.
	rue Thérèse Voisin	519	6	372 550,70 € H.T.
	Rue Voltaire	27	0	Travaux en Régie
	TOTAL	4243	198	1 992 521,25 € H.T.
	TOTAL GENERAL	14038	601	5 109 204,14 € H.T.

8. Travaux d'extension

Communes	Adresse des travaux	Linéaire de réseaux en ml	Nombre Branchements Neufs	Montant des travaux
Joué-lès-Tours	Rue Louise Michel	20	1	9 434,12 € H.T.
	TOTAL	20	1	9 434,12 € H.T.

9. Taux de renouvellement réseaux

Communes	Linéaire de réseau hors branchements en km	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années en km	Linéaire de réseaux renouvelés au cours l'année 2024 en km	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	Taux moyen de renouvellement des réseaux en 2024
Ballan-Miré	85,8	1,523	0	0,4%	0,0%
Berthenay	14,2	0	0	0,0%	0,0%
Chambray-lès-Tours	110,181	5,784	0,303	1,0%	0,3%
Chanceaux-sur-Choisille	51,1	1,857	0,045	0,7%	0,1%
Druye	35,3	0	0	0,0%	0,0%
Fondettes	140,1	3,015	0,91	0,4%	0,6%
Joué-lès-Tours	211,391	11,268	2,205	1,1%	1,0%
La Membrolle-sur-Choisille	32,935	2,216	0,125	1,3%	0,4%
La Riche	46,6	2,399	1,125	1,03%	2,4%
Luynes	87,9	2,458	1,476	0,6%	1,7%
Mettray	29,12	0,997	0	0,7%	0,0%
Notre-Dame-d'Oé	40,5	2,14	0,405	1,1%	1,0%
Parçay-Meslay	47,74	4,49	0	1,9%	0,0%
Rochecorbon	45,971	3,205	1,308	1,4%	2,8%
Saint-Avertin	118,644	6,015	0,933	1,0%	0,8%
Saint-Cyr-sur-Loire	114,292	4,896	0,381	0,9%	0,3%
Saint-Etienne-de-Chigny	25,1	0,385	0	0,3%	0,0%
Saint-Genouph	17,8	0	0	0,0%	0,0%
Saint-Pierre-des-Corps	84,556	2,932	0,579	0,7%	0,7%
Savonnières	49,3	3,253	0	1,3%	0,0%
Tours	469,691	22,41	4,243	1,0%	0,9%
Villandry	37,5	1,721	0	0,9%	0,0%
Taux moyen de renouvellement des réseaux	1895,72	82,96	14,04	0,88%	0,74%

Les priorités sont définies à l'échelle du territoire de Tours Métropole Val de Loire en fonction de l'état des conduites et des opportunités (qualité, programmes de voirie...). Ainsi le taux moyen de renouvellement des réseaux global est le plus représentatif de la gestion patrimoniale.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE

10. Protection des ressources en eau

L'indicateur P108.3 traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. Il est déterminé pour chacun des points de prélèvements.

Les valeurs de l'indice sont les suivantes :

- 0 % Aucune action,
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours,
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu,
- 50 % Dossier déposé en préfecture,
- 60 % Arrêté préfectoral,
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés),
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE

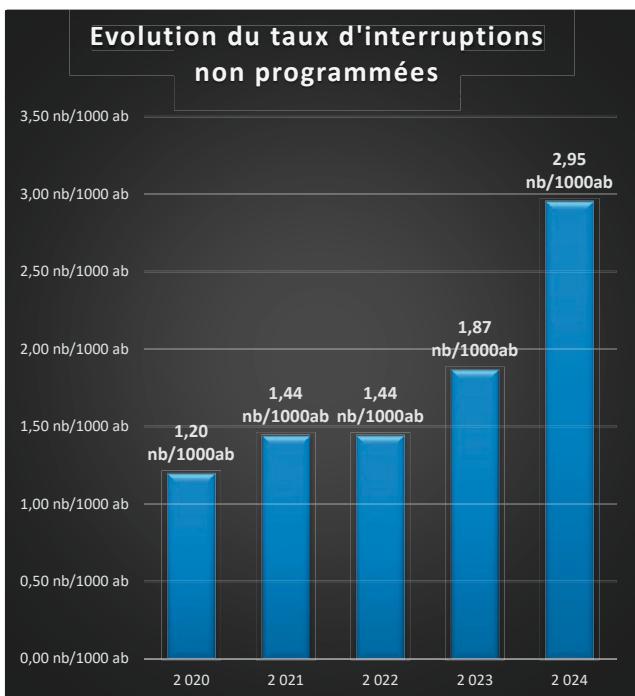
En 2024, un recensement exhaustif des actions restant à mener a été élaboré, permettant une mise à jour fiable des indicateurs par ressources. Un suivi régulier est également instauré au sein de la Direction du Cycle de l'Eau.

Le détail des indicateurs par ressource est repris dans le tableau suivant. L'indicateur global à l'échelle de la Métropole, pondéré aux volumes prélevés et aux volumes importés depuis l'extérieur, est de **71%** en 2024.

Communes	Sites	Nature de la ressource	Indice avancement protection par ressource	Volumes prélevés	Volumes achetés en gros Extérieur Métropole	Indice avancement protection par ressource V acheté	Commune d'achat
Ballan-Miré	Miré La Chevalerie	Cénomanien	100%	382 305 m ³			
	La Bonnetière	Turonien	100%	28 651 m ³			
Chambray-lès-Tours	Le Bois Cormier	Cénomanien	100%	674 815 m ³			
Chanceaux-sur-Choisille	Le Buisson	Turonien	100%	111 963 m ³			
Fondettes	La Bourdonnière	Cénomanien	100%	366 797 m ³	14 134 m ³	80%	Ambillou Pernay
	Port Foucault	Nappe alluviale	60%	302 602 m ³			
Joué-lès-Tours	La Mignonne 1	Cénomanien	60%	568 531 m ³			
	La Mignonne 2	Cénomanien	60%	510 680 m ³			
	Pont Cher	Eau de Surface	60%	1 266 625 m ³			
	Pont Cher 1	Cénomanien	60%	123 442 m ³			
	Pont Cher 2	Cénomanien	60%	414 261 m ³			
La Riche	Le Grand Carroi Ouest	Cénomanien	100%	136 991 m ³			
Luynes	Les Pins	Cénomanien	60%	509 318 m ³			
Mettray	Les Bourgetteries	Turonien	60%	126 856 m ³			
	Gué Andreau	Turonien	100%				
Notre-Dame-d'Oé	La Ganoire 1	Turonien	60%	71 968 m ³			
	La Ganoire 2	Cénomanien	60%	181 016 m ³			
Parçay-Meslay	La Thibaudière	Cénomanien	100%	172 386 m ³			
Saint-Avertin	Ecorcheveaux	Cénomanien	60%	208 139 m ³			
	Graviers	Cénomanien	60%	76 312 m ³			
	Prairie de Cangé	Nappe alluviale	100%	32 251 m ³			
	Rosnay	Cénomanien	100%	23 665 m ³			
Saint-Cyr-sur-Loire	Île Simon	Nappe alluviale Cénomar	100%	2 545 161 m ³			
Saint-Pierre-des-Corps	Les Sablons	Cénomanien	100%	796 571 m ³			
	Le Colombier	Cénomanien	60%	181 101 m ³			
Savonnières	L'Audeverdière	Cénomanien	100%	171 780 m ³			
Tours	Île Aucard	Nappe alluviale Cénomar	60%	6 609 536 m ³			
	Île aux vaches	Nappe alluviale	60%	3 464 431 m ³			
Villandry	Île aux Brions P2 + P3	Nappe alluviale	100%	210 189 m ³			
Indice d'avancement de la protection de la ressource			71%	20 282 477 m ³ (20 268 343 m ³ prélevé + 14 134 m ³ achat en gros)			

11. Interventions

Communes	Nb de réparation de fuites interventions non programmées	Taux d'occurrence des interruptions non programmées (Indic. P151.1)	Recherche de fuites Nb d'interventions	Recherche de fuites en mètre linéaire	Nombre de fuites total (fuite compteur, fuite branchemet, fuites réseaux, fuites équipements)	dont nombre de fuites réparées	dont nombre de brchts et compteurs ayant subi une réparation
Ballan-Miré	54	12,92 nb/1000 ab	8	0 ml	54	54	41
Berthenay	2	6,67 nb/1000 ab	1	0 ml	2	2	2
Chambray-lès-Tours	14	2,69 nb/1000 ab	7	19 900 ml	82	82	69
Chanceaux-sur-Choisille Notre-Dame-d'Oé	14	3,82 nb/1000 ab	8	17 800 ml	30	30	23
Fondettes Luynes Saint-Etienne-de-Chigny	49	5,98 nb/1000 ab	45	100 700 ml	158	158	131
Joué-lès-Tours	40	2,50 nb/1000 ab	15	35 500 ml	125	125	97
La Riche Saint-Genouph	16	3,80 nb/1000 ab	5	22 800 ml	27	27	21
Mettray	5	4,96 nb/1000 ab	5	3 800 ml	19	19	18
Parçay-Meslay Rochecorbon	29	9,44 nb/1000 ab	16	30 100 ml	34	34	22
Saint-Avertin	5	0,74 nb/1000 ab	8	4 300 ml	62	62	49
Saint-Cyr-sur-Loire La Membrolle-sur-Choisille Tours	15	0,30 nb/1000 ab	23	11 400 ml	263	263	220
Saint-Pierre-des-Corps	41	5,69 nb/1000 ab	7	16 400 ml	41	41	38
Savonnières Villandry Druye	46	17,46 nb/1000 ab	10	46 700 ml	46	46	39
TOTAL	330	2,95 nb/1000 ab	158	309 400 ml	943	943	770



Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau impromptues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. En 2024, 176 casses sur réseau ont été répertoriées.

Cet indicateur se situe au niveau de la valeur moyenne nationale.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE

12. Qualité de l'eau : contrôle sanitaire ARS

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE

12.1 Ressource

	Nombre de paramètres contrôlés	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	nombre de prélèvements
Microbiologique	48	0	100,00%	
Physico-chimique	11283	3	99,97%	35

En 2024, sur les 35 prélèvements effectués sur la ressource en eau (eau brute), trois non-conformités sont relevés (Chrome et Nickel x 2) par rapport à une limite de qualité sur le site de production de Pont Cher à Joué-lès-Tours. Ces non-conformités n'ont pas été confirmées par les prélèvements de recontrôle.

12.2 Eau produite

	Nombre de paramètres contrôlés	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	nombre de prélèvements
Microbiologique	308	0	100,00%	
Physico-chimique	22771	12	99,95%	145

En 2024, 145 prélèvements ont été réalisés sur les eaux produites dans le cadre du contrôle sanitaire. Les dépassements observés concernent majoritairement le paramètre Chlorothalonil R471811, constatés avant avril 2024. En effet, après cette date, un avis de l'ANSES est venu reclassé ce métabolite en non pertinent, avec une valeur indicative relevée à 0,9 µg/l.

12.3 Eau distribuée

	Nombre de paramètres contrôlés	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	nombre de prélèvements
Microbiologique	1108	2	99,82%	
Physico-chimique	2361	8	99,66%	565

En 2024, le taux de conformité micro biologique et physico-chimique de l'eau distribuée est de 99,7% (P101.1 et P102.1). Les non-conformités relevées en 2024 ont concernés le paramètre microbiologique « Entérocoques », ainsi que les paramètres physico-chimiques « Plomb » et « Nickel ».

Il est à noter que chaque non-conformité relevée fait l'objet d'actions immédiates de la part de l'exploitant en charge du service afin de rétablir la conformité des eaux distribuées au plus vite.

13. Notes de synthèse de l'Agence Régionale de Santé : quelle eau buvez-vous ?



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : BALLAN MIRE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité		
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. La recherche de PFAS (composés perfluorés) sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les Unités de Distribution de l'eau (UDI). Toutefois, sans attendre cette date, des analyses sur les UDI de plus de 500 habitants seront programmées en 2025.	A	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité	
			Indicateur 2023 : A	
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU		
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : BONNETIERE (Séno-turonien), MIRE F. (Cénomanien). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement de décarbonatation et du fer à Mire, d'un traitement des pesticides à la Bonnetière et d'une désinfection sur les deux.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 6574 personnes sur 1 commune (BALLAN-MIRE). Le responsable des installations est : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE » qui assure l'exploitation du réseau ou la personne responsable de la production et distribution de l'eau (PRDÉ) qui est « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p>		BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 26 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml</p>	
<p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>		NITRATES A Bonne qualité	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 26 Valeur moyenne : 2,68 mg/L Valeur max : 17 mg/L</p>	
<p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Bonne qualité	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 455 Valeur max : 0,034 microgramme/L</p>	
<p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.</p>		FLUOR A Bonne qualité	<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,362 mg/L Valeur max : 0,448 mg/L</p>	
<p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>		SELENIUM A Bonne qualité	<p>Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 0,699 microgramme/L Valeur max : 6,3 microgramme/L</p>	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES				
DURETÉ Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Eau dure		
		Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 20,7 °f Valeur max : 28,4 °f		
FER Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.		Bonne qualité		
		Nombre de prélèvements : 26 Valeur moyenne : 23,6 microgramme/L Valeur max : 113 microgramme/L		
L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle réglementaire de l'eau potable. Ce contrôle concerne régulièrement les unités des ressources de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.				

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale de l'Indre-et-Loire - 38 rue Edouard Vaillant 37042 Tours Cedex 1

02 38 77 34 33

ARS-CVL-DD37-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr @

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAMBRAY-LES-TOURS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	<p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p> <p>La recherche de PFAS (composés perfluorés) sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les Unités de Distribution de l'eau (UDI). Toutefois, sans attendre cette date, des analyses sur les UDI de plus de 500 habitants seront programmées en 2025.</p>	A	<p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau de qualité convenable</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité</p>
		Indicateur 2023 : A	
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : LES PIÈCES DE LA BRANCHIOIRE (nappe du Cénomantien). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement du fer et d'une désinfection.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 8692 personnes sur 1 commune (CHAMBRAY-LES-TOURS). Le responsable des installations est : « TOURS METRÓPOLE VAL DE LOIRE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE » qui assure l'exploitation du réseau ou personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) qui est : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p>		BACTÉRIOLOGIE <p>A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 22</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
		NITRATES <p>A Très bonne qualité</p> <p>éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 22</p> <p>Valeur moyenne : 2,45 mg/L</p> <p>Valeur maxi : 5,5 mg/L</p>
Quelques conseils <ul style="list-style-type: none"> ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. SAVEUR-COULEUR Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée. CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures. FLUOR Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste. 		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS <p>A Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 2</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Nombre de substances recherchées : 455</p> <p>Valeur maxi : 0 microgramme/L</p>
		FLUOR <p>A Bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 2</p> <p>Valeur moyenne : 0,943 mg/L</p> <p>Valeur maxi : 0,98 mg/L</p>
		SELENIUM <p>A Très bonne qualité</p> <p>élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 2</p> <p>Valeur moyenne : 0,65 microgramme/L</p> <p>Valeur maxi : 1,3 microgramme/L</p>
Pour aller plus loin		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>		DURETÉ <p>Eau peu calcaire</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 5</p> <p>Valeur moyenne : 10,5 °f</p> <p>Valeur maxi : 10,8 °f</p>
		FER <p>Bonne qualité</p> <p>élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 22</p> <p>Valeur moyenne : 16,2 microgramme/L</p> <p>Valeur maxi : 127 microgramme/L</p>



ZONE DE DISTRIBUTION : SAVONNIERES (DRUYE)

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité																															
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité																														
La recherche de PFAS (composés perfluorés) sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les Unités de Distribution de l'eau (UDI). Toutefois, sans attendre cette date, des analyses sur les UDI de plus de 500 habitants seront programmées en 2025.		Indicateur 2023 : A																															
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																															
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : AUDEVREDIERE F.. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Nappe captée = Cénomanien.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement du fer (déferrisation biologique) et d'une désinfection au chlore gazeux .</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente (Savonnières (20%) et DRUYE), soit 1617 personnes. Le responsable est : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE » qui assure l'exploitation du réseau ou la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRDE) qui est « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td> </tr> <tr> <th>NITRADES</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 1,69 mg/L Valeur maxi : 2,1 mg/L</td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 455 Valeur maxi : 0 microgramme/L</td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,77 mg/L Valeur maxi : 0,809 mg/L</td> </tr> <tr> <th>ARSENIC</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L</td> </tr> </tbody></table>		BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRADES	A	Très bonne qualité	éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 1,69 mg/L Valeur maxi : 2,1 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 455 Valeur maxi : 0 microgramme/L	FLUOR	A	Bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,77 mg/L Valeur maxi : 0,809 mg/L	ARSENIC	A	Très bonne qualité	élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																															
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																															
NITRADES	A	Très bonne qualité																															
éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 1,69 mg/L Valeur maxi : 2,1 mg/L																															
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																															
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 455 Valeur maxi : 0 microgramme/L																															
FLUOR	A	Bonne qualité																															
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,77 mg/L Valeur maxi : 0,809 mg/L																															
ARSENIC	A	Très bonne qualité																															
élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L																															
Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																															
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	DURETÉ	Eau dure																														
SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la page) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.	FER	Très bonne qualité																														
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.																																
FLUOR	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.																																
Pour aller plus loin																																	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr																																
Édité le 10/04/2025 UDI 037000572																																	
L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.																																	

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale de l'Indre-et-Loire - 38 rue Édouard Valliant 37042 Tours Cedex 1

02 38 77 34 33

ARS-CVL-DD37-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr @

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

S2LO

ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE



ZONE DE DISTRIBUTION : FONDETTE (PUITS)

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité																															
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. La recherche de PFAS (composés perfluorés) sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les Unités de Distribution de l'eau (UDI). Toutefois, sans attendre cette date, des analyses sur les UDI de plus de 500 habitants seront programmées en 2025.	A	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité Insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A																														
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																															
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : ILE GODINEAU CC. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine (les alluvions de la Loire et le Turonien)</p> <p>Elle fait l'objet d'une désinfection à l'eau de Javel.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 5371 personnes sur 1 commune (FONDETTE). Le responsable des installations est : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE » qui assure l'exploitation du réseau ou la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) qui est le "TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE".</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td> </tr> <tr> <th>NITRADES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 8,34 mg/L Valeur maxi : 17 mg/L</td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 456 Valeur maxi : 0,038 microgramme/L</td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,133 mg/L Valeur maxi : 0,139 mg/L</td> </tr> <tr> <th>SÉLENIUM</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Élément d'origine naturelle ou Industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4,9 microgramme/L Valeur maxi : 7,3 microgramme/L</td> </tr> </tbody> </table>		BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRADES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 8,34 mg/L Valeur maxi : 17 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 456 Valeur maxi : 0,038 microgramme/L	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,133 mg/L Valeur maxi : 0,139 mg/L	SÉLENIUM	A	Bonne qualité	Élément d'origine naturelle ou Industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4,9 microgramme/L Valeur maxi : 7,3 microgramme/L
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																															
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																															
NITRADES	A	Bonne qualité																															
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 8,34 mg/L Valeur maxi : 17 mg/L																															
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité																															
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 456 Valeur maxi : 0,038 microgramme/L																															
FLUOR	A	Très bonne qualité																															
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,133 mg/L Valeur maxi : 0,139 mg/L																															
SÉLENIUM	A	Bonne qualité																															
Élément d'origine naturelle ou Industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4,9 microgramme/L Valeur maxi : 7,3 microgramme/L																															
Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																															
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	DURETÉ	Eau dure																														
SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.	FER	Très bonne qualité																														
CHLORÉ	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.																																
FLUOR	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.																																
Pour aller plus loin		<table border="1"> <thead> <tr> <th>DURETÉ</th> <th>Eau dure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 21,2 °f Valeur maxi : 27,8 °f</td> </tr> <tr> <th>FER</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.</td> <td>Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 4,76 microgramme/L Valeur maxi : 9 microgramme/L</td> </tr> </tbody> </table>		DURETÉ	Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 21,2 °f Valeur maxi : 27,8 °f	FER	Très bonne qualité	Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 4,76 microgramme/L Valeur maxi : 9 microgramme/L																						
DURETÉ	Eau dure																																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 21,2 °f Valeur maxi : 27,8 °f																																
FER	Très bonne qualité																																
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 4,76 microgramme/L Valeur maxi : 9 microgramme/L																																
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>																																	
<p>Édité le 11/04/2025 UDI 037001019</p> <p>L'ARS Centre-Val de Loire est chargé du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.</p>																																	



ZONE DE DISTRIBUTION : FONDETTE (FORAGE)

	Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024	<p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p> <p>La recherche de PFAS (composés perfluorés) sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les Unités de Distribution de l'eau (UDI). Toutefois, sans attendre cette date, des analyses sur les UDI de plus de 500 habitants seront programmées en 2025.</p>	A <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2023 : A		
Origine et gestion de l'eau		
Votre réseau est alimenté par les captages : BOURDONNIÈRE F. (80%), ILE GODINERAU CC (20%). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement du fer (physico-chimique) et d'une désinfection au chlore gazeux. Votre réseau alimente de façon permanente 5371 personnes sur 1 commune (FONDETTE). Le responsable des installations est : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE » qui assure l'exploitation du réseau ou la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRDE) qui est « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».		
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU		
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 4,6 mg/L Valeur maxi : 15 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 455 Valeur maxi : 0,034 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,6 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,174 mg/L Valeur maxi : 0,177 mg/L
SÉLENIUM	A	Bonne qualité
élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,6 microgramme/L Valeur maxi : 4,5 microgramme/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 21,5 °f Valeur maxi : 23,9 °f
FER	Très bonne qualité	
élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 7,29 microgramme/L Valeur maxi : 31 microgramme/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/04/2024

UDI 0370000284

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : JOUE LES TOURS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	<p>Une faible contamination bactériologique a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.</p> <p>En 2024, les PFAS (composés perfluorés) ont été recherchés dans les installations d'eau potable desservant plus de 10 000 habitants ou à proximité de sites susceptibles de présenter une contamination aux PFAS. Les résultats d'analyses sont conformes.</p>	B	<p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau de qualité convenable</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité</p>
		Indicateur 2023 : A	
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : MIGNONNE F3, PRISE EAU SAINT SAUVEUR, SAINT SAUVEUR F1, SAINT SAUVEUR F2, TROUE F4. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement : clarification, ozonation, filtration sur charbon actif et chloration gazeuse et défermentation pour les Cénomanien.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 42723 personnes sur 3 communes (BALLAN-MIRE, CHAMBRAY-LES-TOURS, JOUE-LES-TOURS). Le responsable des Installations est : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE » qui assure l'exploitation du réseau.</p>		BACTÉRIOLOGIE <p>B Anomalie justifiée et traitée. bonne qualité 98% du temps</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 95</p> <p>Conformité : 98 %</p> <p>Valeur maxi : 11 n/100 ml</p>
		NITRATES <p>A Bonne qualité</p> <p>éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 90</p> <p>Valeur moyenne : 10,9 mg/L</p> <p>Valeur maxi : 28 mg/L</p>
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS <p>A Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 4</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Nombre de substances recherchées : 455</p> <p>Valeur maxi : 0 microgramme/L</p>
		FLUOR <p>A Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 4</p> <p>Valeur moyenne : 0,185 mg/L</p> <p>Valeur maxi : 0,242 mg/L</p>
Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
<p>ABSENCE</p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>	DURETÉ <p>Eau dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 12</p> <p>Valeur moyenne : 26,5 °f</p> <p>Valeur maxi : 31,7 °f</p>	
<p>SAVEUR-COULEUR</p> <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>	FER <p>Présence inférieure à la référence de qualité</p> <p>Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 90</p> <p>Valeur moyenne : 17,9 microgramme/L</p> <p>Valeur maxi : 149 microgramme/L</p>	
<p>CHLORÉ</p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.</p>	EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE <p>Eau légèrement agressive</p> <p>Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (Incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 4</p> <p>Valeur moyenne : 3</p> <p>Valeur maxi : 4</p>	
<p>FLUOR</p> <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>			
Pour aller plus loin			
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>			
Édité le 11/04/2025			
UDI 0370000810			
L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.			



ZONE DE DISTRIBUTION : LA RICHE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. La recherche de PFAS (composés perfluorés) sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les Unités de Distribution de l'eau (UDI). Toutefois, sans attendre cette date, des analyses sur les UDI de plus de 500 habitants seront programmées en 2025.	A	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE Votre réseau est alimenté par un captage : GRAND CARROU OUEST F... L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Nappe du Cénomantien. Elle fait l'objet d'un traitement du fer (physico-chimique) et d'une désinfection au chlore gazeux. Votre réseau alimente de façon permanente 7124 personnes sur 1 commune (LA RICHE). Le responsable des installations est : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE » qui assure l'exploitation du réseau ou la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRDE) qui est : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».		A	Très bonne qualité
NITRATES Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		A	Bonne qualité
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		A	Très bonne qualité
FLUOR Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		A	Bonne qualité
Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	DURETÉ	Eau peu calcaire
SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.	FER	Très bonne qualité
CHLORÉ	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	Dépassements ponctuels de la référence de qualité
FLUOR	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,8 mg(C)/L Valeur maxi : 2,4 mg(C)/L
Pour aller plus loin		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DURETÉ Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	
 Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr		FER Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	
Édité le 09/04/2025 UDI 037000329		CARBONE ORGANIQUE TOTAL Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.	
L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.		Envoyé en préfecture le 15/12/2025 Reçu en préfecture le 15/12/2025 Publié le ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE	



ZONE DE DISTRIBUTION : FONDETTE (LUYNES)

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité																																		
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. La recherche de PFAS (composés perfluorés) sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les Unités de Distribution de l'eau (UDI). Toutefois, sans attendre cette date, des analyses sur les UDI de plus de 500 habitants seront programmées en 2025.	A	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité Insuffisante D : Eau de mauvaise qualité																																	
Origine et gestion de l'eau		Indicateur 2023 : A																																		
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : PINS F.. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Nappe du Cénomantien.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement du fer (biologique) et d'une désinfection au chlore gazeux.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 6689 personnes sur 2 communes (LUYNES, SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY). Le responsable des installations est : « TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE » qui assure l'exploitation du réseau ou la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRDDE) qui est « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p>																																				
Quelques conseils <ul style="list-style-type: none"> ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. SAVEUR-COULEUR Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée. CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures. FLUOR Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste. 		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU <table border="1"> <thead> <tr> <th>PARAMÈTRE</th> <th>INDICATEUR</th> <th>RÉSULTAT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BACTÉRIOLOGIE</td> <td>A</td> <td>Très bonne qualité</td> </tr> <tr> <td>Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td> </tr> <tr> <td>NITRADES</td> <td>A</td> <td>Très bonne qualité</td> </tr> <tr> <td>Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 0,375 mg/L Valeur maxi : 1,1 mg/L</td> </tr> <tr> <td>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</td> <td>A</td> <td>Très bonne qualité</td> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-déçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 455 Valeur maxi : 0 microgramme/L</td> </tr> <tr> <td>FLUOR</td> <td>A</td> <td>Très bonne qualité</td> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,156 mg/L Valeur maxi : 0,199 mg/L</td> </tr> <tr> <td>SELENIUM</td> <td>A</td> <td>Très bonne qualité</td> </tr> <tr> <td>Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L</td> </tr> </tbody> </table>		PARAMÈTRE	INDICATEUR	RÉSULTAT	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRADES	A	Très bonne qualité	Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 0,375 mg/L Valeur maxi : 1,1 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-déçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 455 Valeur maxi : 0 microgramme/L	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,156 mg/L Valeur maxi : 0,199 mg/L	SELENIUM	A	Très bonne qualité	Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L
PARAMÈTRE	INDICATEUR	RÉSULTAT																																		
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																		
Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																																		
NITRADES	A	Très bonne qualité																																		
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 0,375 mg/L Valeur maxi : 1,1 mg/L																																		
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																		
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-déçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 455 Valeur maxi : 0 microgramme/L																																		
FLUOR	A	Très bonne qualité																																		
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,156 mg/L Valeur maxi : 0,199 mg/L																																		
SELENIUM	A	Très bonne qualité																																		
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L																																		
Pour aller plus loin <ul style="list-style-type: none"> Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr 		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES <table border="1"> <thead> <tr> <th>PARAMÈTRE</th> <th>RÉSULTAT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DURETÉ</td> <td>Eau dure</td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td>Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 20,2 °f Valeur maxi : 21,2 °f</td> </tr> <tr> <td>FER</td> <td>Très bonne qualité</td> </tr> <tr> <td>Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.</td> <td>Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 3,47 microgramme/L Valeur maxi : 6 microgramme/L</td> </tr> </tbody> </table>		PARAMÈTRE	RÉSULTAT	DURETÉ	Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 20,2 °f Valeur maxi : 21,2 °f	FER	Très bonne qualité	Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 3,47 microgramme/L Valeur maxi : 6 microgramme/L																							
PARAMÈTRE	RÉSULTAT																																			
DURETÉ	Eau dure																																			
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 20,2 °f Valeur maxi : 21,2 °f																																			
FER	Très bonne qualité																																			
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 3,47 microgramme/L Valeur maxi : 6 microgramme/L																																			
<p>Édité le 09/04/2025 UDI 037000283</p> <p>L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.</p>		<p>Envoyé en préfecture le 15/12/2025 Reçu en préfecture le 15/12/2025 Publié le 15/12/2025 ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE</p> <p>S²LO</p>																																		



ZONE DE DISTRIBUTION : METTRAY

	Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024	<p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p> <p>La recherche de PFAS (composés perfluorés) sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les Unités de Distribution de l'eau (UDI). Toutefois, sans attendre cette date, des analyses sur les UDI de plus de 500 habitants seront programmées en 2025.</p>	A <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité <p>Indicateur 2023 : A</p>
Origine et gestion de l'eau		
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : BOURGETTERIES F2, GUINDREAU F3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine (Turonien).</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement du fer (déferrisation biologique) et d'une désinfection au chlore gazeux.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 2062 personnes sur 1 commune (METTRAY). Le responsable des installations est : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE » qui assure l'exploitation du réseau ou la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRDDE) qui est « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p>		
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU		
BACTÉRIOLOGIE		A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES		A Bonne qualité
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 1,2 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS		A Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 455 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR		A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,6 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,15 mg/L Valeur maxi : 0,15 mg/L
SÉLÉNIUM		A Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 33,1 °f Valeur maxi : 35,9 °f
FER		Bonne qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 7,92 microgramme/L Valeur maxi : 32 microgramme/L
Quelques conseils		
	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	
	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.	
	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.	
	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.	
Pour aller plus loin		
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	
Édité le 09/04/2025 UDI 0370000399		
L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.		

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale de l'Indre-et-Loire - 38 rue Édouard Vaillant 37042 Tours Cedex 1

02 38 77 34 33

ARS-CVL-DD37-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr @

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE



ZONE DE DISTRIBUTION : NOTRE DAME D'OE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité																															
2024	L'eau peut être consommée par tous. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires. Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence du métabolite R471811 du chlorothalonil. Au vu des connaissances scientifiques, le métabolite R471811 n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).	B	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité Insuffisante D : Eau de mauvaise qualité																														
La recherche de PFAS (composés perfluorés) sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les Unités de Distribution de l'eau (UDI). Toutefois, sans attendre cette date, des analyses sur les UDI de plus de 500 habitants seront programmées en 2025.		Indicateur 2023 : C																															
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																															
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : GANOIRE F1, GANOIRE F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine (Sénonien et Cénomalien).</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement du fer (déferrisation physico-chimique) et d'une désinfection au chlore gazeux.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 7077 personnes sur 2 communes (CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE, NOTRE-DAME-D'OE). Le responsable des installations est : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE » qui assure l'exploitation du réseau ou la Personne Responsable de la Production et Distribution de l'eau (PRPDE) qui est « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p>		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #2ecc71; color: white; text-align: left; padding: 5px;">BACTÉRIOLOGIE</th> <th style="background-color: #2ecc71; color: white; text-align: left; padding: 5px;">A</th> <th style="padding: 5px;">Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td style="padding: 5px;">A</td> <td style="padding: 5px;">Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td> </tr> <tr> <th style="background-color: #2ecc71; color: white; text-align: left; padding: 5px;">NITRATES</th> <th style="background-color: #2ecc71; color: white; text-align: left; padding: 5px;">A</th> <th style="padding: 5px;">Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L</td> <td style="padding: 5px;">A</td> <td style="padding: 5px;">Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 10,5 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L</td> </tr> <tr> <th style="background-color: #2ecc71; color: white; text-align: left; padding: 5px;">PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th style="background-color: #2ecc71; color: white; text-align: left; padding: 5px;">B</th> <th style="padding: 5px;">Dépassements réguliers de la limite de qualité jusqu'au 29/04/2024</th> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td style="padding: 5px;">B</td> <td style="padding: 5px;">Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 20 % Nombre de substances recherchées : 179 Valeur maxi : 0,18 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811</td> </tr> <tr> <th style="background-color: #2ecc71; color: white; text-align: left; padding: 5px;">FLUOR</th> <th style="background-color: #2ecc71; color: white; text-align: left; padding: 5px;">A</th> <th style="padding: 5px;">Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td style="padding: 5px;">A</td> <td style="padding: 5px;">Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,699 mg/L Valeur maxi : 0,699 mg/L</td> </tr> <tr> <th style="background-color: #2ecc71; color: white; text-align: left; padding: 5px;">SÉLENIUM</th> <th style="background-color: #2ecc71; color: white; text-align: left; padding: 5px;">A</th> <th style="padding: 5px;">Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L</td> <td style="padding: 5px;">A</td> <td style="padding: 5px;">Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 3,6 microgramme/L Valeur maxi : 3,6 microgramme/L</td> </tr> </tbody> </table>		BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	A	Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A	Bonne qualité	éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L	A	Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 10,5 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassements réguliers de la limite de qualité jusqu'au 29/04/2024	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	B	Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 20 % Nombre de substances recherchées : 179 Valeur maxi : 0,18 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811	FLUOR	A	Bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	A	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,699 mg/L Valeur maxi : 0,699 mg/L	SÉLENIUM	A	Bonne qualité	élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L	A	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 3,6 microgramme/L Valeur maxi : 3,6 microgramme/L
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																															
Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	A	Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																															
NITRATES	A	Bonne qualité																															
éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L	A	Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 10,5 mg/L Valeur maxi : 13 mg/L																															
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassements réguliers de la limite de qualité jusqu'au 29/04/2024																															
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	B	Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 20 % Nombre de substances recherchées : 179 Valeur maxi : 0,18 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811																															
FLUOR	A	Bonne qualité																															
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	A	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,699 mg/L Valeur maxi : 0,699 mg/L																															
SÉLENIUM	A	Bonne qualité																															
élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L	A	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 3,6 microgramme/L Valeur maxi : 3,6 microgramme/L																															
Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																															
<p>ABSENCE </p> <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>MÉMÈRE-COULOIR </p> <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p> <p>CHLORÉ </p> <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.</p> <p>FLUOR </p> <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #2ecc71; color: white; text-align: left; padding: 5px;">DURETÉ</th> <th style="background-color: #2ecc71; color: white; text-align: left; padding: 5px;">Eau très dure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td style="padding: 5px;">Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 40,6 °f Valeur maxi : 44,6 °f</td> </tr> <tr> <th style="background-color: #2ecc71; color: white; text-align: left; padding: 5px;">FER</th> <th style="background-color: #2ecc71; color: white; text-align: left; padding: 5px;">Présence inférieure à la référence de qualité</th> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L</td> <td style="padding: 5px;">Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 29,9 microgramme/L Valeur maxi : 118 microgramme/L</td> </tr> </tbody> </table>		DURETÉ	Eau très dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 40,6 °f Valeur maxi : 44,6 °f	FER	Présence inférieure à la référence de qualité	élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L	Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 29,9 microgramme/L Valeur maxi : 118 microgramme/L																							
DURETÉ	Eau très dure																																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 40,6 °f Valeur maxi : 44,6 °f																																
FER	Présence inférieure à la référence de qualité																																
élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L	Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne : 29,9 microgramme/L Valeur maxi : 118 microgramme/L																																
Pour aller plus loin		<p></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p> <p>Édité le 11/04/2025</p> <p>UDI 037000460</p> <p>L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.</p>																															

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale de l'Indre-et-Loire - 38 rue Edouard Valliant 37042 Tours Cedex 1

02 38 77 34 33

ARS-CVL-DD37-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr @

Sur les 5 paramètres présentés sur cette zone de distribution, 4 sont notés A ce qui est le meilleur niveau de qualité. Concernant celui apparaissant en B, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire a depuis réévalué la molécule concernée par les dépassements et l'a déclarée non pertinente en mai 2024. De plus, l'Agence Régionale de Santé n'a pas limité les usages ce qui confirme que « l'eau peut être consommée sans risque pour la santé ».



ZONE DE DISTRIBUTION : NOTRE DAME D'OE (CHANCEAUX)

	Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024	<p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p> <p>La recherche de PFAS (composés perfluorés) sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les Unités de Distribution de l'eau (UDI). Toutefois, sans attendre cette date, des analyses sur les UDI de plus de 500 habitants seront programmées en 2025.</p>	A <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2023 : A		
Origine et gestion de l'eau		
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : LANGENNERIE F.. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine (nappe du Turonien).</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore gazeux.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 633 personnes sur 1 commune (CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE). Le responsable des installations est : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE » qui assure l'exploitation du réseau ou la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRDDE) qui est « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p>		
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU		
BACTÉRIOLOGIE		A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES		A Bonne qualité
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 19,3 mg/L Valeur maxi : 20 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS		A Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 179 Valeur maxi : 0,016 microgramme/L
FLUOR		A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L
SELÉNIUM		A Bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 5,1 microgramme/L Valeur maxi : 5,1 microgramme/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 29,2 °f Valeur maxi : 30,3 °f
FER		Bonne qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 9,9 microgramme/L Valeur maxi : 25 microgramme/L

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale de l'Indre-et-Loire - 38 rue Édouard Valliant 37042 Tours Cedex 1

02 38 77 34 33

ARS-CVL-DD37-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr @

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE



ZONE DE DISTRIBUTION : PARCAY MESLAY(ROCHECORBON)

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. La recherche de PFAS (composés perfluorés) sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les Unités de Distribution de l'eau (UDI). Toutefois, sans attendre cette date, des analyses sur les UDI de plus de 500 habitants seront programmées en 2025.	A	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
Votre réseau est alimenté par les captages : FRASNE F. (Cénonanien), ILE AUCARD 20P. (alluvion Loire). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement du fer pour "Frasne F" (défermentation biologique) et d'une désinfection au chlore gazeux. Votre réseau alimente de façon permanente 5775 personnes sur 2 communes (PARCAY-MESLAY, ROCHECORBON). Le responsable des installations est : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE » qui assure l'exploitation du réseau ou la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) qui est TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.		BACTÉRIOLOGIE A Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. NITRATES A Bonne qualité Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Très bonne qualité Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur max : 0 n/100 ml
Quelques conseils <ul style="list-style-type: none"> ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. SAVEUR-COULEUR Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée. CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures. FLUOR Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste. 		FLUOR A Très bonne qualité Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,152 mg/L Valeur max : 0,174 mg/L
Pour aller plus loin <ul style="list-style-type: none"> Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr 		ARSENIC A Bonne qualité Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 2,1 microgramme/L Valeur max : 2,4 microgramme/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		DURETÉ Eau peu calcaire Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16,6 °f Valeur max : 17,8 °f
FER Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.		Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 18 Valeur moyenne : 10,9 microgramme/L Valeur max : 52 microgramme/L	



ZONE DE DISTRIBUTION : ST AVERTIN

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	<p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p> <p>En 2024, les PFAS (composés perfluorés) ont été recherchés dans les installations d'eau potable desservant plus de 10 000 habitants ou à proximité de sites susceptibles de présenter une contamination aux PFAS. Les résultats d'analyses sont conformes.</p>	A	<p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau de qualité convenable</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité</p>
		Indicateur 2023 : A	
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 5 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement du fer (déferratation physico-chimique) pour les ouvrages au Cénomanien et une désinfection au chlore gazeux.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 15000 personnes sur 1 commune (SAINT-AVERTIN). Le responsable des Installations est : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE » qui assure l'exploitation du réseau et qui est la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE).</p>		BACTÉRIOLOGIE <p>A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p> <p>Nombre de prélèvements : 38 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>	NITRATES <p>A Bonne qualité</p> <p>éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 37 Valeur moyenne : 5,73 mg/L Valeur maxi : 14 mg/L</p>
Quelques conseils <ul style="list-style-type: none"> ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. SAVEUR-COULEUR Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée. CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures. FLUOR Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste. 		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS <p>A Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 6 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 455 Valeur maxi : 0,012 microgramme/L</p>	FLUOR <p>A Bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p> <p>Nombre de prélèvements : 27 Valeur moyenne : 0,476 mg/L Valeur maxi : 0,906 mg/L</p>
Pour aller plus loin		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p> <p>Édité le 10/04/2025</p> <p>UDI 0370000774</p> <p>L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.</p>		DURETÉ <p>Eau dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p> <p>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 22,2 °f Valeur maxi : 29 °f</p>	FER <p>Très bonne qualité</p> <p>Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 37 Valeur moyenne : 15,5 microgramme/L Valeur maxi : 52 microgramme/L</p>
		CARBONE ORGANIQUE TOTAL <p>Dépassements ponctuels de la référence de qualité</p> <p>Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.</p> <p>Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 0,75 mg(C)/L Valeur maxi : 2,2 mg(C)/L</p>	

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale de l'Indre-et-Loire - 38 rue Édouard Vaillant 37042 Tours Cedex 1

02 38 77 34 33

ARS-CVL-DD37-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr @

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE





ZONE DE DISTRIBUTION : ST CYR SUR LOIRE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité			
2024	<p>L'eau peut être consommée par tous. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires. Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence du métabolite R471811 du chlorothalonil. Au vu des connaissances scientifiques, le métabolite R471811 n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).</p> <p>En 2024, les PFAS (composés perfluorés) ont été recherchés dans les installations d'eau potable desservant plus de 10 000 habitants ou à proximité de sites susceptibles de présenter une contamination aux PFAS. Les résultats d'analyses sont conformes.</p>	B	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité		
Origine et gestion de l'eau		Indicateur 2023 : C			
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : ILE SIMON 3PDR. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine (nappe des alluvions de la Loire).</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement : aération, défiltration-démanganisation biologique sur sable et désinfection au brome de chlore et au chlore gazeux.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 47827 personnes sur 3 communes (MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (LA), SAINT-CYR-SUR-LOIRE, TOURS). Le responsable des installations est : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE » qui assure l'exploitation du réseau et qui est la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE).</p>		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU			
BACTÉRIOLOGIE		A	Très bonne qualité		
Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 97 Conformité : 100 % Valeur maxl : 0 n/100 ml			
NITRATES		A	bonne qualité		
éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 95 Valeur moyenne : 9,58 mg/L Valeur maxl : 15 mg/L			
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS		B	Dépassements réguliers de la limite de qualité jusqu'au 29/04/2024		
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 67 % Nombre de substances recherchées : 457 Valeur maxl : 0,14 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811			
FLUOR		A	Très bonne qualité		
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,137 mg/L Valeur maxl : 0,186 mg/L			
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES					
DURETÉ		Eau peu calcaire			
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 11,4 °f Valeur maxl : 14,9 °f			
FER		1 dépassement ponctuel de la référence de qualité			
élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 95 Valeur moyenne : 11,4 microgramme/L Valeur maxl : 227 microgramme/L			
CARBONE ORGANIQUE TOTAL		Dépassements réguliers de la référence de qualité			
Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.		Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 2,85 mg(C)/L Valeur maxl : 3,8 mg(C)/L			
Pour aller plus loin					
		Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr			
Édité le 10/04/2025 UDI 037000630					
L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.					

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale de l'Indre-et-Loire - 38 rue Édouard Valliant 37042 Tours Cedex 1

02 38 77 34 33

ARS-CVL-DD37-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr @

Sur les 5 paramètres présentés sur cette zone de distribution, 4 sont notés A ce qui est le meilleur niveau de qualité. Concernant celui apparaissant en B, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire a depuis réévalué la molécule concernée par les dépassements et l'a déclarée non pertinente en mai 2024. De plus, l'Agence Régionale de Santé n'a pas limité les usages ce qui confirme que « l'eau peut être consommée sans risque pour la santé ».



ZONE DE DISTRIBUTION : ST PIERRE DES CORPS (LOIRE)

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	<p>L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p> <p>En 2024, les PFAS (composés perfluorés) ont été recherchés dans les installations d'eau potable desservant plus de 10 000 habitants ou à proximité de sites susceptibles de présenter une contamination aux PFAS. Les résultats d'analyses sont conformes.</p>	A	<p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau de qualité convenable</p> <p>C : Eau de qualité Insuffisante</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité</p>
		Indicateur 2023 : A	
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : SABLONS F.. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine (nappe du Cénomalien).</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement du fer (déferrisation biologique) et d'une désinfection au chlore gazeux.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 10659 personnes sur 1 commune (SAINT-PIERRE-DES-CORPS). Le responsable des installations est : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE » qui assure l'exploitation du réseau et qui est la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE).</p>		BACTÉRIOLOGIE <p>A Très bonne qualité</p> <p>Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 25</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
		NITRATES <p>A Très bonne qualité</p> <p>éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 25</p> <p>Valeur moyenne : 0,282 mg/L</p> <p>Valeur maxi : 1,1 mg/L</p>
Quelques conseils <ul style="list-style-type: none"> ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. SAVEUR-COULEUR Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée. CHLORÉ Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures. FLUOR Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste. 		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS <p>A Très bonne qualité</p> <p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 3</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Nombre de substances recherchées : 455</p> <p>Valeur maxi : 0 microgramme/L</p>
		FLUOR <p>A Très bonne qualité</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 3</p> <p>Valeur moyenne : 0,0337 mg/L</p> <p>Valeur maxi : 0,101 mg/L</p>
		SELENIUM <p>A Très bonne qualité</p> <p>élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 3</p> <p>Valeur moyenne : 0 microgramme/L</p> <p>Valeur maxi : 0 microgramme/L</p>
Pour aller plus loin		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
<p></p> <p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>		DURETÉ <p>Eau dure</p> <p>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 6</p> <p>Valeur moyenne : 29,5 °f</p> <p>Valeur maxi : 31,7 °f</p>
		FER <p>Très bonne qualité</p> <p>élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 25</p> <p>Valeur moyenne : 5,68 microgramme/L</p> <p>Valeur maxi : 21 microgramme/L</p>

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale de l'Indre-et-Loire - 38 rue Édouard Valliant 37042 Tours Cedex 1

02 38 77 34 33

ARS-CVL-DD37-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr @

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE



ZONE DE DISTRIBUTION : ST PIERRE DES CORPS (COLOMBIER)

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité			
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. La recherche de PFAS (composés perfluorés) sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les Unités de Distribution de l'eau (UDI). Toutefois, sans attendre cette date, des analyses sur les UDI de plus de 500 habitants seront programmées en 2025.	A	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité		
		Indicateur 2023 : A			
Origine et gestion de l'eau <p>Votre réseau est alimenté par un captage : COLOMBIER F.. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine (nappe du Cénomantien). Elle fait l'objet d'un traitement du fer (déferrisation biologique) et d'une désinfection au chlore gazeux. Votre réseau alimente de façon permanente 5250 personnes sur 1 commune (SAINT-PIERRE-DES-CORPS). Le responsable des installations est : * TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE *. Pour plus de renseignements, veuillez contacter « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE » qui assure l'exploitation du réseau et qui est la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRDPE).</p>		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU			
		BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité		
		Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml		
		NITRATES	A Très bonne qualité		
		Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 0,396 mg/L Valeur maxi : 1,1 mg/L		
		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité		
		Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 424 Valeur maxi : 0 microgramme/L		
		FLUOR	A Très bonne qualité		
		Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,175 mg/L Valeur maxi : 0,184 mg/L		
		SELÉNIUM	A Très bonne qualité		
		Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 20 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES					
DURETÉ		Eau dure			
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 28,4 °f Valeur maxi : 29,2 °f			
FER		1 dépassement ponctuel de la référence de qualité			
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 18 Valeur moyenne : 38,4 microgramme/L Valeur maxi : 206 microgramme/L			
L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.					
Pour aller plus loin					
		Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr			
Édité le 10/04/2025 UDI 037000747					
L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.					

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale de l'Indre-et-Loire - 38 rue Édouard Valliant 37042 Tours Cedex 1

02 38 77 34 33

ARS-CVL-DD37-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr @

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE



ZONE DE DISTRIBUTION : SAVONNIERES

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2024	<p>L'eau peut être consommée par tous. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires. Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence du métabolite R471811 du chlorothalonil. Au vu des connaissances scientifiques, le métabolite R471811 n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).</p> <p>La recherche de PFAS (composés perfluorés) sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les Unités de Distribution de l'eau (UDI). Toutefois, sans attendre cette date, des analyses sur les UDI de plus de 500 habitants seront programmées en 2025.</p>	B <ul style="list-style-type: none"> A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité Insuffisante D : Eau de mauvaise qualité <p>Indicateur 2023 : B</p>
Origine et gestion de l'eau		
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : ILE AUX BRIONS P2, ILE AUX BRIONS P3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection à l'eau de Javel. Nappe captée – alluvions du cher et Turonien.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 4463 personnes sur 3 communes (BERTHENAY, SAVONNIERES, VILLANDRY). Le responsable des installations est : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE » qui assure l'exploitation du réseau ou la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) qui est « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p>		
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU		
BACTÉRIOLOGIE		A Très bonne qualité
Micro-organismes Indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 22 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES		A Bonne qualité
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 18 Valeur moyenne : 14,9 mg/L Valeur maxi : 18 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS		B Dépassements réguliers de la limite de qualité jusqu'au 29 avril 2024
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 62 % Nombre de substances recherchées : 457 Valeur maxi : 0,26 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811
FLUOR		A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,192 mg/L Valeur maxi : 0,207 mg/L
ARSENIC		A Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou Industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,95 microgramme/L Valeur maxi : 1,1 microgramme/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 27,5 °f Valeur maxi : 28,9 °f
FER		Très bonne qualité
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 micrограмme/L.		Nombre de prélèvements : 18 Valeur moyenne : 8 microgramme/L Valeur maxi : 15 microgramme/L

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale de l'Indre-et-Loire - 38 rue Édouard Valliant 37042 Tours Cedex 1

02 38 77 34 33

ARS-CVL-DD37-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr @

Sur les 5 paramètres présentés sur cette zone de distribution, 4 sont notés A ce qui est le meilleur niveau de qualité. Concernant celui apparaissant en B, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire a depuis réévalué la molécule concernée par les dépassements et l'a déclarée non pertinente en mai 2024. De plus, l'Agence Régionale de Santé n'a pas limité les usages ce qui confirme que « l'eau peut être consommée sans risque pour la santé ».

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : TOURS (VILLE)

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité																									
2024	<p>L'eau peut être consommée par tous. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires. Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence du métabolite R471811 du chlorothalonil. Au vu des connaissances scientifiques, le métabolite R471811 n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).</p> <p>En 2024, les PFAS (composés perfluorés) ont été recherchés dans les installations d'eau potable desservant plus de 10 000 habitants ou à proximité de sites susceptibles de présenter une contamination aux PFAS. Les résultats d'analyses sont conformes.</p>	B	<p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau de qualité convenable</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité</p>																								
		Indicateur 2023 : C																									
Origine et gestion de l'eau		PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																									
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : ILE AUCARD 20P., ILE AUX VACHES 21P.. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine (alluvions de la Loire).</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement : Ozonation, filtration sur charbon actif et désinfection au chlore gazeux.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 110126 personnes sur 3 communes (RICHE (LA), SAINT-GENOUPH, TOURS). Le responsable des installations est : « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE » qui assure l'exploitation du réseau et qui est la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE).</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 219 Conformité : 99 % Valeur maxi : 2 n/100 ml</td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 209 Valeur moyenne : 9,53 mg/L Valeur maxi : 16 mg/L</td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>B</th> <th>Dépassements réguliers de la limite de qualité jusqu'au 29/04/2024</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 56 % Nombre de substances recherchées : 457 Valeur maxi : 0,15 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811</td> </tr> <tr> <th>FLUOR</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td> <td></td> <td>Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 0,113 mg/L Valeur maxi : 0,193 mg/L</td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 219 Conformité : 99 % Valeur maxi : 2 n/100 ml	NITRATES	A	Bonne qualité	éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 209 Valeur moyenne : 9,53 mg/L Valeur maxi : 16 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassements réguliers de la limite de qualité jusqu'au 29/04/2024	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 56 % Nombre de substances recherchées : 457 Valeur maxi : 0,15 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811	FLUOR	A	Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 0,113 mg/L Valeur maxi : 0,193 mg/L	
BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité																									
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 219 Conformité : 99 % Valeur maxi : 2 n/100 ml																									
NITRATES	A	Bonne qualité																									
éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 209 Valeur moyenne : 9,53 mg/L Valeur maxi : 16 mg/L																									
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassements réguliers de la limite de qualité jusqu'au 29/04/2024																									
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 16 Conformité : 56 % Nombre de substances recherchées : 457 Valeur maxi : 0,15 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811																									
FLUOR	A	Très bonne qualité																									
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 0,113 mg/L Valeur maxi : 0,193 mg/L																									
Quelques conseils		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																									
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	DURETÉ	Eau peu calcaire																								
NIVEAU-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.	FER	Présence inférieure à la référence de qualité																								
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	Dépassements réguliers de la référence de qualité																								
FLUOR	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.		Nombre de prélèvements : 42 Valeur moyenne : 2,25 mg(C)/L Valeur maxi : 2,8 mg(C)/L																								
Pour aller plus loin																											
QR code	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr																										
Édité le 11/04/2025 UDI 037000877																											
L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.																											

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale de l'Indre-et-Loire - 38 rue Édouard Vaillant 37042 Tours Cedex 1

02 38 77 34 33

ARS-CVL-DD37-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr @

Sur les 5 paramètres présentés sur cette zone de distribution, 4 sont notés A ce qui est le meilleur niveau de qualité. Concernant celui apparaissant en B, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire a depuis réévalué la molécule concernée par les dépassements et l'a déclarée non pertinente en mai 2024. De plus, l'Agence Régionale de Santé n'a pas limité les usages ce qui confirme que « l'eau peut être consommée sans risque pour la santé ».

Chapitre 2 Assainissement collectif

1. Relations usagers

Communes	Abonnés 2024	Avis sur demandes d'urbanisme eaux usées	Avis sur demandes d'urbanisme eaux pluviales	Contrôles branchements	Taux de conformité des contrôles de branchement en 2024
Ballan-Miré	3 950	39	40	71	73 %
Berthenay	54	5	5	3	33 %
Chambray-lès-Tours	4 846	30	33	89	35 %
Chanceaux-sur-Choisille	1 248	14	14	26	73 %
Druye	2 555	15	15	10	70 %
Fondettes	4 380	58	57	67	61 %
Joué-lès-Tours	15 268	46	53	78	47 %
La Membrolle-sur-Choisille	1 154	8	9	11	73 %
La Riche	3 631	24	28	17	76 %
Luynes	1 877	7	7	11	55 %
Mettray	867	6	8	12	83 %
Notre-Dame-d'Oé	1 706	19	19	23	70 %
Parçay-Meslay	1 106	24	24	26	62 %
Rochebon	1 593	11	11	33	55 %
Saint-Avertin	6 390	29	29	137	58 %
Saint-Cyr-sur-Loire	9 198	48	50	173	65 %
Saint-Etienne-de-Chigny	494	43	43	5	20 %
Saint-Genouph	337	0	0	3	33 %
Saint-Pierre-des-Corps	6 443	5	6	33	52 %
Savonnières	1 144	20	21	30	77 %
Tours	36 892	105	108	412	62 %
Villandry	343	15	15	6	67 %
TOTAL	105 476	571	595	1 276	60%

Les avis sur demande d'urbanisme regroupent l'ensemble des demandes à savoir, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme, les permis de construire ou permis d'aménager. Ces derniers regroupent les opérations d'ensemble type ZAC ou lotissement.

2 Les usagers industriels

	2020	2021	2022	2023	2024
Autorisations de rejet	126	156	188	212	234
Autorisations avec Conventions de rejet	74	75	91	99	101
Usagers assimilés rejets domestiques	98	100	128	182	218

Les autorisations et les conventions de rejet sont valides pendant 6 ans. Il n'y a pas de limite de durée pour les effluents assimilés domestiques.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE

3 Patrimoine des stations d'épuration

Communes	Nom du Site	Filière Eaux	Filière Boues	Capacité de Traitement en équivalents habitants	Capacité hydraulique	Capacité organique en kg de DBO5
Savonnières	La Sainterie	Boues Activées	Table d'égouttage	2000 EH	300 m3/j	120 kg/j
Saint-Etienne-de-Chigny	Pont de Bresme	Boues Activées	Filtres Plantés de Roseaux	1200 EH	180 m3/j	72 kg/j
La Membrolle-sur-Choisille	Le Guéret	Filtres Plantés de Roseaux	Filtres Plantés de Roseaux	30 EH	5 m3/j	2 kg/j
Villandry	La Prairie	Boues Activées	Epaississeur concentratec	1500 EH	280 m3/j	90 kg/j
Berthenay	Les Négrières	Filtres Plantés de Roseaux	Filtres Plantés de Roseaux	170 EH	26 m3/j	10 kg/j
Druye	La Nauriae	Boues Activées	Filtres Plantés de Roseaux	1000 EH	150 m3/j	60 kg/j
Joué-lès-Tours	Le Glatinet	Boues Activées	Centrifugation avec pré-chaulage	10000 EH	1500 m3/j	600 kg/j
Chambray-lès-Tours	La Madeleine	Boues Activées	Table d'égouttage	8000 EH	1440 m3/j	480 kg/j
Chambray-lès-Tours	Tue Loup	Filtres Plantés de Roseaux	Filtres Plantés de Roseaux	160 EH	24 m3/j	10 kg/j
Fondettes	Gannay	Boues Activées	Filtre à bandes	6000 EH	1200 m3/j	325 kg/j
Luynes	Rue Alfred Baugé	Boues Activées	Centrifugation	6500 EH	786 m3/j	390 kg/j
Chanceaux-sur-Choisille	La Bourdillière	Boues Activées	Table d'égouttage	3600 EH	800 m3/j	216 kg/j
Parçay-Meslay	Route de Rochebon	Boues Activées	Epaississement en silo	2250 EH	450 m3/j	135 kg/j
La Riche	La Grange David	Boues Activées	Centrifugation et post chaulage	39330 EH	78000 m3/j	23600 kg/j

Les 14 stations d'épurations de Tours Métropole Val de Loire représentent une capacité totale de 435 740 Équivalent-Habitant (EH). La capacité hydraulique de l'ensemble des sites est de 85 140 m³/j et la capacité organique de 26 110 kg de DBO5/j.

4 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale se calcule sur 120 points, à partir du barème suivant :

Partie A	Plan des réseaux (15 points)	Note	Evaluation
VP250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10	10
VP251	Mise à jour au moins annuelle du plan des réseaux	5	5
TOTAL Partie A		15	15/15
Partie B	Inventaire des réseaux (30 points)	Note	Evaluation
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux (linéaire, catégorie de l'ouvrage, matériau, diamètre,...)/Mise à jour du plan des réseaux en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10

VP253 Pourcentage de linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date de la période de pose au moins de 60% 1 à 5 0

VP255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date de la période de pose au moins de 60%	10	0
	ou > 60%	0	
TOTAL Partie B		30	10/30
Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau (75 points)	Note	Evaluation
VP256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie = 50% + un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90 %	10 + 1 à 5	12

VP257 Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement,...) 10 10

VP258	Mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	0
VP259	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon dans le plan des réseaux	10	10
VP260	Existence inventaire avec description et localisation des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	10	10

VP261 Mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau 10 0

VP262	Mise en œuvre de plan pluriannuel de réhabilitation et renouvellement du réseau (au moins 3 ans)	10	10
TOTAL Partie C		75	52/75
Valeur de l'indice retenu			25
<i>La partie C ne peut être prise en compte car A + B < 40</i>			

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE



5 Suivi des volumes

Commune	Système d'assainissement	Capacité hydraulique en m ³ /j	Volumes traités annuels en m ³	Taux de charge hydraulique	Volumes annuels assujettis redevance assainissement en m ³	Capacité organique en kg de DBO5 en kg/jour	Charges journalières en kg DBO5 /jour	Taux de charge organique
Joué-lès-Tours	Glatinet	1500	173335	32 %	152064	600	74	12 %
Chambray-lès-Tours	La Madelaine	1440	346315	66 %	371227	480	252	53 %
Luynes	La Serre	786	234270	82 %	183663	390	165	42 %
Fondettes	Gannay	1200	332038	76 %	105288	325	275	85 %
Chanceaux-sur-Choisille	La Bourdillière	800	155970	53 %	98027	216	114	53 %
Parçay-Meslay	Route de Rochecarbon	450	109543	67 %	90664	135	102	76 %
Savonnières	La Sainterie	300	138682	127 %	96785	120	109	91 %
La Riche	La Grange David	78000	17586411	62 %	3484668	23600	12815	54 %
Villandry	La Prairie	280	52251	51 %	35805	90	64,5	72 %
Druye	La Nauraie	150	34968	64 %	19565	60	17,25	29 %
Saint-Etienne-de-Chigny	Pont de Bresme	180	44838	68 %	36086	72	33	46 %
La Membrolle-sur-Choisille	Le Guéret	4,55	941	57 %	856,31	1,8		0 %
Berthenay	Les Négrières	25,5	6482	70 %	5756	10,2		0 %
Chambray-lès-Tours	Tue-Loup	24	8264	94 %	2849	9,6		0 %
TOTAL		85 140	19 224 308	62 %	4 683 303	26 110	14 021	54 %

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025



Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE

6 Suivi des boues

Commune	Système d'assainissement	Boues produites en tonnes de Matières Sèches (t MS)	Boues évacuées en tonnes de Matières Sèches (t MS)	% Epannage agricole	% Autre	Type autre valorisation
Joué-lès-Tours	Glatinet	46,48	33,67	100,00 %	0,00 %	
Chambray-lès-Tours	La Madelaine	66,7	58,4	81,00 %	19,00 %	transfert à la station de La Grange David pour y être hygiénisées et valorisées par épandage agricole
Luynes	La Serre	60,87	58,16	0,00 %	100,00 %	Compostage
Fondettes	Gannay	116,6	103,3	0,00 %	100,00 %	Compostage
Chanceaux-sur-Choisille	La Bourdillière	52,26	37,35	100,00 %	0,00 %	
Parçay-Meslay	Route de Rochecarbon	88	26,082	0,00 %	100,00 %	Traitement sur Grange David
Savonnières	La Sainterie	28,5	22	82,00 %	18,00 %	Traitement sur Grange David
La Riche	La Grange David	6578	4684,2	100,00 %	0,00 %	
Villandry	La Prairie	13,4	5	100,00 %	0,00 %	
Druye	La Nauraie	8	0	0,00 %	100,00 %	Pas de boues évacuées en 2024
Saint-Etienne-de-Chigny	Pont de Bresme	10,9	0	100,00 %	0,00 %	Pas de boues évacuées en 2024
La Membrolle-sur-Choisille	Le Guéret	0	0	0,00 %	100,00 %	Pas de boues évacuées en 2024
Berthenay	Les Négrières	0	0	0,00 %	100,00 %	Pas de boues évacuées en 2024
Chambray-lès-Tours	Tue-Loup	0	0	0,00 %	100,00 %	Pas de boues évacuées en 2024
TOTAL		7 069,71	5 028,16	95,97 %	4,03 %	

7 Travaux

Communes	Adresse des travaux	Nature des Travaux	Linéaire de collecteur (ml)	Nombre de branchements neufs	Montant des travaux Hors Taxes
Joué-lès-Tours	Rue de Freyssinet	Extension	55	1	37 707,86 € H.T.
	Rue Louise Michel	Extension	22	1	11 546,71 € H.T.
	Route de Monts	Renouvellement	39	0	19 346,35 € H.T.
	Rue du Cap Soleil phase 3	Renouvellement	150	10	99 821,20 € H.T.
	Rue de la Fourbisseerie	Renouvellement	83	8	83 726,28 € H.T.
	Rue de l'Epan	Renouvellement	84	12	61 159,74 € H.T.
TOTAL			433	32	313 308,14 € H.T.
La Membrolle-sur-Choisille	Rue du Clairs Logis	Renouvellement	125	14	97 008,12 € H.T.
	TOTAL		125	14	97 008,12 € H.T.
La Riche	rue Louis XI	Renouvellement	10	0	8 570,43 € H.T.
	rue Chesneau	Renouvellement	190	22	198 148,99 € H.T.
	TOTAL			200	22
Rochebon	Rue des Bourdaisières	Extension	20	1	15 206,68 € H.T.
	TOTAL			20	1
Saint-Avertin	Rue du Placier	Réhabilitation	641	0	44 478,42 € H.T.
	Lotissement Grand Cèdre	Renouvellement	655	50	924 444,21 € H.T.
	Rue de Cormery	Renouvellement	0	4	30 154,64 € H.T.
TOTAL			1296	54	999 077,27 € H.T.
Saint-Cyr-sur-Loire	Rue de la Croix de Pierre	Extension	105	1	62 041,50 € H.T.
	Rue Capitaine Lepage	Extension	400	12	305 028,10 € H.T.
	TOTAL			505	13
Saint-Pierre-des-Corps	place de la Médaille/avenue de la République	Renouvellement	156	7	126 627,55 € H.T.
	Parvis de la Gare (Rue Victor Hugo)	Renouvellement	79	11	93 816,46 € H.T.
TOTAL			235	18	220 444,01 € H.T.
Tours	rue Nicolas Dordelles/avenue de Champs Chardon	Extension	430	37	459 522,76 € H.T.
	Rue Chambert	Renouvellement	242	51	202 226,16 € H.T.
	Rue Estelle	Renouvellement	130	25	122 776,47 € H.T.
	Rue Vedrines	Extension	45	1	38 782,00 € H.T.
	Rue C. Ader	Renouvellement	282	60	282 232,96 € H.T.
	Rue Mourgault	Réhabilitation	262	0	19 028,47 € H.T.
TOTAL			1518	194	1 233 866,08 € H.T.
TOTAL GENERAL			4332	348	3 452 699,32 € H.T.
			7 chantiers d'extension		
			15 chantiers de renouvellement		
			2 chantiers de réhabilitation		

8 Interventions

Communes	Nombre points noirs	Canalisations curées en préventif EU (km)	Débouchages sur réseau	Débouchages sur branchemet	Recherche d'anomalies par injections télévisées Nb interventions	Recherche d'anomalies par injections télévisées Linéaire ITV (ml)	Canalisations curées en points noirs Linéaire (km)
Ballan-Miré	1	1,51	8	4	10	647	0,07
Berthenay	0	0	0	0	2	1130	0
Chambray-lès-Tours	6	9,145	5	3	14	2200	7,226
Chanceaux-sur-Choisille	0	5,296	2	3	4	112	0
Druye	0	0	0	0	0	0	0
Fondettes	1	10,672	5	5	17	914	1,598
Joué-lès-Tours	9	9,63	53	31	43	4413	9,124
La Membrolle-sur-Choisille	3	3,598	2	1	2	61	1,53
La Riche	0	3,812	3	2	5	200	0
Luynes	0	1,99	4	3	2	11	0
Mettray	1	3,049	1	2	3	96	0,54
Notre-Dame-d'Oé	2	4,047	1	3	1	35	1,2
Parçay-Meslay	0	5,91	9	2	5	127	0
Rochebon	5	1,499	19	4	8	241	0
Saint-Avertin	6	13,697	17	14	27	4360	3,261
Saint-Cyr-sur-Loire	6	10,396	14	12	22	990	1,66
Saint-Etienne-de-Chigny	0	2,52	1	0	2	44	0
Saint-Genouph	0	3,55	0	0	0	0	0
Saint-Pierre-des-Corps	8	9,768	27	5	14	1497	7,204
Savonnières	0	3,01	0	1	3	194	0
Tours	27	10,25	56	38	164	7434	14,205
Villandry	0	2,35	1	0	0	0	0
TOTAL	75	115,70	228	133	348	24706	47,62

Le curage préventif des réseaux a diminué sur les dernières années du fait de la prise compte de la problématique des réseaux amiantés. La mise en place d'un mode opératoire pour la protection des agents de Tours Métropole Val de Loire est en cours de validation pour permettre la reprise du préventif sur les tronçons concernés.

En 2024, l'exploitant a mis à jour les données concernant les points noirs connus, d'où l'augmentation constatée en 2024 (75 points noir contre 59 an 2023).

9 Conformités

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions individuelles pris en application de la police de l'eau (Indic. P254.3) concerne les stations d'épuration de plus de 2000 Équivalent-Habitant (EH). Au regard des bilans 2024 concernés, le taux de conformité est de 100%.

Outre cette conformité, le fonctionnement des ouvrages d'épuration peut être évalué selon le taux de conformité des bilans d'autosurveillance réalisés. Ainsi les tableaux suivants présentent ces regards des pollutions carbonées, azotées et phosphorées.

Suivi de la pollution carbonée :

Communes	Station d'épuration	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans conformes	Taux de conformité	Observations
Stations d'épuration supérieures à 2000 Equivalent-Habitant					
Joué-les-Tours	Glatinet	12	12	100%	
Chambray-lès-Tours	La Madelaine	11	11	100%	1 bilan réalisé dans des conditions exceptionnelles
Luynes	La Serre	12	10	83%	1 bilan non conforme et 1 bilan non validé par la DDT
Fondettes	Gannay	12	12	100%	
Chanceaux-sur-Choisille	La Bourdillière	13	13	100%	
Parçay-Meslay	Route de Rochecorbon	12	11	92%	1 bilan non validé par la DDT
Savonnières	La Sainterie	13	13	100%	
La Riche	La Grange David	365	365	100%	sur DBO5 et DCO
TOTAL		450	447	Taux de conformité global = 100% *	
Stations d'épuration inférieures à 2000 Equivalent-Habitant					
Villandry	La Prairie	2	2	100%	
Druye	La Naurae	2	2	100%	
Saint-Etienne-de-Chigny	Pont de Bresme	2	2	100%	
Berthenay	Les Négrières	1	1	100%	
La Membrolle-sur-Choisille	Le Guéret	1	1	100%	
Chambray-lès-Tours	Tue-Loup	1	1	100%	
TOTAL		9	9	Taux de conformité global = 100% *	

*Calcul de la moyenne pondérée par la charge entrante en DBO5 pour l'ensemble des stations

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE



Suivi de la pollution azotée :

Commune	Station d'épuration	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans conformes	Rendement épuratoire minimum atteint	Concentrations moyennes inférieures aux normes de rejet	Taux de conformité	Observations
Stations d'épuration supérieures à 2000 Equivalent-Habitant							
Joué-les-Tours	Glatinet	4	4	Oui	Oui	100%	En NGL et en NTK , conformité annuelle atteinte
Chambray-lès-Tours	La Madelaine	4	4	Oui	Oui	100%	
Luynes	La Serre	4	3	Oui	Oui	100%	1 bilan n'a pas été analysé selon les règles 1 bilan était non conforme en qualité de rejet
Fondettes	Gannay	4	4	Oui	Oui	100%	
Chanceaux-sur-Choisille	La Bourdillière	5	5	Oui	Oui	100%	
Parçay-Meslay	Route de Rochecorbon	3	0	Non	Non	0%	la norme en azote est uniquement exprimée en concentration
Savonnières	La Sainterie	4	4	Oui	Oui	100%	
La Riche	La Grange David	365	316	Oui	Oui	100%	
TOTAL		393	340	Taux de conformité global = 99,21% *			
Stations d'épuration inférieures à 2000 Equivalent-Habitant							
Villandry	La Prairie	2	2	Oui	Oui	100%	
Druye	La Nauraie	2	2	Oui	Oui	100%	
Saint-Etienne-de-Chigny	Pont de Bresme	2	0	Non	Non	0%	
Berthenay	Les Négrières	0	0	pas de mesures en entrée de station			
La Membrolle-sur-Choisille	Le Guéret	0	0	pas de mesures en entrée de station			
Chambray-lès-Tours	Tue-Loup	0	0	pas de mesures en entrée de station			
TOTAL		6	4	Taux de conformité global = 60,09% *			

*Calcul de la moyenne pondérée par la charge entrante en NGL pour l'ensemble des stations

Taux de conformité global = 98,87% *

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
 Reçu en préfecture le 15/12/2025
 Publié le
 ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE



Commune	Station d'épuration	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans conformes	Rendement épuratoire minimum atteint	Concentrations moyennes inférieures aux normes de rejet	Taux de conformité	Observations
Stations d'épuration supérieures à 2000 Equivalent-Habitant							
Joué-les-Tours	Glatinet	10	10	Oui	Oui	100%	
Chambray-lès-Tours	La Madelaine	12	12	Oui	Oui	100%	
Luynes	La Serre	11	11	Oui	Oui	100%	
Fondettes	Gannay	12	12	Oui	Oui	100%	
Chanceaux-sur-Choisille	La Bourdillière	13	12	Oui	Oui	100%	
Parçay-Meslay	Route de Rochecarbon	11	10	Non	0%	absence de norme en rendement	
Savonnières	La Sainterie	13	12	Non	Oui	100%	1 bilan avec une valeur erronée en phosphore
La Riche	La Grange David	365	265	Non	Oui	100%	100 dépassements mais la moyenne annuelle respecte la norme maximale de rejet (conformité jugée en moyenne annuelle)
TOTAL		447	344	Taux de conformité global = 96,81% *			
Stations d'épuration inférieures à 2000 Equivalent-Habitant							
Villandry	La Prairie	2	2	Oui	Oui	100%	
Druye	La Nauraie	2	1	Non	Oui	100%	
Saint Etienne de Chigny	Pont de Bresme	2	1	Non	Oui	100%	
TOTAL		6	4	Taux de conformité global = 100,00% *			

*Calcul de la moyenne pondérée par la charge entrante en Pt pour l'ensemble des stations

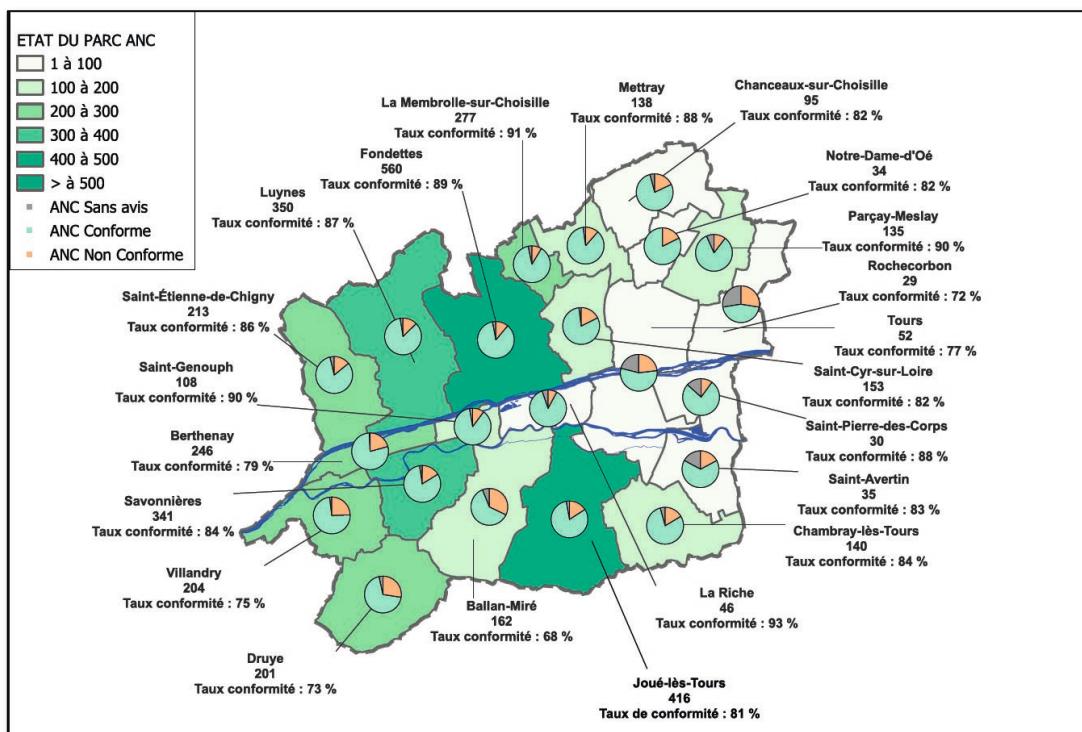
Taux de conformité global = 96,83% *

En complément de ces bilans, les exploitants réalisent de nombreuses analyses d'autocontrôle.

1. Les contrôles

Communes	Contrôle de l'existant (fonctionnement et diagnostic)	Contrôle dans le cadre des ventes	Contrôle du neuf
Ballan-Miré	29	7	12
Berthenay	43	6	11
Chambray-lès-Tours	13	7	10
Chanceaux-sur-Choisille	3	5	4
Druye	21	2	16
Fonduettes	85	7	27
Joué-lès-Tours	41	10	23
La Membrolle-sur-Choisille	18	12	11
La Riche	4	0	2
Luynes	20	11	23
Mettray	16	4	4
Notre-Dame-d'Oé	9	0	0
Parçay-Meslay	2	0	11
Rochecorbon	0	0	0
Saint-Avertin	1	1	3
Saint-Cyr-sur-Loire	6	7	9
Saint-Etienne-de-Chigny	16	10	6
Saint-Genouph	4	1	6
Saint-Pierre-des-Corps	0	2	4
Savonnières	22	4	6
Tours	5	0	6
Villandry	16	4	7
TOTAL	374	100	201

2. Nombre d'installations et taux de conformité



Au sens de l'arrêté du 06 décembre 2013, seules les installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré pour l'environnement sont considérées comme non conformes. Ainsi, selon cet arrêté, le taux de conformité du parc sur les 10 dernières années est de 84 %. Cependant, si l'ensemble des autres non-conformités techniques sont prises en compte, ce taux est de 60 %. Ainsi, parmi les 3 800 installations d'assainissement non collectif contrôlées, 2 289 ne relèvent aucune non-conformité.

Chapitre 4 Partie financière

1. Prix de l'eau

En 2022, Tours Métropole Val de Loire a entamé une démarche de convergence tarifaire pour l'eau potable avec une échéance prévue en 2029. La mise en application a débuté au 1^{er} janvier 2023 et les évolutions par territoire suivent ces projections.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE



Communes	Prix TTC m ³ pour 120 m ³ 2024	Prix TTC m ³ pour 120 m ³ 2025	Abonnés 2024	Evolution N/N-1
Ballan-Miré	1,947 €	2,167 €	4 181	22,1%
Berthenay	1,990 €	2,202 €	300	21,2%
Chambray-lès-Tours	1,784 €	1,979 €	5 261	19,5%
Chanceaux-sur-Choisille	2,053 €	2,194 €	1 592	14,1%
Druye	2,473 €	2,560 €	481	8,7%
Fondettes	1,912 €	2,096 €	5 186	18,4%
Joué-lès-Tours	1,878 €	2,062 €	15 971	18,4%
La Membrolle-sur-Choisille	1,792 €	2,022 €	1 452	23,0%
La Riche	1,553 €	1,806 €	3 732	25,3%
Luynes	1,912 €	2,096 €	2 279	18,4%
Mettray	1,961 €	2,104 €	1 008	14,2%
Notre-Dame-d'Oé	2,053 €	2,194 €	2 070	14,1%
Parçay-Meslay	2,141 €	2,249 €	1 392	10,8%
Rochecorbon	2,141 €	2,249 €	1 681	10,8%
Saint-Avertin	1,792 €	2,022 €	6 727	23,0%
Saint-Cyr-sur-Loire	1,792 €	2,022 €	9 616	23,0%
Saint-Etienne-de-Chigny	1,912 €	2,096 €	731	18,4%
Saint-Genouph	1,776 €	1,975 €	481	19,9%
Saint-Pierre-des-Corps	1,801 €	2,029 €	7 211	22,9%
Savonnières	2,473 €	2,560 €	1 569	8,7%
Tours	1,792 €	2,022 €	38 195	23,0%
Villandry	2,473 €	2,560 €	585	8,7%
Moyenne * en tenant compte du nombre d'abonnés	1,847 €	2,055 €	111 701 ab	20,8%

Concernant la redevance pour l'assainissement collectif, le tarif est déjà unique sur l'ensemble du territoire Métropolitain.

2. Facture 120 m³

BALLAN-MIRE							
Facture standard Base 120 m ³	1er janvier 2024			1er janvier 2025			Variation
	Qté en m ³	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%	
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement			21,19		21,19	0,00%	
Abonnement (part déléitaire)			10,60		10,60	0,00%	
Abonnement (part collectivité)							
Consommation							
Consommation (part déléitaire)	120	1,0279	123,35	1,0230	122,76	-0,48%	
Consommation (part collectivité) Tranche 1	100	0,2800	28,00	0,3350	33,50	19,64%	
Consommation (part collectivité) Tranche 2	20	0,3800	7,60	0,4351	8,70	14,50%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
Redevance assainissement (part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%	
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60				
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1600	19,20				
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0258	3,10	0,0649	7,79	151,55%	
Consommation (eau potable)	120		0,3300	39,60			
Performance des réseaux (eau potable)	120		0,0200	2,40			
Performance des systèmes d'assainissement	120		0,0840	10,08			
MONTANT € HT			406,23		425,82	4,82%	
MONTANT € TTC			436,89		457,31	4,67%	
CHAMBRAY-LES-TOURS							
Facture standard Base 120 m ³	1er janvier 2024			1er janvier 2025			Variation
	Qté en m ³	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%	
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement			27,09		26,07	-3,77%	
Abonnement (part déléitaire)			5,50		5,99	8,91%	
Abonnement (part collectivité)							
Consommation							
Consommation (Part déléitaire) Tranche 1	100	0,7457	74,57	0,7174	71,74	-3,80%	
Consommation (Part déléitaire) Tranche 2	20	0,9304	18,61	0,8952	17,90	-3,78%	
Consommation (Part collectivité)	120	0,3700	44,40	0,4700	56,40	27,03%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%	
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60				
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1600	19,20				
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0425	5,10	0,0412	4,94	-3,06%	
Consommation (eau potable)	120		0,3300	39,60			
Performance des réseaux (eau potable)	120		0,0200	2,40			
Performance des systèmes d'assainissement	120		0,0840	10,08			
MONTANT € HT			387,67		404,33	4,30%	
MONTANT € TTC			417,03		434,63	4,22%	
DRUYE							
Facture standard Base 120 m ³	1er janvier 2024			1er janvier 2025			Variation
	Qté en m ³	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%	
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement			21,19		21,09	-0,47%	
Abonnement (part déléitaire)			10,60		11,19	5,57%	
Abonnement (part collectivité)							
Consommation							
Consommation (part déléitaire)	120	1,0279	123,35	1,0230	122,76	-0,48%	
Consommation (part collectivité)	120	0,7800	93,60	0,7200	86,40	-7,69%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%	
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60				
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1600	19,20				
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0415	4,98	0,0649	7,79	56,39%	
Consommation (eau potable)	120		0,3300	39,60			
Performance des réseaux (eau potable)	120		0,0200	2,40			
Performance des systèmes d'assainissement	120		0,0840	10,08			
MONTANT € HT			466,12		470,51	0,94%	
MONTANT € TTC			500,07		504,45	0,88%	
JOUE-LES-TOURS							
Facture standard Base 120 m ³	1er janvier 2024			1er janvier 2025			Variation
	Qté en m ³	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%	
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement			49,52		48,27	-2,52%	
Abonnement (part déléitaire)			0,00		0,00		
Abonnement (part collectivité)							
Consommation							
Consommation (part déléitaire) Tranche 1	100	0,7310	73,10	0,7130	71,30	-2,46%	
Consommation (part déléitaire) Tranche 2	20	1,1790	23,58	1,1490	22,98	-2,54%	
Consommation (part collectivité) Tranche 1	100	0,2800	28,00	0,3600	36,00	28,57%	
Consommation (part collectivité) Tranche 2	20	0,3000	6,00	0,3800	7,60	26,67%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%	
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60				
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1600	19,20				
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0484	5,81	0,0529	6,35	9,30%	
Consommation (eau potable)	120		0,3300	39,60			
Performance des réseaux (eau potable)	120		0,0200	2,40			
Performance des systèmes d'assainissement	120		0,0840	10,08			
MONTANT € HT			398,41		413,78	3,86%	
MONTANT € TTC			428,64		444,60	3,73%	
BERTHENAY							
Facture standard Base 120 m ³	1er janvier 2024			1er janvier 2025			Variation
	Qté en m ³	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%	
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement			30,85		21,09	-31,64%	
Abonnement (part déléitaire)			0,00		11,19		
Abonnement (part collectivité)							
Consommation							
Consommation (part déléitaire)	120	0,7290	87,48	1,0230	122,76	40,33%	
Consommation assainissement (part collectivité)	120	0,5900	70,80	0,3800	45,60	-35,59%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
Redevance assainissement (part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%	
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60				
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1600	19,20				
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0800	9,60	0,0649	7,79	-18,88%	
Consommation (eau potable)	120		0,3300	39,60			
Performance des réseaux (eau potable)	120		0,0200	2,40			
Performance des systèmes d'assainissement	120		0,0840	10,08			
MONTANT € HT			411,13		429,71	4,52%	
MONTANT € TTC			442,06		461,41	4,38%	
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE							
Facture standard Base 120 m ³	1er janvier 2024			1er janvier 2025			Variation
	Qté en m ³	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%	
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement			41,59		41,21	-0,91%	
Abonnement (part déléitaire)			0,00		0,00		
Abonnement (part collectivité)							
Consommation							
Consommation (Part déléitaire)	120	1,0450	125,40	1,0350	124,20	-0,96%	
Consommation (Part collectivité)	120	0,2700	32,40	0,3000	36,00	11,11%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%	
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60				
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1600	19,20				
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0543	6,52	0,0512	6,14	-5,71%	
Consommation (eau potable)	120		0,3300	39,60			
Performance des réseaux (eau potable)	120		0,0200	2,40			
Performance des systèmes d'assainissement	120		0,0840	10,08			
MONTANT € HT			418,31		428,83	2,52%	
MONTANT € TTC			449,63		460,49	2,42%	
FONDETTE							
Facture standard Base 120 m ³	1er janvier 2024			1er janvier 2025			Variation
	Qté en m ³	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%	
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement			40,17		38,76	-3,51%	
Abonnement (part déléitaire)			0,00		0,00		
Abonnement (part collectivité)							
Consommation							
Consommation (part déléitaire)	120	0,7860	94,32	0,7580	90,96	-3,56%	
Consommation (part collectivité)	120	0,4400	52,80	0,4900	58,80	11,38%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,3800	165,60				

LA RICHE						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2024			1er janvier 2025		Variation
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part déléataire)			36,48		37,26	2,14%
Abonnement (part collectivité)			0,00		0,00	
Consommation						
Consommation (part déléitaire) Tranche 1	100	0,6766	67,66	0,6911	69,11	2,14%
Consommation (part déléitaire) Tranche 2	20	0,7530	15,06	0,7692	15,38	2,15%
Consommation (part collectivité)	120	0,2300	27,60	0,3300	39,60	43,48%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60			
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1600	19,20			
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0184	2,21	0,0174	2,09	-5,43%
Consommation (eau potable)	120			0,3300	39,60	
Performance des réseaux (eau potable)	120			0,0200	2,40	
Performance des systèmes d'assainissement	120			0,0840	10,08	
MONTANT € HT			361,41		384,72	6,45%
MONTANT € TTC			389,60		413,95	6,25%
METTRAY						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2024			1er janvier 2025		Variation
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part déléitaire)			38,87		37,81	-2,73%
Abonnement (part collectivité)			0,00		0,00	
Consommation						
Consommation (part déléitaire) Tranche 1	100	0,6074	60,74	0,5907	59,07	-2,75%
Consommation (part déléitaire) Tranche 2	20	0,9718	19,44	0,9452	18,90	-2,74%
Consommation (part collectivité)	120	0,5800	69,60	0,6200	74,40	6,90%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60			
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1600	19,20			
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0571	6,85	0,0592	7,10	3,68%
Consommation (eau potable)	120			0,3300	39,60	
Performance des réseaux (eau potable)	120			0,0200	2,40	
Performance des systèmes d'assainissement	120			0,0840	10,08	
MONTANT € HT			407,90		418,57	2,62%
MONTANT € TTC			438,65		449,66	2,51%
PARCAY-MESLAY						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2024			1er janvier 2025		Variation
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part déléitaire)			20,98		21,18	0,95%
Abonnement (part collectivité)			10,60		11,19	5,57%
Consommation						
Consommation (part déléitaire)	120	0,8391	100,69	0,8472	101,66	0,97%
Consommation (part collectivité)	120	0,5700	68,40	0,6100	73,20	7,02%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60			
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1600	19,20			
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,1272	15,26	0,0551	6,61	-56,68%
Consommation (eau potable)	120			0,3300	39,60	
Performance des réseaux (eau potable)	120			0,0200	2,40	
Performance des systèmes d'assainissement	120			0,0840	10,08	
MONTANT € HT			428,34		435,13	1,59%
MONTANT € TTC			460,21		467,13	1,50%
SAINTE-AVERTIN						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2024			1er janvier 2025		Variation
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part déléitaire)			31,00		32,00	3,23%
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,1600	139,20	1,2500	150,00	7,76%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60			
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1600	19,20			
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0500	6,00	0,0500	6,00	0,00%
Consommation (eau potable)	120			0,3300	39,60	
Performance des réseaux (eau potable)	120			0,0200	2,40	
Performance des systèmes d'assainissement	120			0,0840	10,08	
MONTANT € HT			388,60		409,28	5,32%
MONTANT € TTC			418,29		439,86	5,16%

LUYNES						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2024			1er janvier 2025		Variation
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part déléitaire)			40,17		38,76	-3,51%
Abonnement (part collectivité)			0,00		0,00	
Consommation						
Consommation (part déléitaire)	120	0,7860	94,32	0,7580	90,96	-3,56%
Consommation (part collectivité)	120	0,4400	52,80	0,4900	58,80	11,36%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60			
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1600	19,20			
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0219	2,83	0,0656	7,87	199,54%
Consommation (eau potable)	120			0,3300	39,60	
Performance des réseaux (eau potable)	120			0,0200	2,40	
Performance des systèmes d'assainissement	120			0,0840	10,08	
MONTANT € HT			402,32		417,67	3,82%
MONTANT € TTC			432,76		448,71	3,69%
NOTRE-DAME-D'OE						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2024			1er janvier 2025		Variation
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part déléitaire)			41,59		41,21	-0,91%
Abonnement (part collectivité)			0,00		0,00	
Consommation						
Consommation (part déléitaire)	120	1,0450	125,40	1,0350	124,20	-0,96%
Consommation (part collectivité)	120	0,2700	32,40	0,3000	36,00	11,11%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60			
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1600	19,20			
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0543	6,52	0,0512	6,14	-5,71%
Consommation (eau potable)	120			0,3300	39,60	
Performance des réseaux(eau potable)	120			0,0200	2,40	
Performance systèmes d'ass. Col. (Ag. de l'Eau)	120			0,0840	10,08	
MONTANT € HT			418,31		428,83	2,52%
MONTANT € TTC			449,63		460,49	2,42%
ROCHECORBON						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2024			1er janvier 2025		Variation
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part déléitaire)			20,98		21,18	0,95%
Abonnement (part collectivité)			10,60		11,19	5,57%
Consommation						
Consommation (part déléitaire)	120	0,8391	100,69	0,8472	101,66	0,97%
Consommation (part collectivité)	120	0,5700	68,40	0,6100	73,20	7,02%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60			
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1600	19,20			
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,1272	15,26	0,0551	6,61	-56,68%
Consommation (eau potable)	120			0,3300	39,60	
Performance des réseaux(eau potable)	120			0,0200	2,40	
Performance systèmes d'ass. Col. (Ag. de l'Eau)	120			0,0840	10,08	
MONTANT € HT			428,34		435,13	1,59%
MONTANT € TTC			460,21		467,13	1,50%
SAINTE-CYR-SUR-LOIRE						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2024			1er janvier 2025		Variation
	Qté en m3	prix unitaire	Montant €			

SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2024		1er janvier 2025		Variation	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement			40,17		38,76	-3,51%
Abonnement (part déléguée)			0,00		0,00	
Abonnement (part collectivité)						
Consommation						
Consommation (part déléguée)	120	0,7860	94,32	0,7580	90,96	-3,56%
Consommation (part collectivité)	120	0,4400	52,80	0,4900	58,80	11,36%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60			
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1600	19,20			
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0219	2,63			
Consommation (eau potable)	120			0,0656	7,87	199,54%
Performance des réseaux (eau potable)	120			0,3300	39,60	
Performance des réseaux (eau potable)	120			0,0200	2,40	
Performance des systèmes d'assainissement	120			0,0840	10,08	
MONTANT € HT			402,32		417,67	3,82%
MONTANT € TTC			432,76		448,71	3,69%

SAINT-GENOUPH						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2024		1er janvier 2025		Variation	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement					36,48	
Abonnement (part déléguée)					0,00	
Abonnement (part collectivité)						
Consommation						
Consommation (part déléguée) Tranche 1	100	0,6766	67,66	0,6911	69,11	2,14%
Consommation (part déléguée) Tranche 2	20	0,7530	15,06	0,7692	15,38	2,15%
Consommation (part collectivité)	100	0,4100	49,20	0,4900	58,80	19,51%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60			
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1600	19,20			
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0500	6,00			
Consommation (eau potable)	120			0,0500	6,00	0,00%
Performance des réseaux (eau potable)	120			0,3300	39,60	
Performance des réseaux (eau potable)	120			0,0200	2,40	
Performance des systèmes d'assainissement	120			0,0840	10,08	
MONTANT € HT			386,80		403,92	4,43%
MONTANT € TTC			416,39		434,21	4,28%

SAINT-PIERRE-DES-CORPS						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2024		1er janvier 2025		Variation	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement			31,00		32,00	3,23%
Consommation						
Consommation Tranche 1	100	1,1300	113,00	1,2200	122,00	7,96%
Consommation Tranche 2	20	1,3600	27,20	1,4400	28,80	5,88%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60			
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1500	18,00			
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0500	6,00			
Consommation (eau potable)	120			0,0500	6,00	0,00%
Performance des réseaux (eau potable)	120			0,3300	39,60	
Performance des réseaux (eau potable)	120			0,0200	2,40	
Performance des systèmes d'assainissement	120			0,0840	10,08	
MONTANT € HT			388,40		410,08	5,58%
MONTANT € TTC			418,02		440,70	5,43%

SAVONNIERES						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2024		1er janvier 2025		Variation	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement					21,19	
Abonnement (part déléguée)					10,60	
Abonnement (part collectivité)						
Consommation						
Consommation (part distributeur)	120	1,0279	123,35	1,0230	122,76	-0,48%
Consommation (part collectivité)	120	0,7800	93,60	0,7200	86,40	-7,69%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60			
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1600	19,20			
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0415	4,98			
Consommation (eau potable)	120			0,0649	7,79	56,39%
Performance des réseaux (eau potable)	120			0,3300	39,60	
Performance des réseaux (eau potable)	120			0,0200	2,40	
Performance des systèmes d'assainissement	120			0,0840	10,08	
MONTANT € HT			466,12		470,51	0,94%
MONTANT € TTC			500,07		504,45	0,88%

TOURS						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2024		1er janvier 2025		Variation	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement			31,00		32,00	3,23%
Consommation						
Consommation	120	1,1600	139,20	1,2500	150,00	7,76%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60			
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1600	19,20			
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0500	6,00			
Consommation (eau potable)	120			0,0500	6,00	0,00%
Performance des réseaux (eau potable)	120			0,3300	39,60	
Performance des réseaux (eau potable)	120			0,0200	2,40	
Performance des systèmes d'assainissement	120			0,0840	10,08	
MONTANT € HT			388,60		409,28	5,32%
MONTANT € TTC			418,29		439,86	5,16%

VILLANDRY						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2024		1er janvier 2025		Variation	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement					21,19	
Abonnement (part déléguée)					10,60	
Abonnement (part collectivité)						
Consommation						
Consommation (part déléguée)	120	1,0279	123,35	1,0230	122,76	-0,48%
Consommation (part collectivité)	120	0,7800	93,60	0,7200	86,40	-7,69%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,3800	165,60	1,4100	169,20	2,17%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,2300	27,60			
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,1600	19,			

3. Tarifs eau potable au 1^{er} janvier 2025

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE



Accusé de réception - Ministère de l'interieur

037-243700754-20241209-C 24 12 09 030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024

Date de publication / notification : 13/12/2024



SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 09 DECEMBRE 2024

Convocations adressées le mardi 03 décembre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 70

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA est arrivé à la délibération n°3, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET est arrivé à la délibération n°4, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET a donné pouvoir à Aylin GULHAN jusqu'à son arrivée à la délibération n°31, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°10, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELLOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLETT, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Nathalie SAVATON a donné pouvoir à Maria LEPINE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Danielle PLOQUIN a donné pouvoir à Bertrand RITOURET, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Dominique BOULOUZ a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET MALAQUIN, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Martin COHEN, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoit FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Annaelle SCHALLER, Sébastien MARAIS.

Désignation de Maria LEPINE, Vice-Présidente en qualité de Secrétaire de séance.

C_24_12_09_030- CYCLE DE L'EAU - FIXATION DES TARIFS DE L'EAU POTABLE POUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA METROPOLE - ANNEE 2025

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

L'objet de la présente délibération est de fixer les tarifs du service public de l'eau potable sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire. Ils seront applicables sur l'exercice 2025.

I. Poursuite de la convergence tarifaire initiée en 2022 :

En 2022, compte-tenu de la nécessité d'un niveau d'investissement soutenu et ce dans le but d'une gestion durable du patrimoine et pour intégrer la hausse des coûts supportés par le budget de l'eau potable, Tours Métropole Val de Loire a engagé une démarche collaborative avec l'ensemble des communes pour définir une perspective de long terme sur le tarif de l'eau potable. Dans un souci d'équité face au service, à l'échelle de la Métropole, il a également été décidé de procéder à la convergence des tarifs sur les 22 communes.

Cette démarche de convergence est par ailleurs demandée par l'instruction ministérielle du 18 septembre 2017, qui indique que celle-ci doit intervenir dans un délai raisonnable. L'association Intercommunalités de France (ex-Assemblée des Communautés de France A.D.C.F.), recommande un délai de 8 à 12 ans. Aussi, considérant un transfert de compétence en 2017, Tours Métropole Val de Loire est invitée à se doter de ce tarif unique entre 2025 à 2029. L'absence de convergence à terme contreviendrait au principe d'égalité du citoyen face au service.

Le groupe de travail a tout d'abord travaillé sur une prospective budgétaire comprenant un plan pluriannuel d'investissement basé sur les premiers éléments du schéma directeur. Ensuite, il s'est accordé à proposer au Conseil métropolitain les tarifs 2023 de l'eau potable, basés sur le chemin de convergence des tarifs et l'évolution jusqu'en 2029.

Dans la continuité, l'objet de la présente délibération est de fixer les tarifs 2025 de l'eau potable de Tours Métropole Val de Loire s'inscrivant dans cette démarche.

II. Composante tarifaire métropolitaine et évolution 2024/2025 :

1. Territoires « en régie » (communes de Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Cyr-sur-Loire, La Membrolle-sur-Choisille, Tours, Saint-Avertin)

Les tarifs proposés pour les parts fixes sont les suivants :

Diamètre du compteur (en mm)	Tarif € H.T. 1 ^{er} janvier 2024	Tarif € H.T. 1 ^{er} janvier 2025
DN 15-20	31,00	32,00
DN 30	124,00	128,00

DN 40		
DN 50	372,00	384,00
DN 60-65		
DN 80	744,00	768,00
DN 100	1 240,00	1 280,00
DN > 100		

Les tarifs en part variable proposés, hors Saint-Pierre-des-Corps, sont les suivants :

	Tarif € H.T. par m ³ au 1 ^{er} janvier 2024	Tarif € H.T. par m ³ au 1 ^{er} janvier 2025
Toutes tranches	1,1600	1,2500

2. Cas particulier de la commune de Saint-Pierre-des-Corps

La commune de Saint-Pierre-des-Corps a historiquement mis en place un tarif progressif. La commune souhaite conserver ce dispositif historique. Les tranches de consommations évoluent dans le sens de ce qui est pratiqué dans la plupart des autres communes de la Métropole qui en disposent.

Ainsi, les tarifs en part variable sont les suivants :

Tranche de consommation	Tarif en € H.T. par m ³ au 1 ^{er} janvier 2024	Tarif en € H.T. par m ³ au 1 ^{er} janvier 2025
de 0 à 100 m ³	1,1300	1,2200
de 100 m ³ à 300 m ³	1,3600	1,4400
Supérieur à 300 m ³	1,4000	1,4800

3. Territoires en délégation de service public

Le prix de l'eau sur les territoires en délégation de service public est composé d'une part Délégataire et d'une part Métropolitaine. Chacune a une composante fixe et une composante variable.

Les systèmes de tarification des Délégataires et leurs évolutions sont contractuels et présentent, sur certains secteurs, une progressivité. Ces clauses ont fait partie intégrante du travail sur la convergence tarifaire en lien avec la part Métropolitaine.

Les tarifs proposés pour les parts fixes métropolitaines sont les suivants :

Pour les compteurs de diamètre 15 et 20 mm :

Commune	Part fixe métropolitaine (base compteurs DN 15 et 20)	
	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025
Ballan-Miré	10,60 €	11,19 €
Parçay-Meslay/Rochecorbon	10,60 €	11,19 €
Druye, Savonnières, Villandry	10,60 €	11,19 €
Berthenay	0,00 €	11,19 €
Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny	0,00 €	0,00 €
La Riche/Saint-Genouph	0,00 €	0,00 €
Mettray	0,00 €	0,00 €

Notre Dame d'Oé Chanceaux-sur-Choisille	0,00 €	0,00 €
Chambray-lès-Tours	5,50 €	5,99 €
Joué-lès-Tours	0,00 €	0,00 €

Pour les compteurs de diamètre supérieur ou égal à 30 mm, la part métropolitaine au 1^{er} janvier 2025 est la suivante :

	DN 30 - 40	DN 50 - 60 -65	DN 80	≥ DN 100
Ballan-Miré	107,19 €	363,19 €	747,19 €	1 259,19 €
Parçay-Meslay/Rochecorbon	107,19 €	363,19 €	747,19 €	1 259,19 €
Druye, Savonnières, Villandry	107,19 €	363,19 €	747,19 €	1 259,19 €
Berthenay	107,19 €	363,19 €	747,19 €	1 259,19 €
Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny	89,35 €	345,35 €	729,35 €	1 241,35 €
La Riche/Saint-Genouph	90,32 €	346,32 €	730,32 €	1 242,32 €
Mettray	89,70 €	345,70 €	729,70 €	1 241,70 €
Notre Dame d'Oé/Chanceaux-sur-Choisille	86,92 €	342,92 €	726,92 €	1 238,92 €
Chambray-lès-Tours	101,99 €	357,99 €	741,99 €	1 253,99 €
Joué-lès-Tours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les tarifs proposés pour les parts variables métropolitaines sont les suivants :

Pour les parts variables concernant les communes sans progressivité sur la part Métropolitaine :

Commune	Part variable métropolitaine (tarif en € H.T. par m ³)	
	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025
Druye, Savonnières, Villandry	0,7800 €	0,7200 €
Berthenay	0,5900 €	0,3800 €
Chambray-lès-Tours	0,3700 €	0,4700 €
La Riche	0,2300 €	0,3300 €
Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de Chigny	0,4400 €	0,4900 €
Notre Dame d'Oé Chanceaux-sur-Choisille	0,2700 €	0,3000 €
Mettray	0,5800 €	0,6200 €
Saint-Genouph	0,4100 €	0,4900 €
Parcay-Meslay/Rochecorbon	0,5700 €	0,6100 €

Pour les parts variables concernant les communes avec progressivité sur la part Métropolitaine :

Commune	Tranches	Part variable métropolitaine (tarif en €HT par m ³)	
		Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 1 ^{er} janvier 2025
Ballan-Miré	0-100	0,2800 €	0,3350 €
	101-300	0,3800 €	0,4350 €
	> 300	0,4200 €	0,4750 €
Joué-lès-Tours	0-100	0,2800 €	0,3600 €
	101-300	0,3000 €	0,3800 €
	> 300	0,3300 €	0,4100 €

III. Prestations de service :

Trois types de prestations sont tarifées :

- le tarif du déplacement d'un agent du service de l'eau potable, notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants :

- fermeture et réouverture immédiate du branchement,
- fermeture du branchement sans dépose du compteur,
- ouverture du branchement sans pose du compteur,
- contrôle des ouvrages de prélèvement, de récupération d'eau de pluie et des installations privatives de distribution d'eau potable.

Une double prestation de service est facturée pour la réouverture de branchement fermé pour défaut de paiement.

- le tarif du déplacement d'un agent du service de l'eau potable sur rendez-vous pour :
 - fermeture du branchement, relève d'index avec dépose du compteur,
 - ouverture du branchement, relève d'index avec pose compteur.
- le tarif du déplacement d'un agent du service de l'eau potable pour la relève d'un index de compteur, demandée par l'abonné, sans dépose du compteur.

Les tarifs 2022 ont été harmonisés entre l'ensemble des périmètres en régie et il est proposé de les reprendre sans changement pour 2025 comme suit :

Numéro de prix	Description	Tarif en € H.T.
1	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable pendant les heures de service, notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants :	40,00
	• fermeture et réouverture immédiate du branchement,	
	• fermeture du branchement sans dépose du compteur,	
	• ouverture du branchement sans pose du compteur,	
2	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable hors des heures de service, notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants :	80,00

	• ouverture du branchement sans pose du compteur, • fermeture du branchement sans dépose du compteur,	
3	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable sur rendez-vous pour :	50,00
	• fermeture du branchement, relève d'index avec dépose du compteur,	
	• ouverture du branchement, relève d'index avec pose compteur.	
4	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable pour la relève d'un index de compteur, demandée par l'abonné, sans dépose du compteur.	35,00
5	Frais d'accès au service (nouveau client) - Tous abonnés	Gratuit
6	Frais d'arrêt de compte, avec ou sans déplacement d'un agent	17,00

Pour le secteur en délégation de service public, ces tarifs correspondent aux tarifs appliqués par le contrat de délégation.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 25 novembre 2024,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 13 novembre 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 21 novembre 2024,

- **FIXE** l'ensemble des tarifs hors taxes de l'eau potable applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 comme suit :

Pour les communes de Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, La Membrolle-sur-Choisille, Saint-Avertin, et Saint-Pierre-des-Corps, les parts fixes suivantes :

Diamètre du compteur (en mm)	Tarif € H.T. 1 ^{er} janvier 2025
DN 15-20	32,00
DN 30	128,00
DN 40	
DN 50	384,00
DN 60-65	
DN 80	768,00
DN 100	1 280,00
DN > 100	

Pour les communes de Tours, Saint-Cyr-sur-Loire, La Membrolle-sur-Choisille, et Saint-Avertin la part variable ci-après :

	Tarif en € H.T. par m ³ au 1 ^{er} janvier 2025
Toutes tranches	1,2500

Pour la commune de Saint-Pierre-des-Corps, les tarifs en part variable suivants :

Tranche de consommation	Tarif en €HT par m ³ au 1 ^{er} janvier 2025
de 0 à 100 m ³	1,2200
de 100 m ³ à 300 m ³	1,4400
Supérieur à 300 m ³	1,4800

Pour les communes en délégation de service public, les parts fixes métropolitaines suivantes :

Commune	Part fixe métropolitaine (base compteurs DN 15 et 20)
Ballan-Miré	Au 1 ^{er} janvier 2025 11,19 €
Parçay-Meslay/Rochecorbon	11,19 €
Druye, Savonnières, Villandry	11,19 €
Berthenay	11,19 €
Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny	0,00 €
La Riche/Saint-Genouph	0,00 €
Mettray	0,00 €
Notre Dame d'Oé	0,00 €
Chanceaux-sur-Choisille	0,00 €
Chambray-lès-Tours	5,99 €
Joué-lès-Tours	0,00 €

	DN 30 - 40	DN 50 - 60 - 65	DN 80	≥ DN 100
Ballan-Miré	107,19 €	363,19 €	747,19 €	1 259,19 €
Parçay-Meslay/Rochecorbon	107,19 €	363,19 €	747,19 €	1 259,19 €
Druye, Savonnières, Villandry	107,19 €	363,19 €	747,19 €	1 259,19 €
Berthenay	107,19 €	363,19 €	747,19 €	1 259,19 €
Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny	89,35 €	345,35 €	729,35 €	1 241,35 €
La Riche/Saint-Genouph	90,32 €	346,32 €	730,32 €	1 242,32 €
Mettray	89,70 €	345,70 €	729,70 €	1 241,70 €
Notre Dame d'Oé/Chanceaux-sur-Choisille	86,92 €	342,92 €	726,92 €	1 238,92 €
Chambray-lès-Tours	101,99 €	357,99 €	741,99 €	1 253,99 €
Joué-lès-Tours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Pour les communes en délégation de service public, les parts variables Métropolitaines suivantes :

- Pour les communes sans progressivité sur la part Métropolitaine :

Commune	Part Variable métropolitaine 1 ^{er} janvier 2025 (tarif en € H.T. par m ³)
Druye, Savonnières, Villandry	0,7200 €
Berthenay	0,3800 €

Chambray-lès-Tours	0,4700 €
La Riche	0,3300 €
Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny	0,4900 €
Notre-Dame-d'Oé Chanceaux-sur-Choisille	0,3000 €
Mettray	0,6200 €
Saint-Genouph	0,4900 €
Parçay-Meslay/Rochecorbon	0,6100 €

- Pour les communes avec progressivité sur la part Métropolitaine :

Commune	Tranches	Part Variable métropolitaine 1 ^{er} janvier 2025 (tarif en € H.T. par m ³)
Ballan-Miré	0-100 101-300 > 300	0,3350 € 0,4350 € 0,4750 €
Joué-lès-Tours	0-100 101-300 > 300	0,3600 € 0,3800 € 0,4100 €

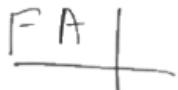
- FIXE les montants de prestation de service suivants pour le secteur des régies selon les tableaux suivants :

Numéro de prix	Description	Tarif en € H.T.
1	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable pendant les heures de service, notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants :	40,00
	• fermeture et réouverture immédiate du branchement,	
	• fermeture du branchement sans dépose du compteur,	
	• ouverture du branchement sans pose du compteur,	
2	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable hors des heures de service, notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants :	80,00
	• ouverture du branchement sans pose du compteur,	
	• fermeture du branchement sans dépose du compteur,	
3	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable sur rendez-vous pour :	50,00
	• fermeture du branchement, relève d'index avec dépose du compteur,	
	• ouverture du branchement, relève d'index avec pose compteur.	
4	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable pour la relève d'un index de compteur, demandée par l'abonné, sans dépose du compteur.	35,00
5	Frais d'accès au service (nouveau client) - Tous abonnés	Gratuit
6	Frais d'arrêt de compte, avec ou sans déplacement d'un agent	17,00

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.
1 abstention.
1 élu se déporte et ne prend pas part au vote.

Le Président,



Frédéric AUGIS

La secrétaire de séance,



Maria LEPINE,

Vice-Présidente

4. Tarifs assainissement collectif au 1^{er} janvier 2025

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE

S²LO

Accusé de réception - Ministère de l'interieur

037-243700754-20241209-C_24_12_09_034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024

Date de publication / notification : 13/12/2024



SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 09 DECEMBRE 2024

Convocations adressées le mardi 03 décembre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 71

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Olivier CONTE, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA est arrivé à la délibération n°3, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET est arrivé à la délibération n°4, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET a donné pouvoir à Aylin GULHAN jusqu'à son arrivée à la délibération n°31, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°10, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Arnault BERTRAND, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLETT, Anne BLUTEAU, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Oulématou BA-TALL, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Nathalie SAVATON a donné pouvoir à Maria LEPINE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Danielle PLOQUIN a donné pouvoir à Bertrand RITOURET, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Dominique BOULOZ a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Lionel AUDIGER, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET MALAQUIN, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Christopher SEBAOUN a donné pouvoir à Martin COHEN, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Eric THOMAS a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Annaelle SCHALLER, Sébastien MARAIS.

Désignation de Maria LEPINE, Vice-Présidente en qualité de Secrétaire de séance.

C_24_12_09_034- CYCLE DE L'EAU - FIXATION DES TARIFS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNEE 2025

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire étant compétente, par ses statuts, en matière d'assainissement collectif, il convient de fixer les tarifs applicables en 2025 à ce secteur d'activités.

1 – Redevance assainissement, tarif unique

Dans le cadre de la fixation des tarifs de redevance d'assainissement, le Conseil communautaire a adopté, dans sa séance du 20 décembre 2001, un mode de calcul permettant de réduire progressivement les variations de tarifs appliqués par les communes de l'agglomération. Ces modalités de calcul ont permis d'atteindre en 2007 un tarif unique de 1,15 euro du m³ sur l'ensemble du territoire de Tour(s)plus devenu Tours Métropole Val de Loire.

A l'occasion d'une diminution de 3 centimes de la taxe de modernisation des réseaux de collecte perçue par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2020, il a été décidé à cette même date de porter le tarif unique à 1,18 € H.T./m³, augmentation qui n'a eu aucun impact pour l'usager toutes taxes comprises.

Aussi, il n'y a eu aucune d'augmentation entre 2007 et 2021 du tarif apparent pour l'usager.

Compte-tenu de la nécessité d'un niveau d'investissement soutenu dans le but d'une gestion durable du patrimoine et pour intégrer la hausse des coûts supportés par le budget de l'assainissement, Tours Métropole Val de Loire a engagé une démarche collaborative avec l'ensemble des communes pour définir une perspective de long terme sur le tarif de l'assainissement.

Cette vision comprend un plan pluriannuel d'investissement basé sur les schémas directeurs existants, avec notamment :

- la poursuite de la mise en séparatif des réseaux Nord Loire,
- l'abandon de la station d'épuration de Parçay-Meslay et interconnexion aux réseaux de Tours Nord,
- l'abandon de la station d'épuration de Savonnières obsolète pour interconnexion à la station de la Grange David,
- la finalisation de l'interconnexion Nord (rue de Suède) et la poursuite de la réhabilitation du collecteur Nord depuis Saint-Cyr-sur-Loire jusqu'à la Riche,
- la mise en œuvre d'un programme de renouvellement et de réhabilitation des réseaux.

Ce plan pluriannuel vise une moyenne de 13,75 M€ par an sur jusqu'en 2029 (à titre indicatif, ce budget était de 12 à 15 M€ entre 2021 et 2022). Les facteurs suivants ont par ailleurs été intégrés à la réflexion :

- durée d'extinction de la dette (passage de 1 à 5 ans possible),
- hausse du cout de l'énergie,
- hausse de poste ressources humaines,
- hausse des produits et consommables, etc...

En intégrant ces hypothèses budgétaires, la répercussion sur le prix à l'usager jusqu'en 2026 se fait de la manière suivante :

Tarifs au 1 ^{er} janvier					
	2022	2023	2024	2025	2026
En € H.T./m ³	1,18	1,21	1,38	1,41	1,45
% N/N-1		2,5%	14,0%	2,38%	2,5%

Le taux d'augmentation en 2025 est fixée à 2,38 %. Le recours à l'emprunt et la bonne santé du budget de l'assainissement (capacité d'autofinancement) permet de limiter l'augmentation de la redevance assainissement.

La mise en œuvre d'une part fixe a été écartée de la réflexion, il est proposé de ne pas intégrer de part fixe ou d'abonnement.

Il est proposé de faire évoluer les tarifs pour l'année 2025 :

	Tarifs 2024 (Euros/m ³)	Tarifs 2025 (Euros/m ³)
Toutes communes	1,3800	1,4100

A titre indicatif, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte n'est payée que par les abonnés raccordés au réseau de collecte des eaux usées et son assiette est identique à celle de la redevance assainissement. Cette redevance est de 0,15 €/m³. Les montants perçus au titre de ces redevances sont intégralement reversés à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui les redistribue sous forme d'aides financières aux différents acteurs de l'eau, pour des opérations de préservation de la ressource en qualité et en quantité.

Le taux de T.V.A. applicable sur le service de l'assainissement est de 10 %.

2 – Coefficients de charge

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil métropolitain a voté la suppression du coefficient de dégressivité et son remplacement par le coefficient de charge polluante.

Le coefficient de charge polluante (C_{cp}) est composé d'une part fixe liée à la collecte des eaux usées et d'une part variable liée au traitement et à la qualité du rejet de l'effluent non domestique.

Le coefficient de charge permet de faire correspondre les frais réels de fonctionnement des installations avec la qualité de l'effluent rejeté. A titre indicatif, l'énergie électrique est sensiblement proportionnelle aux volumes rejetés (pompage), les paramètres Matières en suspension (MeS) et Phosphore (Pt) influent sur la production de boues à évacuer, la Demande Chimique en Oxygène (DCO) et l'azote totale (Nt) influent sur les temps d'aération à la station d'épuration et donc l'énergie électrique et l'usure du matériel. Par ailleurs, les investissements sont nécessaires dès le premier mètre cube rejeté.

Ce coefficient est de 1 lorsque les caractéristiques de l'effluent sont comparables à un effluent urbain classique, il peut être inférieur à 1 lorsqu'il est dilué et supérieur à 1 lorsqu'il est concentré.

Il est donc proposé de maintenir ce dispositif et de calculer le coefficient à partir de la formule suivante :

$$C_{CP} = 0,20 + 0,80 \left(0,4 \frac{DCO_i}{DCO_{Réf.}} + 0,25 \frac{MES_i}{MES_{Réf.}} + 0,25 \frac{NTK_i}{NTK_{Réf.}} + 0,1 \frac{Pt_i}{Pt_{Réf.}} \right)$$

Avec :

- C_{CP} : Coefficient de charge polluante,
- DCO_i : Moyenne de la Demande Chimique en Oxygène (DCO) rejeté par l'établissement en mg/L,
- $DCO_{Réf.}$: DCO de référence, égale à 875 mg/L*,
- MES_i : Moyenne de la concentration en Matières en Suspensions (MeS) rejeté par l'établissement en mg/L,
- $MES_{Réf.}$: MES de référence, égale à 375 mg/L*,
- NTK_i : Moyenne de l'Azote Kjeldahl (NTK) rejeté par l'établissement en mg/L,
- $NTK_{Réf.}$: NTK de référence, égale à 115 mg/L*,
- Pt_i : Moyenne Phosphore total (Pt) rejeté par l'établissement en mg/L,
- $Pt_{Réf.}$: Pt de référence, égale à 20 mg/L*.

* la valeur de référence est la moyenne entre la valeur maximale autorisée par le règlement du service de l'assainissement collectif en vigueur et la valeur d'une eau résiduaire urbaine "normalement concentrée" (source IRSSTEA).

Le coefficient de charge de l'établissement concerné est calculé à partir de la moyenne des résultats d'autosurveillance des rejets de l'année N-1. Il se substitue aux coefficients de pollution présents dans certaines conventions spéciales de déversement.

➤ Coefficient de charge inférieur à 1 :

Conformément à l'interdiction d'appliquer un tarif dégressif aux collectivités pour lesquelles le prélèvement en eau se situe dans le périmètre d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) au sens de l'article L.2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales et ce, dès que ce prélèvement est supérieur à 30 % dans une nappe sensible, seuls les usagers non-domestiques des communes de Mettray, Saint-Cyr-sur-Loire et Tours pourront bénéficier d'une diminution de la redevance correspondant à un rejet d'effluents non domestiques à faible charge de pollution.

Peuvent également bénéficier d'un coefficient de charge inférieur à 1, les établissements dont les prélèvements pour leurs propres besoins et rejetés dans le réseau assainissement collectif sont réalisés en dehors de la nappe du Cénomanien par leur propre forage, et ce sur toutes les communes de la Métropole.

Ainsi, certains usagers ne peuvent pas bénéficier de la dégressivité :

- tous les usagers domestiques (y compris collectifs de grande taille),
- tous les usagers domestiques et non domestiques de l'ensemble des communes dont le prélèvement de l'eau potable est réalisé en ZRE ou que le prélèvement d'eau dans une nappe sensible (au sens des ZRE) dépasse 30 % des prélèvements totaux, à l'exception des usagers non domestiques dont les prélèvements pour leurs propres besoins et rejetés dans le réseau d'assainissement collectif sont réalisés à plus de 30 % en dehors d'une ZRE par leur propre forage,
- tous les usagers domestiques et non domestiques dont la consommation annuelle est inférieure à 20 000 m³/an,

- les usagers des communes de Mettray, Saint-Cyr-sur-Loire et Tours dont les prélèvements pour leurs propres besoins et rejetés dans le réseau d'assainissement collectif sont réalisés dans la nappe du Cénomanien par leur propre forage.

Champ d'application du coefficient de charge :

Le coefficient de charge polluante inférieur à 1 est appliqué à partir du 20 001^e mètre cube.

La redevance assainissement applicable aux établissements éligibles au coefficient de charge polluante et à jour de leurs obligations spécifiées dans la convention spéciale de déversement, est facturée par le service de l'assainissement collectif selon la formule suivante :

$$\text{Redevance} = 1,41 \times (20\,000 \times C_{CP} \times (\text{Volume rejeté} - 20\,000))$$

➤ Coefficient de charge supérieur à 1 :

Le coefficient de charge supérieur à 1 peut être appliqué aux usagers non domestiques qui ont obtenu l'autorisation via une convention spéciale de déversement, de rejeter au réseau d'eaux usées un effluent plus chargé qu'une eau usée domestique.

Le coefficient de charge polluante supérieur à 1 est appliqué dès le premier mètre cube.

La redevance assainissement des établissements concernés se verra facturer le service de l'assainissement collectif selon la formule suivante :

$$\text{Redevance} = 1,41 \times C_{CP}$$

3 – Pénalité financière

Conformément à l'article L.1331-8 du Code de la santé publique, en cas de raccordement non conforme, d'obstacles mis à l'accomplissement des missions de contrôle des agents de la Métropole et plus généralement de non-respect des obligations définies aux articles L.1331-1 à L.1331-7-1 du Code de la santé publique, le propriétaire est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public de l'assainissement si son immeuble avait été raccordé, et qui peut être majorée dans la limite de 400 %.

Pour 2025, il est proposé de conserver le taux de majoration à 100 %.

Le montant de la pénalité financière sera le suivant : redevance d'assainissement sur les volumes consommés entre le relevé pris en compte pour l'application de la pénalité financière précédente (ou la date de début d'application de la pénalité s'il s'agit de la 1^{ère} application) et le dernier relevé (réel ou estimé).

Cette pénalité est perçue sous forme d'un titre de recettes du Trésor Public, si les travaux de mise en conformité ne sont toujours pas réalisés dans un délai de 12 mois suivant sa notification.

Par la suite, la pénalité financière est appliquée annuellement au propriétaire jusqu'à la réalisation des travaux de mise en conformité demandés.

4 - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.)

Le Conseil communautaire, dans sa séance en date du 28 juin 2012, a institué, sur le territoire de la Communauté d'agglomération, une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) ainsi qu'une Participation pour rejet d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique (P.F.A.C. « assimilés domestiques »).

Pour 2025, il est proposé une augmentation correspondant à l'inflation soit 2,38 % :

- P.F.A.C.

	Tarifs 2024 H.T.	Proposition de tarifs pour 2025 H.T. *
Habitation individuelle et immeuble collectif : - si inférieur ou égal à 100 m ² de surface de plancher - par m ² de surface de plancher supplémentaire	636 euros 6,36 euros du m ²	651 euros 6,51 euros du m ²
Extension de bâtiment existant supérieure à 40 m² : Cette participation ne s'applique pas aux maisons individuelles non transformées en collectif.	6,36 euros par m ² de surface de plancher de l'extension	6,51 euros par m ² de surface de plancher de l'extension

* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2025 ou en absence de permis de construire, pour tout branchement réalisé à partir du 01/01/2025.

- P.F.A.C. "assimilés domestiques"

	Tarifs 2024 H.T.	Proposition de tarifs pour 2025 H.T. *
si inférieur ou égal à 100 m ² de surface de plancher	636 euros	651 euros
par m ² de surface de plancher supplémentaire	6,36 euros du m ²	6,51 euros du m ²
au-delà de 150 m ² un tarif dégressif sera appliqué selon le barème suivant, avec un coefficient :		
- pour une surface comprise entre 150 m ² et 400 m ²	0,6	0,6
- pour une surface supérieure à 400 m ²	0,5	0,5

* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2025 ou en absence de permis de construire, pour tout branchement réalisé à partir du 01/01/2025.

5 - Contrôle des travaux de raccordement intérieurs

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 22 décembre 2010, a décidé la mise en place d'une prestation de contrôle des travaux de raccordement intérieur lors de la vente d'un bien et en a défini les conditions techniques et financières de réalisation. Les prestations ont fait l'objet d'une tarification adoptée par le Conseil communautaire, dans sa séance du 15 décembre 2014.

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil métropolitain a étendu la prestation à toute demande de contrôle, hors transaction immobilière.

Pour 2025, il est proposé une augmentation correspondant à l'inflation soit 2,38 % :

Type d'installation à contrôler	Tarifs 2024 (Euros H.T.)	Tarifs 2025 (Euros H.T.)
Prestation pour une réponse administrative simple sans déplacement	37	38
Maison individuelle	111	114
Immeuble <ul style="list-style-type: none"> - appartement - parties communes 	69 42	71 43
Bâtiments, commerces ou toute activité assimilée domestique ou non domestique : <ul style="list-style-type: none"> - forfait jusqu'à 20 équipements devant être raccordés au réseau d'assainissement - au-delà de 20 équipements, par équipement supplémentaire 	148 6	152 6
Facturation des déplacements n'ayant pas permis de réaliser l'intégralité du contrôle (absence au rendez-vous, équipements non accessibles ou non manœuvrables, réseau privé bouché...): <ul style="list-style-type: none"> - pour une maison individuelle ou un immeuble jusqu'à 4 appartements - pour un immeuble de plus de 4 appartements ou pour bâtiment, commerce ou toute activité assimilée domestique ou non domestique 	50 100	51 102

Tarifs applicables pour tout contrôle réalisé :

- lors d'une transaction immobilière,
- à la demande d'un usager,
- suite à un raccordement neuf ou si les conditions de raccordements sont modifiées, uniquement si le propriétaire n'a pas retourné le formulaire de Déclaration d'Achèvement de Travaux dans un délai de 3 mois après le raccordement.

6 – Traitement des matières de vidange

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 19 décembre 2007, a défini les conditions techniques et financières de réception des matières de vidanges à la station d'épuration des eaux usées de la Grange David.

Les prestations ont fait l'objet d'une tarification adoptée par le Conseil communautaire dans sa séance du 16 décembre 2009.

En 2025, il est proposé de conserver le prix du traitement de matières de vidange adopté l'an passé soit 15 euros par tonne correspondant à la pesée réalisée sur le site ou par mètre cube quand le système de pesée n'est pas disponible.

7 – Traitement des graisses

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 16 décembre 2009, a fixé pour l'année 2010, le tarif du traitement des graisses à 74,00 euros la tonne.

En 2025, il est proposé de conserver la tarification de l'exercice 2024 à savoir un prix du traitement à 80 euros la tonne correspondant à la pesée sur le site ou par mètre cube quand le système de pesée n'est pas disponible.

8– Traitement des boues industrielles

Certains types de boues, issues du traitement de l'eau potable peuvent être acceptées à la station d'épuration de la Grange David. C'est le cas des boues ferrugineuses.

Une convention a été passée, le prix sera en 2025 de 17 € la tonne correspondant à la pesée sur site sur ou mètre cube quand le système de pesée n'est pas disponible.

9 - Interventions en régie

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 16 décembre 2009, a adopté une tarification horaire inhérente aux interventions réalisées par les agents du service chez les usagers responsables de dysfonctionnements (obstructions, casses et pollutions accidentelles).

Il est proposé pour l'exercice 2025, de réactualiser les tarifs en fonction de l'évolution de l'Indice mensuel du coût horaire du travail ICHT-E (Eau, assainissement, déchets, dépollution) publié trimestriellement par l'INSEE.

Formule appliquée :

$$C_n = 0,15 + 0,85 \left(ICHT-E_{(2)} / ICHT-E_{(1)} \right)$$

$ICHT-E_{(1)}$ = indice de mars 2023 = 128,2
 $ICHT-E_{(2)}$ = indice de mars 2024 = 133

$C_{2024} = 1,0318$, soit une augmentation de 3,18 %.

Prestations	Tarifs 2024 (Euros H.T.)	Proposition de tarifs pour 2025 (Euros H.T.)
Intervention d'1 agent	24,57 / heure	25,35 / heure
Intervention de 2 agents avec un hydrocureur	89,53 / heure	92,44 / heure
Tarif en dehors des heures de service	Majoration de 100 %	Majoration de 100 %

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code la santé publique et notamment les articles L.1331-1 à L.1331-7-1 et L.1331-8,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 25 novembre 2024,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 13 novembre 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 21 novembre 2024,

- FIXE à compter du 1^{er} janvier 2025, le prix de base de la redevance assainissement hors taxes sur le territoire des communes de la métropole, comme ci-après :

	Tarifs 2024 (Euros/m ³)	Tarifs 2025 (Euros/m ³)
Toutes communes	1,3800	1,4100

- FIXE comme suit les coefficients de charge polluante :

$$C_{CP} = 0,20 + 0,80 \left(0,4 \frac{DCO_t}{DCO_{Réf.}} + 0,25 \frac{MES_t}{MES_{Réf.}} + 0,25 \frac{NTK_t}{NTK_{Réf.}} + 0,1 \frac{Pt_i}{Pt_{Réf.}} \right)$$

Avec :

- C_{CP} : Coefficient de charge polluante,

- DCO_i : Moyenne de la Demande Chimique en Oxygène (DCO) rejeté par l'établissement en mg/L,
- $DCO_{Réf.}$: DCO de référence, égale à 875 mg/L*,
- MES_i : Moyenne de la concentration en Matières en Suspensions (MeS) rejeté par l'établissement en mg/L,
- $MES_{Réf.}$: MES de référence, égale à 375 mg/L*,
- NTK_i : Moyenne de l'Azote Kjeldahl (NTK) rejeté par l'établissement en mg/L,
- $NTK_{Réf.}$: NTK de référence, égale à 115 mg/L*,
- Pt_i : Moyenne Phosphore total (Pt) rejeté par l'établissement en mg/L,
- $Pt_{Réf.}$: Pt de référence, égale à 20 mg/L*.

Le coefficient de charge de l'établissement concerné sera calculé à partir de la moyenne des résultats d'autosurveillance des rejets de l'année N-1. Il se substitue aux coefficients de pollution présents dans certaines conventions spéciales de déversement.

➤ Pour un coefficient inférieur à 1

Conformément à l'interdiction d'appliquer un tarif dégressif aux collectivités pour lesquelles le prélèvement en eau se situe dans le périmètre d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) au sens de l'article L.2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales et ce, dès que ce prélèvement est supérieur à 30 % dans une nappe sensible, seuls les usagers non-domestiques des communes de Mettray, Saint-Cyr-sur-Loire et Tours pourront bénéficier d'une diminution de la redevance correspondant à un rejet d'effluents non domestiques à faible charge de pollution.

Peuvent également bénéficier d'un coefficient de charge inférieur à 1, les établissements dont les prélèvements pour leurs propres besoins et rejetés dans le réseau assainissement collectif sont réalisés en dehors de la nappe du Cénomanien par leur propre forage, et ce sur toutes les communes de la Métropole.

Ainsi, certains usagers ne peuvent pas bénéficier de la dégressivité :

- tous les usagers domestiques (y compris collectifs de grande taille),
- tous les usagers domestiques et non domestiques de l'ensemble des communes dont le prélèvement de l'eau potable est réalisé en ZRE ou que le prélèvement d'eau dans une nappe sensible (au sens des ZRE) dépasse 30 % des prélèvements totaux, à l'exception des usagers non domestiques dont les prélèvements pour leurs propres besoins et rejetés dans le réseau d'assainissement collectif sont réalisés à plus de 30 % en dehors d'une ZRE par leur propre forage,
- tous les usagers domestiques et non domestiques dont la consommation annuelle est inférieure à 20 000 m³/an,
- les usagers des communes de Mettray, Saint-Cyr-sur-Loire et Tours dont les prélèvements pour leurs propres besoins et rejetés dans le réseau d'assainissement collectif sont réalisés dans la nappe du Cénomanien par leur propre forage.

Champ d'application du coefficient de charge :

Le coefficient de charge polluante inférieur à 1 est appliqué à partir du 20 001^e mètre cube.

La redevance assainissement applicable aux établissements éligibles au coefficient de charge polluante et à jour de leurs obligations spécifiées dans la convention spéciale de déversement, est facturée par le service de l'assainissement collectif selon la formule suivante :

$$\text{Redevance} = 1,41 \times (20\,000 \times C_{CP} \times (\text{Volume rejeté} - 20\,000))$$

➤ Coefficient de charge supérieur à 1 :

Le coefficient de charge supérieur à 1 peut être appliqué aux usagers non domestiques qui ont obtenu l'autorisation via une convention spéciale de déversement, de rejeter au réseau d'eaux usées un effluent plus chargé qu'une eau usée domestique.

Le coefficient de charge polluante supérieur à 1 est appliqué dès le premier mètre cube.

La redevance assainissement des établissements concernés se verra facturer le service de l'assainissement collectif selon la formule suivante :

$$\text{Redevance} = 1,41 \times C_{CP}$$

- **FIXE** les tarifs de la P.F.A.C. et de la P.F.A.C. « assimilés domestiques » selon les modalités de calcul suivantes :

- PFAC :

	Tarifs 2025 H.T.*
Habitation individuelle et immeuble collectif :	
- si inférieur ou égal à 100 m ² de surface de plancher	651 euros
- par m ² de surface de plancher supplémentaire	6,51 euros du m ²
Extension de bâtiment existant supérieure à 40 m²: Cette participation ne s'applique pas aux maisons individuelles non transformées en collectif.	6,51 euros par m ² de surface de plancher de l'extension.

* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2025 ou en absence de permis de construire, pour tout branchement réalisé à partir du 01/01/2025.

- P.F.A.C. "assimilés domestiques"

	Proposition de tarifs pour 2025 H.T.*
si inférieur ou égal à 100 m ² de surface de plancher	651 euros
par m ² de surface de plancher supplémentaire	6,51 euros du m ²
Au-delà de 150 m ² un tarif dégressif sera appliqué selon le barème suivant, avec un coefficient :	
- pour une surface comprise entre 150 m ² et 400 m ²	0,6
- pour une surface supérieure à 400 m ²	0,5

* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2025 ou en absence de permis de construire, pour tout branchement réalisé à partir du 01/01/2025.

- FIXE le tarif de la prestation de contrôle des travaux de raccordement des habitations aux réseaux de la manière suivante :

Type d'installation à contrôler	Tarifs 2025 (Euros H.T.)
Prestation pour une réponse administrative simple sans déplacement	38
Maison individuelle	114
Immeuble <ul style="list-style-type: none"> - appartement - parties communes 	71 43
Bâtiments, commerces ou toute activité assimilée domestique ou non domestique : <ul style="list-style-type: none"> - forfait jusqu'à 20 équipements devant être raccordés au réseau d'assainissement - au-delà de 20 équipements, par équipement supplémentaire 	152 6

Facturation des déplacements n'ayant pas permis de réaliser l'intégralité du contrôle (absence au rendez-vous, équipements non accessibles ou non manœuvrables, réseau privé bouché...) :	
- pour une maison individuelle ou un immeuble jusqu'à 4 appartements	51
- pour un immeuble de plus de 4 appartements ou pour bâtiment, commerce ou toute activité assimilée domestique ou non domestique	102

Tarifs applicables pour tout contrôle réalisé :

- lors d'une transaction immobilière,

- à la demande d'un usager,

- suite à un raccordement neuf ou si les conditions de raccordements sont modifiées, uniquement si le propriétaire n'a pas retourné le formulaire de Déclaration d'Achèvement de Travaux dans un délai de 3 mois après le raccordement.

- **FIXE** le tarif du traitement des matières de vidange à 15 euros la tonne ou le mètre-cube, en absence de pesée,

- **FIXE** le tarif du traitement des graisses extérieures à 80 euros la tonne ou le mètre-cube, en absence de pesée,

- **FIXE** le tarif du traitement des boues industrielles à 17 euros la tonne ou mètre cube, en absence de pesée,

- **FIXE** le tarif horaire des interventions effectuées en régie, comme suit :

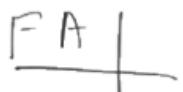
Prestations	Tarifs 2025 (Euros H.T.)
Intervention d'1 agent	25,35 / heure
Intervention de 2 agents avec un hydrocureur	92,44 / heure
Tarif en dehors des heures de service	Majoration de 100 %

- **DIT QUE** ces tarifs hors taxes, auxquels il convient d'appliquer le taux de T.V.A. en vigueur sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

Le Président,



Frédéric AUGIS

La secrétaire de séance,



Maria LEPINE,

Vice-Présidente

5. Tarifs assainissement non collectif au 1er janvier 2024

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE



Accusé de réception - Ministère de l'interieur

037-243700754-20241104-C_24_11_04_042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2024

Date de publication / notification : 14/11/2024



SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 NOVEMBRE 2024

Convocations adressées le mardi 29 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 67

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3^{ème} membre du bureau, Philippe BRIAND, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET est arrivé à la délibération n°1 pour l'élection du 3^{ème} membre du bureau, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES est arrivée à la délibération n°2 et a donné pouvoir à Martin COHEN jusqu'à son arrivée, Aude GOBLET, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE est partie à la délibération n° 17, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Florent PETIT, Annaelle SCHALLER, Christine BLETT, Betsabée HAAS est arrivée à la délibération n°1 pour l'élection du 3^{ème} membre du bureau, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER est partie à la délibération n° 21 et a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Olivier LEBRETON est arrivé à la délibération n°13 et a donné pouvoir à Thibault COULON jusqu'à son arrivée, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Amin BRIMOU, Olivier CONTE, Christian DRUELLE.

Titulaires absents excusés :

Patricia SUARD a donné pouvoir à Sébastien MARAIS, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX a donné pouvoir à Christophe LOYAU-TULASNE, Emmanuel DUMENIL a donné pouvoir à Bruno FENET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Valérie JABOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Sandrine FOUQUET a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Christine BLETT, Alice WANNERROY a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Iman MANZARI, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Philippe BOURLIER, Christopher SEBAOUN, Pierre-Alexandre MOREAU.

Désignation de Maria LEPINE, Vice-Présidente en qualité de Secrétaire de séance.

C_24_11_04_042- CYCLE DE L'EAU - FIXATION DES TARIFS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.) - ANNEE 2025

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 21 décembre 2005 a décidé la création du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) et fixé les tarifs des contrôles qui découlent de sa mission.

Le S.P.A.N.C. de la Métropole assure également, depuis 2009, le contrôle périodique du fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectifs, selon les fréquences définies dans le règlement d'assainissement non collectif.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de toute transaction immobilière, le service réalise le diagnostic des installations d'assainissement non collectif. Dans le cas d'une attestation de contrôle de moins de trois ans, la prestation se limite à une réponse administrative simple. En l'absence d'attestation de contrôle datant de moins de trois ans, un diagnostic initial ou un contrôle de fonctionnement est diligenté et assuré par le S.P.A.N.C.

L'ensemble de ces contrôles a fait l'objet d'une tarification adoptée par le Conseil communautaire, dans sa séance du 15 décembre 2014.

A titre indicatif, en 2023, le nombre de contrôles facturés s'élève à :

Contrôle de conception	77
Contrôle de réalisation	69
Contre visites	22
Diagnostic initial	3
Contrôle de fonctionnement	218
Contrôle pour transaction immobilière	57
Réponse simple pour transaction immobilière	12

Fin 2018, l'arrêt de la subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le contrôle des installations neuves et réhabilitées (d'un montant de 10 200 € en 2018) a entraîné une perte de recettes qui a dû être compensée par un ajustement des tarifs en 2021, 2022 et 2024. Pour 2025, il est proposé :

- une augmentation correspondant à l'inflation soit 2,38 % :

Types de contrôles	Tarifs 2024 (€ H.T.)	Tarifs 2025 (€ H.T.)
Ouvrages neufs ou réhabilités :		
Contrôle de conception avec visite	160,00	164,00
Contrôle de conception sans visite	Gratuit	Gratuit
Contrôle de réalisation 1ère visite	180,00	184,00
Contre-visite de réalisation	90,00	92,00
Validation de la réalisation sans contre-visite	Gratuit	Gratuit
Ouvrages existants :		
Diagnostic initial	145,00	148,00
Contrôle de fonctionnement	145,00	148,00
Contre-visite sous 3 mois	Gratuit	Gratuit
Cas des transactions immobilières :		
➤ Réponse simple (si attestation de contrôle < 3 ans)	Gratuit	Gratuit
➤ Contrôle de fonctionnement (si attestation de contrôle > 3 ans)	145,00	148,00

- de continuer d'appliquer conformément à l'article L.1331-8 du Code de la santé publique, une majoration de 100 % des tarifs de contrôle des ouvrages existants, en cas :
 - d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du S.P.A.N.C. (les conditions d'application étant définies à l'article 30 du Règlement d'assainissement non collectif),
 - de non mise en conformité dans un délai de 4 ans suivant un avis non conforme du S.P.A.N.C. (avec danger pour la santé des personnes ou risque avéré de pollution de l'environnement),
- d'appliquer conformément à l'article L.1331-8 du Code de la santé publique, une majoration de 100 % des tarifs des contrôles de conception et de réalisation lorsque les travaux sont réalisés sans avis du S.P.A.N.C. ou en cas de recouvrement du dispositif avant la visite de contrôle de réalisation,
- de continuer d'appliquer une majoration de 400 % en cas de non mise en conformité dans un délai d'un an suivant un avis non conforme du S.P.A.N.C. (avec danger pour la santé des personnes ou risque avéré de pollution de l'environnement) pour les installations situées dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau potable.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-1 et suivants,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L 1331-1-1 et L1331-11-1,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 modifiant l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,

Vu l'arrêté ministériel du 23 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs et aux installations d'assainissement non collectif à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2019 approuvant le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif sur le territoire métropolitain,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2024,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 15 octobre 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 17 octobre 2024,

- **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs des contrôles effectués par le S.P.A.N.C. de Tours Métropole Val de Loire comme suit :

Types de contrôles	Tarifs 2025 (€ HT)
Ouvrages neufs ou réhabilités :	
Contrôle de conception avec visite	164,00
Contrôle de conception sans visite	Gratuit
Contrôle de réalisation 1ère visite	184,00
Contre-visite de réalisation	92,00
Validation de la réalisation sans contre-visite	Gratuit
Ouvrages existants :	
Diagnostic initial	148,00
Contrôle de fonctionnement	148,00
Contre-visite sous 3 mois	Gratuit
Cas des transactions immobilières :	
➤ Réponse simple (si attestation de contrôle < 3 ans)	Gratuit
➤ Contrôle de fonctionnement (si attestation de contrôle > 3 ans)	148,00

- **FIXE** conformément à l'article L.1331-8 du Code de la santé publique, une majoration de 100 % des tarifs de contrôle des ouvrages existants en cas :

- d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du S.P.A.N.C. (défini à l'article 30 du Règlement d'assainissement non collectif),

- o de non mise en conformité dans un délai de 4 ans suivant un avis non conforme du S.P.A.N.C. (avec danger pour la santé des personnes ou risque avéré de pollution de l'environnement) ;

- **FIXE** conformément à l'article L.1331-8 du Code de la santé publique, une majoration de 100 % des tarifs des contrôles de conception et de réalisation lorsque les travaux sont réalisés sans avis du S.P.A.N.C. ou en cas de recouvrement du dispositif avant la visite de contrôle de réalisation ;

- **FIXE** conformément à l'article L.1331-8 du Code de la santé publique, une majoration de 400 % des tarifs en cas de non mise en conformité dans un délai d'un an suivant un avis non conforme du S.P.A.N.C. (avec danger pour la santé des personnes ou risque avéré de pollution de l'environnement) pour les installations situées dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau potable ;

- **DIT** que ces tarifs hors taxes, auxquels il convient d'ajouter le taux de T.V.A. en vigueur, sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

Le Président,

Frédéric AUGIS

La secrétaire de séance,

Maria LEPINE,

Vice-Présidente

6. Note de l'Agence de l'Eau sur les redevances



Liberté
Égalité
Fraternité



Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025

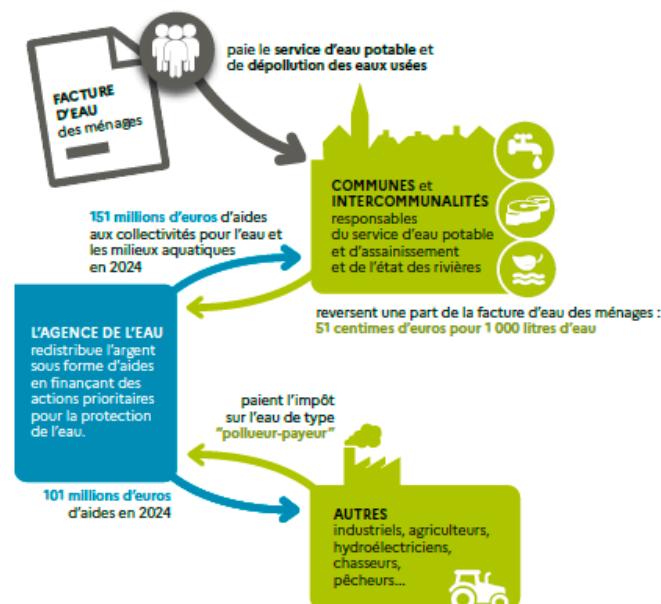
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

/ 1

D'où proviennent les redevances 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À quoi servent les redevances ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

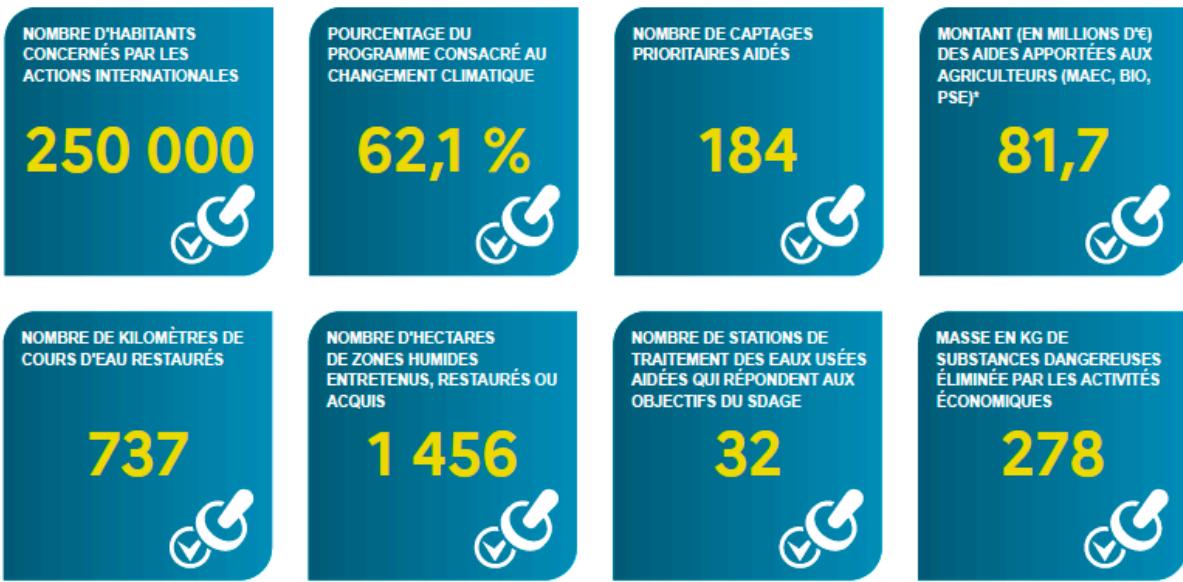


En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros. Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le «Plan Eau» gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : lc.cx/12eProgramme

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins cinq tiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73



PEFC

Réalisation : AELB-DIC • Mars 2025 • Imprimé vert sur papier PEFC™

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-Océan

NANTES (dép. 44 + 49 + 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dép. 49 + 50 + 53 + 61 + 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTÉ !

Donnez
VOTRE AVIS
sur l'avenir
de l'EAU

2 CONSULTATIONS
les enjeux de l'eau &
les risques d'inondation

DU 25 NOVEMBRE 2024 AU 25 MAI 2025

Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_01-DE



www.tours-metropole.fr

Tours Métropole Val de Loire
60 avenue Marcel Dassault
CS 30651 / 37206 Tours Cedex 3
Tél. 02 47 80 11 11 / Fax 02 47 80 11 15

Conception et réalisation graphique : www.efil.fr
Rédaction : Direction du Cycle de l'Eau
Crédits photos : Tours Métropole Val de Loire
Impression : Raynaud Imprimeurs
Tirage : 100 exemplaires

